

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2014

Présidence de M. COLLOMB Gérard

Le lundi 22 septembre 2014 à 15 h 00, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 15 septembre 2014 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Hajri, secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Képénékian, Mme Brugnera, M. Sécheresse, Mme Aït Maten, M. Brumm, Mme Gay, M. Corazzol, Mme Bouzerda, M. Giordano, Mme Condemine, M. Claisse, Mme Dognin-Sauze, M. Durand, Mme Reynaud, M. Le Faou, Mme Rivoire, Mme Rabatel, M. Cucherat, Mme Besson, M. Graber, Mme Frih, Mme Nachury, M. Fenech, Mme Lévy, M. Blache, Mme Balas, M. Lafond, Mme Servien, Mme Bley, M. Philip, Mme Chevallier, Mme Rolland-Vannini, M. Maleski, M. Kismoune, Mme Picot, M. Braillard, M. Bérat, M. Touraine, M. Coulon, Mme Fondeur, Mme Burillon, M. Pelaez, M. Lévy, Mme Hobert, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, Mme Manoukian, M. Julien-Laferrière, Mme Hajri, M. Havard, M. Tête, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdaït, M. Guillard, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Remy, M. Bernard, M. Boudot, Mme Madeleine.

Absents excusés : M. David, Mme Roux de Bézieux, Mme Berra, Mme Sangouard, Mme Baume.

Dépôts de pouvoirs : M. Blache, Mme de Lavernée, Mme Balas, M. Havard ont déposé un pouvoir pour voter respectivement au nom de M. David, Mme Roux de Bézieux, Mme Berra, Mme Sangouard.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : M. Rudigoz, Mme Hajri, Mme Brugnera, Mme Perrin-Gilbert, M. Le Faou, M. Cucherat, M. Bernard, M. Levy, Mme Rivoire, M. Broliquier ont déposé un pouvoir pour voter au nom de Mme Reynaud, Mme Hobert, M. Corazzol, Mme Granjon, M. Kismoune, Mme Frih, M. Braillard, M. Coulon, Mme Bley, M. Royer.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Approbation des procès-verbaux des séances des 16 juin et 7 juillet 2014

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances des 16 juin et 7 juillet 2014 parus respectivement au Bulletin Municipal Officiel des 25 août et 8 septembre 2014.

Si personne n'a d'observation à présenter sur leur rédaction, je les mets aux voix.

(Adopté.)

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée les 31 mars 2008 et 26 mars 2009

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe des 31 mars 2008 et 26 mars 2009.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons.

La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

2014/395 - Constitution des commissions locales du secteur sauvegardé du Vieux Lyon -quartiers Saint Jean - Saint Georges et Saint Paul-, de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine - AVAP- de la Croix-Rousse et du Site historique de Lyon - Désignation des représentants du Conseil (Direction des Affaires Culturelles)

M. DURAND Jean-Dominique, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce dossier porte sur la constitution des commissions locales du secteur sauvegardé du Vieux Lyon (quartiers Saint Jean - Saint Georges et Saint Paul), de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de la Croix-Rousse et du Site historique de Lyon. Il s'agit de désigner les représentants du Conseil municipal. La Commission a donné un avis favorable.

M. LE MAIRE : Donc, je vous rappelle la composition de cette commission : elle comprend les 5 titulaires et 5 suppléants de la Commission locale du secteur sauvegardé de Lyon désignés par délibération du Conseil du Grand Lyon, soit :

TITULAIRES

- 1 - M. Michel Le Faou
- 2 - M. Georges Képénékian
- 3 - M. Thomas Rudigoz
- 4 - Mme Nathalie Perrin-Gilbert
- 5 - M. Denis Broliquier

SUPPLEANTS

- 1 - M. Richard Llung
- 2 - M. Alain Galliano
- 3 - Mme Myriam Picot
- 4 - Mme Sandrine Frih
- 5 - M. Michel Havard

Un Conseiller municipal supplémentaire titulaire est à désigner par le Conseil municipal : je vous propose la candidature de M. Jean-Dominique Durand.

Y-a-t-il d'autres candidatures ? Non ? Quelqu'un demande-t-il un vote à bulletins secrets ? Non ! Donc je soumets à votre vote la candidature de M. Jean-Dominique Durand. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La candidature de M. Durand est adoptée.

(M. Boudot s'est abstenu.)

2014/402 - Conseil de discipline de recours de la région Rhône-Alpes siégeant auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Rhône – Désignation d'un représentant par le Conseil municipal (Direction des Assemblées)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

M. LE MAIRE : M. Gérard Claisse rapporte l'avis de la Commission concernant le Conseil de discipline de recours de la région Rhône-Alpes, siégeant auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Rhône, pour la désignation d'un représentant par le Conseil municipal.

M. CLAISSE Gérard, Adjoint : Oui, Monsieur le Maire, vous avez tout dit. Il s'agit effectivement de désigner le représentant de notre Conseil municipal, le ou la représentant(e) de notre Conseil municipal auprès du Conseil de Discipline de recours. C'est l'organisme qui examine les sanctions disciplinaires en instance de recours, les sanctions disciplinaires à l'endroit des agents de la fonction publique territoriale sur le territoire de la Région Rhône-Alpes.

M. LE MAIRE : Je vous propose la candidature de Mme Nicole Gay. Y-a-t-il d'autres candidatures ? Non ! Quelqu'un demande-t-il un vote à bulletins secrets ? Non ! Donc, nous procédons au vote : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La candidature de Mme Nicole Gay est adoptée.

(Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés, UDI et apparentés et M. Boudot se sont abstenus.)

2014/437 - Etablissement de la liste des contribuables susceptibles d'être désignés comme membres de la Commission Communale des Impôts Directs (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. LE MAIRE : Pour la liste des contribuables susceptibles d'être désignés comme membres de la Commission Communale des Impôts Directs. M. Richard Brumm rapporte l'avis de la commission.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Je rappelle simplement que la Commission Communale des Impôts Directs, prévue à l'article 1650 du Code Général des Impôts, se réunit à la demande du Directeur des Services Fiscaux ou de son Délégué, sur convocation du Maire ou de l'Adjoint délégué, ou à défaut du plus âgé des Commissaires titulaires.

Je rappelle également que les membres de la Commission délibèrent, en commun à la majorité des suffrages. Tel était le rapport qui a reçu un avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Merci. Nous devons désigner 16 représentants titulaires et 16 représentants suppléants, dont vous avez la liste sur les tables.

La conférence des présidents a reçu la demande d'intervention de M. Lafond, je lui donne la parole.

M. LAFOND Luc : Merci Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, mes chers Collègues. Un mot pour souligner l'importance de cette instance de concertation qu'est la Commission Communale des Impôts Directs, à laquelle j'ai participé systématiquement.

Elle a un rôle essentiel pour le calcul du montant des impôts communaux.

Les foyers sont imposés sur la base de la valeur locative de leur habitation. Celle-ci est déterminée par les Service des Impôts, après avis de cette Commission communale.

Cette Commission prend en compte la nature du bien et son équipement. Elle donne un avis sur chaque modification (nouvelle ou changement) de leur valeur locative communale des biens immobiliers, élément constitutif des bases d'imposition des trois taxes directes locales (taxe d'habitation, taxes foncières (bâti et non bâti).

Toucher à la valeur locative d'un bâtiment, c'est donc recalculer les impôts locaux qui en découlent.

La tentation peut être grande de faire évoluer les bases, pour augmenter les rentrées fiscales, en toute discrétion, par le jeu des classifications des immeubles et des locaux de référence.

Ces changements passent quasiment inaperçus aux yeux des Lyonnais, alors qu'une hausse des taux est publique par un vote au Conseil municipal.

Nous serons vigilants. Il ne faut pas que le calcul des bases, par ces classifications, aggrave encore un peu plus le fardeau fiscal des Lyonnais. Ce serait « tondre » un peu plus les contribuables. Des contribuables qui vont devoir supporter votre nouvelle hausse de taux de 5 % en 2015.

Au lieu d'augmenter les impôts pour boucler vos budgets, comme vous faites, vous devriez chercher à optimiser davantage les dépenses. C'est cela que nous défendons à l'UDI. Faire mieux avec moins. Ce doit être la priorité de ce mandat. Dans les entreprises, on entend parler d'« innovation frugale », c'est la capacité à faire plus avec moins, en maximisant la valeur apportée, tout en minimisant l'utilisation des ressources rares (énergie, capital et temps).

Voilà sans doute une source d'inspiration pour les collectivités publiques, qui doivent innover et trouver d'autres modes de financement, plutôt que de ponctionner toujours plus le contribuable.

Nous espérons que cette conviction ne sera pas un prétexte pour m'exclure de cette Commission. Et, en cas de désaccord, nous espérons que les membres pourront démocratiquement voter. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Je sou mets donc, sauf avis contraire, la liste des titulaires et des suppléants, dans laquelle M. Lafond jouera le rôle éminent de suppléant.

Je vous lis la liste :

Titulaires	Suppléants
Reibel Rémi	Di Ilio Enzo
Moya Fabrice	Desbos Martine
Vassivière Guy	Cherqui Paul
Balas Laurence	Lafond Luc
Rosset Michel	Hajri Mina
Troller Etienne	Genissel Marcel
Porte Gontrand	Orange Lucien
Denoyel Christian	De Carbonnières Bruno
Gachet-Kubicki Eliane	Brailly Roger
Sissoko Amidou	Gouverneur Gilbert
Cerini Joël	Darcon Marie-Madeleine
Dufour Georges	Murgue Paul-Maxence
Fusillier Michel	Gouy Perret Damien
Bochard Bernard	Sgorbini Maud
Bley Antonia	Borbon Léandre
Djeblahi-Atchicanon Aurélie	Magoutier Guilhem

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Nous apprenons, en arrivant en séance, que M. Lafond n'est pas titulaire, mais il n'est que suppléant à l'intérieur de cette Commission. Lui qui y siège depuis de nombreuses années, lui qui est systématiquement présent, sans doute parce qu'il a toujours exprimé haut et clair ses positions à l'intérieur de cette Commission. Nous le regrettons et en conséquence nous voterons contre cette proposition de liste qui l'exclut, ce qui nous semble vraiment très dommage pour le contribuable lyonnais.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe UDI et apparentés a voté contre. M. Boudot s'est abstenu.)

Questions écrites du 2^e arrondissement

Question n° 1 : Salle associative rue de Savoie

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, cette première question concerne la salle associative prévue de longue date sur la rue de Savoie.

Il y a une dizaine d'années déjà, nous avons mis en lumière la nécessité d'ouvrir une salle associative et familiale sur le Nord de l'arrondissement, qui ne dispose à ce jour d'aucun équipement de ce type. Alors, lorsque Bruno de Carbonnières, ancien Adjoint à l'Urbanisme, avait trouvé l'opportunité d'un local rue de Savoie en 2004, cela remonte à dix ans déjà, nous avons insisté auprès de vous, pour que cette occasion soit saisie. Et par la voie de Mme Gay, vous vous êtes alors engagé à sa réalisation, parce que ce projet répondait à un vrai besoin, mais aussi parce qu'il ne s'agissait pas d'un investissement lourd : nous parlons, en effet, d'aménager et d'équiper une salle de quartier, une salle d'une centaine de mètres carrés.

En 2012, cet engagement a été acté, par le biais d'une autorisation de programme : il s'agissait alors de faire des études en 2013. C'est en tous les cas l'engagement qui avait été pris pour des travaux début premier semestre 2014. Et depuis, malgré nos relances, rien n'a avancé pendant de longs mois, jusqu'à cette délibération du mois de juin dernier, évoquant cet aménagement dans le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon.

Monsieur le Maire, combien de temps faudra-t-il encore attendre pour que ces engagements soient tenus ? Quand seront précisément lancées les études de faisabilité ? Sur la base de quel cahier des charges ? Nous sommes en arrondissement l'échelon le plus pertinent pour définir les besoins réels de cet équipement de quartier et nous n'avons, à ce jour, jamais été consultés.

Je le répète, il s'agit d'un investissement relativement minime au regard du service que cette salle va rendre, tant en terme d'investissement, que de gestion d'ailleurs, puisque celle-ci incombera naturellement, comme c'est le cas pour tous ces équipements de quartier et de cette taille, à la mairie d'arrondissement.

Il est grand temps d'aller au bout de ce projet, dont le principe est acté depuis plus de deux ans déjà, cette salle doit enfin ouvrir ses portes.

Monsieur le Maire, pouvez-vous enfin indiquer le calendrier d'avancement de ce projet ? A quel moment la Mairie du 2^e sera associée à la conception de cette salle ? Et enfin, pouvez-vous nous assurer que cet équipement pourra être proposé aux familles et aux associations du quartier et notamment aux Conseils de quartier, avant l'été prochain, avant l'été 2015.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire du 2^e, chers Collègues, vous avez donné un certain nombre d'éléments concernant cette salle, qui appartient à un réaménagement complet du groupe scolaire Lamartine, qui a permis en 2011, grâce à l'acquisition en 2006, d'un bâtiment situé au 7 rue de Savoie, de livrer à la communauté éducative de cet établissement, des locaux qui ont été rénovés, fonctionnels, accessibles, avec la création d'un ascenseur et de sanitaires handicapés et notamment d'un restaurant scolaire moderne.

Il y a, de plus, une crèche de 48 berceaux qui a été créée et l'ensemble de l'opération a représenté un investissement de 8 M€. Le programme des travaux n'ayant pas rendu nécessaire immédiatement l'occupation de tout le bâtiment, nous avons donc réservé effectivement un volume pour une utilisation ultérieure et M. le Maire de Lyon vous a annoncé lors d'un Conseil municipal de mai 2011, par ma voix d'ailleurs, son accord de principe pour l'aménagement de locaux répondant aux caractéristiques suivantes : une salle associative de 100 m², y compris locaux techniques annexes, avec sanitaires pour personnes à mobilité réduite, et puis un local de stockage, à accès séparé de 34 m², qui sera affecté au Théâtre des Célestins, comme lieu de stockage.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 250.000 € pour une livraison fin 2015. Donc les études sont faites bien entendu, il s'agira bien d'un équipement...

M. BROLIQUIER Denis : Les études sont déjà faites ?

Mme GAY Nicole : Laissez-moi terminer !

Il s'agira, bien entendu, d'un équipement au cœur de la Presqu'île, qui va être ouvert à toutes les associations lyonnaises, dont celles du 2^e arrondissement et des salles municipales gérées par les services municipaux qui recevront les réservations selon les mêmes modalités que les autres locaux associatifs centraux.

Et depuis 2011, Monsieur Broliquier, nous vous disons et nous vous répétons les mêmes choses. Il n'y a que ce petit retard, qui effectivement, est intervenu, mais vous aurez à disposition pour les associations de l'ensemble de la ville, la possibilité d'utiliser cette salle comme les associations du 2^e arrondissement, conseil de quartier inclus.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Je suis quand même étonné de la réponse de Mme Gay disant que cette salle va être gérée par la Ville de Lyon pour une salle d'une surface inférieure à 100 m². Il y avait eu des engagements ...

M. LE MAIRE : ...une salle extrêmement centrale.

M. BROLIQUIER Denis : ...oui, extrêmement centrale, mais d'une surface de moins de 100 mètres carrés ! On va demander aux responsables associatifs d'aller chercher la clé de la salle à l'autre bout de la ville, ou avenue Jean Jaurès. C'est bien pratique ! Je vois que vous êtes toujours aussi pragmatique dans votre gestion des choses.

C'est une salle qui a vocation à servir au conseil de quartier, aux associations du quartier. Je ne vois pas pourquoi elle ne serait pas gérée comme cinq autres salles qui sont admirablement bien gérées par la Mairie du 2^e arrondissement, par l'arrondissement.

Question n° 2 : Politique de stationnement en Presqu'île

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Cette question concerne la politique de stationnement en presqu'île.

Monsieur le Maire, nous connaissons tous votre volonté affirmée de toujours moins de voitures en ville et nous partageons, d'ailleurs, en partie, cette ambition.

En effet, et contrairement à ce que vous essayez de laisser croire, vous n'avez pas le monopole des préoccupations, pratiques, économiques, écologiques de notre cœur d'agglomération.

Néanmoins, vous comme nous, nous sommes des élus pragmatiques attentifs à l'évolution de notre territoire. En deux mandats, vous avez supprimé entre 1 500 et 1 800 places de stationnement en surface en Presqu'île.

Chaque aménagement de voirie, espace de livraison, emplacements d'auto-partage, emplacements de stationnement de deux roues, sécurisation des piétons, est l'occasion de nouvelles suppressions. Et ce mandat est à peine commencé et vous envisagez déjà pour les seuls mois à venir, pour les prochaines opérations de voirie, plus de 50 nouvelles places supprimées.

Par ailleurs le parking Saint-Antoine est en cours de rénovation pour un nombre de places identiques, mais les aménagements de surface qui seront faits dans ce secteur dont nous ne savons toujours rien à ce jour, puisque la Communauté urbaine refuse de nous donner l'étude qui a été faite et sans doute avalisée, d'après ce que l'on sait, vont sans doute conduire à 150 nouvelles places supprimées en surface. Sans compter le fait que le tarif de stationnement résidentiel à 16 euros n'incite pas vraiment à utiliser les parkings souterrains qui sont beaucoup plus chers que les 16 euros mensuels du ticket de stationnement.

Dans le même temps la population augmente. La population de la Presqu'île a augmenté de 2 000 habitants en quelques années, alors que le nombre de places diminue.

Et ce n'est pas, même si c'est une belle initiative, l'auto-partage qui compensera la différence. Nous accompagnons bien volontiers le développement des modes de déplacement alternatif à la voiture et je viens encore de donner un avis favorable à trois nouvelles stations bluely en Presqu'île.

Mais la réalité est là. Les habitants tournent longtemps pour se garer le soir quand ils rentrent du travail. Ils prennent de nombreuses contraventions. Et la question du stationnement devient rédhibitoire pour des familles qui souhaitent s'installer en Presqu'île. Des professionnels de l'immobilier nous l'ont encore dit très récemment.

En ce début de mandat, nous souhaiterions connaître les orientations de votre politique de stationnement pour répondre aux besoins réels des Lyonnais. La question du stationnement est aussi celle de la place de la voiture en ville. Y répondre par la seule idéologie n'est pas responsable. La ville durable, c'est aussi celle où les habitants peuvent vivre quel que soit leur rythme de travail, quelle que soit leur activité professionnelle, quel que soit leur rythme de vie.

Ne voyez surtout pas dans cette question une question polémique, mais bien un souci de penser la ville de demain en préservant les équilibres économiques, en préservant les équilibres sociologiques de la Presqu'île qui font la richesse justement de ce territoire.

M. SECHERESSE Jean-Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, Monsieur Broliquier, je ne sais pas si c'est un reste du temps où vous étiez étudiant, mais vous développez plus vos talents à l'oral qu'à l'écrit.

Monsieur le Maire du 2^e, en cette semaine de la mobilité, je suis très heureux de votre question qui va me permettre de vous rappeler l'ensemble des actions que nous avons mises en œuvre depuis 2005, date du Plan des Déplacements Urbains révisé et que nous poursuivons sur ce mandat.

Vous imaginez bien que nous suivons, comme vous, l'évolution démographique, sociologique et économique du 2^e arrondissement, comme celle de notre ville. Une ville et un arrondissement qui se transforment avec en particulier le quartier de la Confluence, les réaménagements de Sainte Blandine, Denuzière et demain celui de la gare de Perrache.

Comme vous le savez le PDU vise à diminuer, et vous l'avez dit, la part modale de l'automobile au profit des transports en commun et des modes doux et trouver, ainsi, une juste place à l'utilisation des voitures en ville. Il s'agit ainsi d'améliorer le cadre de vie de tous les Lyonnais avec une ville plus propre et moins bruyante, plus douce et attractive.

Notre politique de stationnement payant est un outil essentiel. Contestée, il fut un temps, peut-être que notre Collègue David Kimelfeld s'en souvient, elle est aujourd'hui complètement plébiscitée.

D'une manière générale sur la ville, nous sommes passés, sur voirie, de 15 000 places payantes en 2005 à 34 200 places en 2014, pour un total de 100 000 places disponibles à Lyon. Parallèlement les parkings publics et privés se sont largement développés sur la ville. Près de 10 000 places nouvelles depuis 2001, tant au cœur de la ville qu'en parc relais.

Nous avons également développé une politique tarifaire raisonnée favorisant naturellement les riverains et réduisant, par conséquent, les usages pendulaires et les stationnements ventouses –je ne vous rappellerai pas les berges du Rhône-.

Nous avons aussi diversifié les modes de paiements sur les horodateurs, et optimisé la surveillance du stationnement payant. Toutes ces mesures initiées par Jean-Louis Touraine ont eu un impact sur les pratiques de déplacement des Lyonnais et vous vous souvenez que la dernière enquête ménage de 2006 montrait l'inversement des tendances d'usage de la voiture qui passait à cette époque au dessous de la barre des 50 %. La prochaine enquête lancée par le SYTRAL cette année nous permettra très probablement de constater l'accentuation de cette tendance, autant vous y préparer.

Mais vous le savez, Monsieur le Maire, il ne peut y avoir de politique de stationnement cohérente, sans une véritable politique de déplacements équilibrée et mettant l'accent sur les transports en commun et le développement des modes doux.

Dans le 2^e arrondissement, qui s'étend, je le rappelle, de la rue Neuve jusqu'à la pointe de la Confluence, notre politique de stationnement et de déplacement a su accompagner ces mutations au profit de la qualité du cadre de vie et de l'activité économique.

Au plan du cadre de vie, la création d'une zone 30 sur l'ensemble de la Presqu'île a permis l'aménagement de tous les carrefours accidentogènes de votre arrondissement, le renforcement des transports en commun, la mise en place de Vélo'v, de l'auto-partage, de bluely, ainsi que d'autres possibilités de mobilité alternative.

Ces mesures, je le constate comme vous chaque jour, sont particulièrement appréciées par la population. Dans le même temps, l'offre de stationnement payant sur voirie a été augmentée de 86 % grâce à l'élargissement du périmètre au Sud de Perrache.

La tarification adoptée depuis plus de 10 ans, permet la rotation, tout en favorisant le stationnement résident, comme celui des visiteurs. Le dispositif facilite ainsi, le temps de recherche d'une place de stationnement qui a fortement diminué entre 2002 et 2008 dans la presqu'île. Par exemple, dans le secteur des Jacobins, le temps de recherche est passé de moins de 14 minutes en 2002 à 3 minutes 46 en 2008 et cela malgré une forte présence du stationnement résident que vous semblez contester. Une étude est en cours pour actualiser ces données. Je compte vous la transmettre dès sa publication.

Parallèlement, nous avons développé l'offre en ouvrage avec le parc des archives, ceux de la Confluence et ceux situés aux abords du 2^e : Saint-Georges, Fosse aux Ours, Lyautey. Nous offrons ainsi en 2014, plus de 9 000 places de stationnement pour plus de 2,5 millions de passage en 2013.

L'ensemble de ces aménagements favorise le stationnement des riverains, malgré un contexte très contraint. En effet, la tarification préférentielle résident est très utilisée à l'échelle du 2^e arrondissement. Avec 7 000 vignettes résidents sur l'arrondissement, soit 20 % de l'ensemble des vignettes distribués sur la ville, nous pouvons considérer que les riverains apprécient particulièrement cette offre et l'utilisent largement.

Cependant, il est intéressant de noter que le nombre de véhicules recensés sur le 2^e arrondissement dépasse largement le nombre de places offertes sur voirie. 10 000 véhicules pour une capacité de 5 920 places en voirie..., ce qui complique, vous en conviendrez, le problème. A cet égard, nous pourrions, ensemble, inciter les riverains à utiliser d'une façon plus vertueuse l'offre de garages privés (4 600 places) plutôt que celle en voirie.

Au-delà du stationnement, je voudrais préciser que notre politique des transports en commun permet de relier la presqu'île à l'ensemble de la ville. Le prolongement du tram T1 vers Gerland permet de désenclaver le Sud de la presqu'île et le programme Atobus a optimisé les réseaux de surface entre tous les quartiers de la ville. De quoi, chacun en conviendra, inviter les lyonnais du 2^e arrondissement à encore mieux utiliser les transports en commun.

En ce qui concerne les équilibres économiques, une étude de 2012 confirme le recul de l'utilisation de la voiture pour venir faire ses achats en presqu'île, et cela au profit des modes doux ou des transports en commun. L'automobile n'est utilisée que dans 27,5 % des achats en presqu'île. Et je suis persuadé que l'enquête ménage qui vient d'être lancée confirmera cette évolution.

L'idée du « no park, no business » jadis propagée à l'envi, en particulier sur les bancs de l'Opposition, me semble obsolète aujourd'hui, le commerce se développant grâce à une mobilité diversifiée.

Pour accompagner les commerçants, nous développons une stratégie de livraisons. Après la réorganisation de toutes les aires de livraisons sur la presqu'île, et cela en lien avec les commerçants, la mise en place d'un système performant des livraisons du dernier kilomètre sera une nécessité sur ce mandat, nous y travaillons avec le Grand Lyon.

Concernant les artisans mobilisés sur les interventions d'urgence, nous avons travaillé avec leurs représentants, la CAPEB, et nous proposons aux professionnels la possibilité de bénéficier d'une tarification et d'une durée de stationnement adaptées à leurs activités. Même si en France, la Ville de Lyon peut faire figure de bon élève de la classe, une récente étude nationale nous démontre la nécessité de mieux accueillir les artisans provenant de la grande aire métropolitaine et en particulier de l'Ain et du Nord. Il s'agira de nous confronter à ce problème.

Par ailleurs, vous pourrez noter les incidences sur le stationnement que font naître les terrasses estivales sur la presqu'île. Je vous rappellerai que ces terrasses sont au nombre de 130 sur l'arrondissement et se positionnent sur environ 200 places de stationnement, je crois que vous l'avez rappelé. C'est certes une contrainte pour les riverains, mais un réel avantage pour l'attractivité économique de la presqu'île. Avec vous, nous ferons preuve d'une grande vigilance sur l'ensemble des demandes, tant sur l'aspect qualitatif que sur la sécurité.

Pour ce mandat, en ce qui concerne le stationnement, je vous rappelle la construction du futur parking de la place d'Albon qui permettra de libérer les rives de Saône et offrira un nombre de places supérieur à l'offre actuelle. Je vous rappelle aussi, l'ouverture de deux voies supplémentaires sur la Confluence, qui permettront d'optimiser les entrées et sorties du secteur de la Confluence et favoriseront également le stationnement.

Bref, concernant notre politique de stationnement, nous étudions grand nombre d'hypothèses en lien avec les nouvelles réglementations liées aux directives nationales prévues en 2016 que l'on résume souvent hâtivement sous le terme de « dépenalisation ». Ce nouveau contexte juridique interviendra au moment où les nouvelles technologies impacteront beaucoup le stationnement en France et nous aurons l'occasion, Monsieur Broliquier, d'ouvrir ensemble ce dossier. Nous continuerons de développer les modes alternatifs de déplacements, nous étudions naturellement les offres de stationnement générées par la nouvelle ZAC 2 de la Confluence avec, par exemple, des parcs mutualisés.

Nous continuerons donc le travail entrepris depuis plus de 10 ans, en respect avec le nouveau PDU de 2015 pour une ville encore plus attractive.

M. LE MAIRE : Merci bien Monsieur Sécheresse d'avoir indiqué toutes ces hypothèses de travail. J'ai noté que M. Broliquier, parmi toutes ces hypothèses de travail, souhaitait l'augmentation du tarif stationnement résidentiel. Je vous demande de travailler avec lui et les conseils de quartier pour évoquer cette hypothèse comme une capacité à résoudre encore mieux les problèmes de stationnement de la presqu'île.

M. BROLIQUIER Denis : M. Sécheresse n'a absolument pas répondu à ma question avec un flot de chiffres concernant l'activité...

M. LE MAIRE : Monsieur Broliquier, vous voyez que je suis pour l'ouverture, puisque je suis prêt à augmenter, comme vous le souhaitez, les tarifs résidentiels dans la presqu'île.

M. BROLIQUIER Denis : ... Il a montré sa méconnaissance du dossier. Je ne retiens qu'une seule chose positive de son intervention, c'est qu'il nous propose, effectivement, de retravailler ensemble la question. Je le recontacterai prochainement afin que nous puissions, nous élus de terrain qui connaissons bien la presqu'île, travailler avec lui à l'avenir.

Question n° 3 – Les arrondissements dans la future Métropole

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Au 1^{er} janvier 2015, la première grande Métropole de France sera créée. Je n'ai jamais caché mon soutien à une réorganisation des territoires qui va dans le sens de la décentralisation, de la mutualisation des moyens et d'une plus grande efficacité des services publics à moindre coût.

Mais permettez-moi de vous interpeller sur la réalité de cette mise en œuvre. En effet, dans trois mois, nous allons passer de la théorie à la pratique et cette dernière ce sont des services publics de proximité qu'il va falloir assurer sous une seule autorité, celle de la Métropole.

A Lyon, vous le savez bien, le premier échelon de proximité est celui des arrondissements. Or, à ce jour et à ma connaissance, aucun élu d'arrondissement n'a été sollicité pour une quelconque réflexion sur la mise en œuvre de la Métropole. Sur le plan démocratique, permettez-moi de m'étonner que les élus d'arrondissement qui sont, rappelons-le les seuls élus lyonnais choisis au suffrage direct n'aient, à aucun moment, été associés à cette réflexion.

En terme de fonctionnement de notre future collectivité, est-ce à dire, Monsieur le Maire, que nous allons passer à une logique purement métropolitaine de notre organisation territoriale ? Quel sera, demain, le premier échelon de proximité pour le citoyen lyonnais, sa porte d'entrée dans le service public ? Quels seront, demain, le rôle et les compétences réelles des Mairies d'arrondissement ?

Voyez dans ces interrogations, notre préoccupation de la qualité du service public et de ce que sera demain, la relation de proximité avec les Lyonnais. Des Lyonnais qui sont de plus en plus nombreux à s'interroger à ce sujet.

Merci par avance des réponses que vous nous permettrez de leur apporter.

M. CORAZZOL Guy, Adjoint : Monsieur le Maire du 2^e arrondissement, je confirme également que vos questions à l'oral sont beaucoup plus larges et longues qu'à l'écrit et je vais, néanmoins, tenter de répondre au questionnement de votre Conseil d'arrondissement.

Je suis content que vous abordiez la question de la Métropole et du rôle des arrondissements, ce qui va me permettre de revenir, brièvement, sur le sens de cette évolution institutionnelle que nous avons à expliquer à nos concitoyens, en faisant preuve de pédagogie bien évidemment.

Vous le savez, le 1^{er} janvier 2015, vous l'avez répété Monsieur le Maire, la création de la Métropole de Lyon sera effective, conformément à la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale.

La Métropole permettra tout d'abord au niveau local, une véritable simplification institutionnelle, en fusionnant sur un même territoire les compétences du Grand Lyon et du Département. Elle participera ainsi à la réduction du « mille-feuilles » territorial, souvent critiqué par nos concitoyens, confronté à la multiplication des guichets administratifs.

La Métropole permettra aussi de poursuivre la mutualisation des moyens entre nos communes avec de nouvelles compétences transférées à la Métropole. Je n'en cite que quelques-unes : la gestion d'équipements culturels et sportifs métropolitains, l'aménagement des gares, la distribution publique d'électricité et de gaz, les réseaux de chaleur ou de froid urbains, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, ou encore des pouvoirs de police spéciaux au Président de la Métropole.

Cette mutualisation de nos moyens prend évidemment tout son sens dans un contexte socio-économique délicat où l'administration a plus encore la nécessité impérieuse de se réformer, d'optimiser son fonctionnement, de dégager de nouvelles marges de manœuvre.

Mais au-delà de nécessaires économies, la Métropole s'inscrit dans une logique de solidarité qui permettra, sur ces mêmes compétences, une meilleure péréquation entre nos communes, en portant les efforts sur les territoires qui en ont le plus besoin et/ou en intervenant grâce à des compétences complémentaires qui lui échappaient jusqu'alors.

Dans cette architecture institutionnelle renouvelée, à la fois plus simplifiée et plus efficiente, quelle sera désormais la place de nos arrondissements ? Et bien, dans cette loi de modernisation, le législateur n'a pas souhaité complexifier la répartition des compétences entre les différentes échelles territoriales. Aussi, si la Métropole et les communes peuvent délibérer de délégations de compétences et d'équipements entre elles, ceci dans un sens comme dans l'autre, il n'est pas prévu de subdélégation aux arrondissements, afin de garder une certaine lisibilité.

Néanmoins, les mairies d'arrondissement sont donc confortées dans leur fonction de proximité. Elles sont, à l'échelle de la Ville de Lyon, des points de contact parfaitement identifiés par nos concitoyens. En témoignent quelques chiffres : près de 450 000 administrés accueillis chaque année, plus de 380 000 prestations délivrées.

Il n'est pas question de remettre en cause ces espaces de proximité qui assurent, par ailleurs, certaines missions décentralisées, vous les connaissez bien : en matière d'urbanisme et de logement, dans le domaine du scolaire et de la petite enfance ou encore, à travers la gestion de certains équipements.

Nous allons poursuivre sous ce mandat la politique engagée avec les mairies d'arrondissement en matière de relation et de qualité de service à l'usager avec la montée en puissance du guichet unique *Lyon en direct* par exemple, l'amélioration continue de notre qualité d'accueil et de service, la simplification de nos procédures administratives.

Nous allons veiller à renforcer les passerelles entre les arrondissements et la Métropole pour que le citoyen n'ait pas à se questionner sur le choix de son interlocuteur lorsqu'il souhaite réaliser des démarches administratives. Nous accentuerons, par exemple, le partenariat entre notre guichet unique *Lyon en direct* et le centre de contact de la Métropole « GRECO » (gestion des réclamations communautaires). L'usager, accueilli en mairie d'arrondissement, en proximité, ne sera donc pas désorienté. Il continuera à identifier sa mairie d'arrondissement comme l'interlocuteur de référence de sa vie quotidienne.

Nous aurons également à cœur de renforcer le dialogue citoyen en proximité -Loïc Graber, adjoint à la concertation pourrait en parler plus longuement- notamment avec les Conseils de quartier pour lesquels nous allons relancer une nouvelle campagne d'inscription ces prochaines semaines, avec un fonctionnement amélioré. Nous voulons, en effet, que ces instances de participation citoyennes deviennent l'espace central des futures concertations portées par la Métropole, afin d'ancrer la gouvernance métropolitaine dans la réalité de nos quartiers. Pour ce faire, nous proposerons un « acte 2 » des Conseils de quartier, avec un fonctionnement beaucoup plus ouvert, une interaction renforcée avec les habitants. Je vous invite à vous rapprocher de Loïc Graber qui pourra vous donner de plus amples explications.

Je conclurai en présentant les deux échéances qui nous attendent à court terme.

Tout d'abord, le passage à la Métropole au 1^{er} janvier 2015. Nous y sommes préparés. En moins d'un an, c'était pourtant un véritable défi. Je tiens à saluer, au nom de la municipalité, le professionnalisme des agents territoriaux qui ont engagé cette transition et qui ont su concilier ces derniers mois réactivité, adaptabilité et continuité du service public.

Viendra ensuite, d'ici le 1^{er} juillet 2015, l'élaboration du pacte de cohérence entre les communes et la Métropole, pour lequel les collectivités s'accorderont à la fois sur leurs compétences respectives et sur les projets de la mandature. Cette période sera un temps démocratique extrêmement fort. La Ville de Lyon ne manquera pas de relayer les besoins exprimés par ses citoyens et ses arrondissements, en veillant, bien sûr, à les prioriser, dans un contexte budgétaire que nous savons de plus en plus contraint.

Je vous remercie de votre attention.

M. BROLIQUIER Denis : Quelle réponse technocratique !!

M. LE MAIRE : Merci beaucoup Monsieur Corazzol. Précis, technique mais bien.

COMMISSION SPORTS, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE

2014/415 - Attribution d'une subvention de 25 000 euros à l'Association Génération Oxygène pour l'organisation de « Run in Lyon » le 5 octobre 2014 - Approbation d'une convention mixte (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann
(Adopté.)

2014/436 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'Association Hip Hop Lyon pour l'organisation du Festival « Arts of Dance » -A.O.D- du 24 au 26 octobre 2014 à la Halle Vivier Merle dans le 3^e arrondissement (Direction des Evènements et Animation)

(Adopté.)
(Abstention de M. Boudot.)

2014/443 - Attribution d'une subvention d'équipement de 7 000 euros à l'Association "Cercle de l'Aviron de Lyon" - Signature d'une convention mixte avec cette association (Direction des Sports)

(Adopté.)

2014/459 - Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 3 900 euros à "l'Association Sport Fitness" (Direction des Sports)

(Adopté.)

2014/463 - Attribution d'une subvention d'équipement de 7 000 euros à l'Association "Aviron Union Nautique de Lyon" - Signature d'une convention mixte avec cette association (Direction des Sports)

(Adopté.)

2014/489 - Attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 000 euros à l'Office des Sports de Lyon - Signature d'une convention d'application n° 5 à la convention cadre de partenariat conclue avec cette association (Direction des Sports)

(Adopté.)

2014/481 - Attribution de subventions dans le cadre du soutien à des associations de jeunesse (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

COMMISSION URBANISME, LOGEMENT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT

2014/411 - Approbation de la charte des jardins citoyens et partagés (Direction du Développement Territorial)

Mme BESSON Dounia, rapporteur : Mes chers Collègues, nous passons la barre des 40 jardins partagés à Lyon et début septembre, j'ai eu le plaisir de remettre à de futurs jardiniers les clés du jardin de la montée Bonafous. Nous avons encore deux projets en cours de réalisation. Que de chemin parcouru depuis le premier jardin ouvert il y a une quinzaine d'années par le Centre social de la Sauvegarde dans le 9^e arrondissement de Lyon.

La Ville de Lyon est l'une des villes d'Europe les plus dynamique en matière de jardinage partagé. Nous sommes la seule ville française qui a été retenue dans le programme européen URBACT pour l'alimentation durable des villes. Parmi les éléments clés de notre candidature, les experts européens ont choisi Lyon pour la qualité du travail mené dans les jardins partagés. C'est Guylaine Gouzou-Testud qui a, la première, soutenu ces jardins. Dans nos quartiers prioritaires, Louis Lévêque a activement participé à leur développement car il avait bien compris leur intérêt en matière de développement du lien social, d'amélioration du cadre de vie, de prévention santé et de responsabilisation citoyenne. C'est enfin notre Collègue Françoise Rivoire qui a fait réaliser en 2013 le premier diagnostic des jardins partagés lyonnais et qui a initié ensuite la rédaction de cette première charte des jardins partagés. Je tiens à la féliciter pour cette initiative et je suis très fière d'avoir repris la suite.

Je remercie vivement les différentes directions qui se sont mobilisées autour de cette charte, en particulier la direction du développement territorial, les espaces verts, ainsi que l'écologie urbaine. Je remercie également l'Association Passe jardins et tous les jardiniers bénévoles impliqués dans ce travail de longue haleine qui est le fruit d'une belle coopération partenariale.

Les 14 articles de cette charte définissent l'identité et les valeurs des jardins partagés lyonnais sur tous les aspects du développement durable : action sociale, participation citoyenne, prévention santé, préservation de l'environnement et de la biodiversité. Cette charte est un outil au service du développement qualitatif de nos jardins partagés qui répondent bien aux attentes des urbains aujourd'hui et propose une offre très complémentaire à celle de nos parcs et jardins publics ou jardins ouvriers.

L'histoire lyonnaise a tissé un lien très fort entre l'alimentation, la convivialité et la santé. Dans la droite ligne de cette tradition, les jardins partagés constituent un des outils à développer pour relever les nouveaux défis urbains, qu'il s'agisse de permettre de se nourrir mieux à moindres frais, de renforcer le lien social, de consommer local, de responsabiliser les habitants en confiant à des associations citoyennes la gestion de ces espaces mais aussi de verdier et rafraîchir la ville pour nous adapter au dérèglement climatique. A l'époque des réseaux sociaux, planétaires et de la nourriture industrielle congelée, jardiner entre voisins nous permet de retrouver nos racines tout en cultivant le plaisir d'une vie plus simple, plus authentique, plus saine et surtout plus humaine.

Je vous invite donc à adopter cette charte et surtout à la faire connaître dans tous nos quartiers.

Merci de votre attention.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, chers Collègues, la charte des jardins partagés de la Ville de Lyon, établie en lien avec les associations gestionnaires de jardins, montre bien le grand intérêt de ces jardins collectifs en terme de lien social, d'éducation à l'environnement (pas d'utilisation de pesticide, gestion économe de l'eau, accueil de la biodiversité, gestion des déchets par du compostage), de développement de l'agriculture urbaine ou encore, d'éducation à la santé (alimentation à partir de produits sains et de saison).

40 jardins existent ou sont en cours de création sur Lyon. Leur implantation n'est pas homogène selon les arrondissements. Par exemple, le 3^e arrondissement ne compte aujourd'hui qu'un seul jardin partagé pour 95 000 habitants... Nous souhaitons que soient étudiées des propositions pour développer des jardins en plus grand nombre, à des coûts moins importants.

Plusieurs propositions :

- Intégrer le plus souvent possible des projets de jardins dans nos projets d'aménagement urbain et être proactifs sur cette proposition (aller à la rencontre des personnes potentiellement intéressées qui ne viennent pas toutes aux réunions de concertation). D'autant plus que des projets qui ont vu le jour ne peuvent accepter toutes les demandes !

- Diversifier les formes de jardins partagés : en pleine terre comme c'est souvent le cas actuellement mais aussi sur toiture, en bac... dans des lieux publics ou des espaces comme les MJC, les Centres sociaux, etc.

Nous voulons terminer en saluant l'événement qui a démarré ce week-end : la quinzaine des récoltes dont la Ville de Lyon est partenaire ainsi que des associations de jardinage et de circuits courts. Dans ce cadre aura lieu, le 4 octobre, la grande fête des jardins partagés. Nous leur souhaitons un grand succès. Je vous remercie.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes et Adjoints, Conseillères et Conseillers, les premiers jardins partagés ont été créés à Lyon au début des années 2000 et l'on peut en compter effectivement aujourd'hui une quarantaine, existant ou en cours de création, comme l'a rappelé avec raison Mme Dounia Besson. Ces jardins bénéficient à leurs usagers ainsi qu'à notre ville.

Quels sont ces bénéfiques ? D'une part, ces jardins sont source de petites productions locales non lucratives et partagées entre jardiniers, ils contribuent à la sauvegarde de la biodiversité des plantes, fleurs, fruits et légumes cultivés. Ils permettent d'autre part un partage et une transmission des savoir-faire et des pratiques. Ils favorisent enfin, et ce n'est pas le moindre des bénéfiques, la pratique collective, l'échange, la parole, en d'autres termes ils favorisent le lien dans un quotidien devenu de plus en plus individualiste.

A l'heure de la Métropole et des grandes infrastructures, et on l'a compris ce où les mairies d'arrondissement ne sont plus que des «points de contact», nous pensons que les jardins citoyens font partie de ces petits projets utiles et bénéfiques à la vie des habitants, des quartiers et de notre Ville. Nous voulons donc féliciter et remercier l'ensemble des associations issues des différents jardins, le Passe-Jardin ainsi que les

directions et services de la Ville de Lyon qui ont permis la rédaction de cette charte, charte que nous approuvons et adoptons ce soir.

Cette charte comporte 14 articles précisant les valeurs et engagements des associations de jardiniers comme les valeurs et engagements de la Ville, selon le principe de réciprocité. La signature de cette charte est prévue début octobre et nous espérons qu'elle préfigure le développement de nouveaux lieux durant ce mandat, je pense notamment, pour le 1^{er} arrondissement, au projet de jardin éco-citoyen que nous vous avons présenté pour la rue du Bon Pasteur, dans le cadre de notre plan de mandat.

Pour conclure, je dirai que ces jardins partagés et citoyens sont une belle manière de faire du politique, en développant des expériences qui traduisent localement et concrètement les valeurs de partage, de respect, de diversité et de vivre ensemble.

Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire votera pour cette délibération.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre.)

2014/502 - Participation financière de la Ville de Lyon à la tenue du 75^e Congrès de l'Union Sociale pour l'Habitat (Direction de l'Aménagement Urbain)

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Il s'agit de l'attribution de la subvention de la Ville de Lyon pour l'organisation du 75^e Congrès de l'Union Sociale de l'Habitat qui démarre dès demain à Lyon pour une période de trois jours. Avis favorable de la Commission.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, le logement est une préoccupation majeure des Lyonnais qui consacrent jour après jour, ou année après année, un budget de plus en plus important. Nous aurons l'occasion d'en reparler à la fin de ce Conseil mais revenons à ce rapport.

Les congrès sont des moments d'échanges importants, ils permettent des retours d'expériences, de confronter de nouvelles approches. Ces rencontres sont donc nécessaires. Plus localement, c'est aussi une source de revenu pour l'économie locale. En tant qu'universitaire, j'en suis entièrement convaincu. Au Grand Lyon, nous avons d'ailleurs voté ce rapport.

En effet, lors de sa séance du 10 juillet, le Grand Lyon a déjà attribué une subvention de 45.000 € également pour la tenue de ce congrès. En complément de cette subvention, le Grand Lyon a également loué un stand pour un budget supplémentaire de 200.000 €. Aujourd'hui, nous sommes surpris par ce rapport. En effet, à aucun moment au Grand Lyon n'a été mentionnée la demande de subvention auprès de la Ville de Lyon. Reconnaissez qu'il y a là un manque d'information des élus, un manque de transparence.

Par ailleurs, quelle est la justification à ce que la même manifestation soit subventionnée par la Ville de Lyon et par le Grand Lyon ? Nous avons une fois encore ici l'illustration de redondance entre la Ville de Lyon et le Grand Lyon. Nous vous redemandons, comme nous le faisons depuis six ans, de redéfinir avec les élus les domaines d'intervention des différentes collectivités. Cette redéfinition sera source d'économie, mais aussi d'efficacité, en évitant la multiplication de dossiers, de services instructeurs, de services de contrôle, etc..

Pour cette raison, nous nous abstenons sur cette deuxième demande de subvention.

Je souhaite par ailleurs attirer l'attention des conseillers sur le budget étonnamment élevé de ce congrès : 5.569.000 €, dont 2.610.000 € de frais de fonctionnement, et 947.000 € de frais d'organisation ! A titre de comparaison, Lyon a accueilli il y a tout juste un mois le Congrès international des Bibliothèques et de l'Information. Ce congrès, qui s'est déroulé sur huit jours, a rassemblé 4.000 participants provenant de 130 pays pour un budget total de seulement, j'ose le dire, 945.200 €, alors même que ce congrès international a nécessité des traductions simultanées, un dispositif que l'on sait très coûteux.

Afin de vérifier le bon usage des subventions de la Ville de Lyon, nous souhaitons, Monsieur le Maire, que vous demandiez aux organisateurs à l'issue du congrès, le budget réalisé détaillé de cette opération.

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Je voudrais juste rappeler les enjeux au regard de l'organisation de ce congrès de l'Union sociale de l'Habitat, donc tout d'abord rappeler que ce congrès est un temps fort d'expression du mouvement HLM. Le congrès de l'Union sociale pour l'Habitat réunit chaque année durant trois jours : les organismes HLM, les politiques, les partenaires institutionnels et économiques, ainsi qu'un

certain nombre de journalistes qui sont concernés par la question du logement. C'est, je le rappelle, le congrès professionnel itinérant le plus important de France, avec 300 exposants et de nombreux professionnels du bâtiment, des associations, de la promotion immobilière, des banques, du notariat. Cela représente en tout 12.000 visiteurs professionnels sur trois jours.

Cette année, les thèmes-clés du salon seront les suivants : d'une part, les moyens pour répondre aux besoins au logement et en construire plus dans notre pays, et c'est une thématique à laquelle nous sommes actuellement confrontés, les normes en matière de construction, le développement durable dans l'habitat, les besoins pour les ménages et les politiques d'attribution des logements sociaux, et enfin les modalités de gestion, la gestion de proximité et la participation des habitants. Toutes ces questions sont au cœur du quotidien de nos concitoyens, et au cœur des préoccupations des élus locaux.

Ce salon est à chaque fois et chaque année un temps fort de tout ce qui touche au mouvement HLM, et cela l'est d'autant plus actuellement avec la création de la Métropole qui fera l'objet d'un suivi, d'un petit focus particulier. C'était aussi l'occasion en cette fin d'année 2014, et avant la création de la Métropole, que le salon puisse s'organiser et se tenir à Lyon.

Ce congrès est tellement important que le Gouvernement va nous rendre visite. Donc, chaque année un certain nombre de membres du Gouvernement se rendra au salon et ce sera l'occasion pour eux de délivrer un message de politique nationale sur le logement, l'habitat et l'urbanisme. Nous aurons donc cette année la visite de Mmes Pinel et El Kohmry, et le salon sera clôturé par la présence de M. Manuel Valls, Premier Ministre, c'est dire toute l'importance que revêt cet événement pour le pays.

Ce n'est pas pour cela que ça coûte si cher, et je vais vous expliquer pourquoi ça coûte, mais on va répondre à la question, ne vous inquiétez pas Madame Levy.

Donc, comme je l'ai expliqué, ce congrès est un succès national car tous les professionnels s'y rencontrent, ils exposent leurs produits, leur savoir-faire, et tout le monde trouve un bénéfice économique incontestable, ce qui renforce le succès de ce congrès. En terme d'investissement pour la collectivité comme le stipule cette délibération, il s'agit de l'attribution d'une subvention de 45.000 € qui a été doublée d'une autre subvention allouée par le Grand Lyon à hauteur aussi de 45.000 €, et la délibération précise que le budget global de cette opération se monte à 5.569.000 €.

Il faut savoir que ces 5.569.000 € sont la principale source de revenus pour le fonctionnement de l'Union Sociale pour l'Habitat et que chaque année, les collectivités territoriales sont amenées à financer par le biais de subventions, l'organisation de ces salons.

J'ai repris les délibérations qui avaient été prises l'an passé, à la fois par le Département du Nord et la Métropole de Lille, ainsi que la commune de Lille, pour l'organisation du Congrès de l'USH, qui s'est tenu à Lille : en l'occurrence, il s'agissait d'une subvention de 50.000 € pour ces collectivités.

Voyez bien qu'à Lyon, nous avons attribué à la fois 45.000 € au niveau du Grand Lyon et 45.000 € au niveau de la Ville, que nous réalisons donc une économie par rapport à ce qu'ont pu verser les collectivités du Nord de la France, lors du précédent événement.

Ensuite, cette attribution de subventions a été annoncée lors de la Commission Urbanisme du Grand Lyon. J'ai précisé en Commission Urbanisme, que nous allions attribuer aussi une subvention au niveau de la Ville.

Enfin, pour terminer, au regard des retombées et au regard de l'investissement, je me suis amusé à faire un petit calcul des retombées économiques : sachant qu'un visiteur dans ce type de congrès, dépense environ 120 € par jour, nous avons 12.000 visiteurs X 120 € X 3 jours, ce qui représente plus de 4 M€ de retombées économiques pour le commerce local, pour nos hôtels, pour notre gastronomie, pour les transports, pour l'organisation de ce salon et je pense qu'au regard de la mise de fonds qui nous est demandée, 90.000 € au regard de 4 M€ de retombées économiques, c'est un bon investissement. Merci.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Vous voyez, Monsieur Geourjon, il faut un peu investir pour récolter beaucoup. C'est une leçon de base.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe UDI et apparentés et M. Boudot se sont abstenus.)

2014/440 - Mise en lumière du site de l'Antiquaille à Lyon 5^e - Approbation d'une convention d'occupation du bâtiment et d'entretien de l'installation de mise en valeur avec les copropriétés du site (Direction de l'Eclairage Public)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté.)

2014/449 - Attribution de subventions à 5 associations dans le cadre du Fonds d'initiatives Locales au titre du contrat urbain de cohésion sociale de Lyon (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. KISMOUNE Ali
(Adopté.)
(Abstention de M. Boudot.)

2014/483 - Lyon 1^{er} - Approbation de la participation financière de la Ville de Lyon à la restauration d'une cour intérieure 36, rue Burdeau pour un montant de 41 029,02 euros et mise en place d'une convention cour/traboule (Direction de l'Aménagement Urbain)

Rapporteur : M. DURAND Jean-Dominique
(Adopté.)

COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, DROITS DES CITOYENS, EVENEMENTS

2014/373 - Fête des Lumières 2014 - Financement et partenariat privé - Convention de mécénat (Direction des Evènements et Animation)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Plusieurs délibérations, dont une concernant la prochaine Fête des Lumières, qui nous présente la deuxième tranche des conventions que nous passons avec les mécènes.

Mme LEVY Fabienne : Je vais donc profiter de ce grand événement culturel brillant et reconnu, ici et ailleurs, Monsieur le Maire, pour, en ce début de mandat, avant quelques mois de celui de la création de la Métropole, pour demander à M. Képénékian, Premier Adjoint, responsable de la Culture, d'essayer de nous parler enfin de son projet culturel pour les années à venir.

Bien sûr, j'ai écouté avec une passion incroyable votre interview dans, je crois « Lyon mag.fr », redisant votre ambition de voir Lyon briller sur tous les fronts de la culture !

Dans cette ambiance morose où le secteur culturel apparaît de plus en plus précarisé, il faut, n'est-ce pas, redoubler d'imagination !

Les temps sont durs pour les finances publiques. Les collectivités territoriales doivent faire face à des contraintes budgétaires inédites et ça ne risque pas de s'arranger !

La Ville de Lyon a, jusqu'à présent, fait de la culture sa première priorité budgétaire. Elle lui consacre d'ailleurs un budget annuel autour de 100 M€, ce qui est important, 21 % des dépenses.

Mais, parallèlement, sous ce mandat, la Ville doit économiser 40 M€. Il y aura forcément un impact sur les capacités de la Ville à répondre à l'ensemble des sollicitations.

Les choix seront donc beaucoup plus délicats et complexes. Quelles méthodes et quelles actions allez-vous mettre en place pour que Lyon reste sur le podium ? Quels crédits budgétaires seront au fond sanctuarisés ? La culture sera-t-elle rétrogradée dans les priorités budgétaires face aux besoins importants en matière d'éducation et de petite enfance ?

Nous avons besoin de connaître ces priorités.

Sous l'ancien mandat, nous vous demandions souvent une évaluation et un suivi des actions réalisées, mais au fond ce travail fin qui assurerait un développement cohérent, nous l'attendons toujours ! Au fond, nous attendons une méthode, pas simplement comptable, mais sociétale et rien n'est venu !

Le Groupe U DI voudrait des précisions. Nous avons à Lyon la charte de coopération : la charte de coopération fut créée à Lyon dans les années 2000. C'est un outil de mobilisation du droit commun, mais à l'aube de la création de la Métropole, avide de culture -n'est-ce pas Madame Picot-, pouvez-vous nous dire comment vous allez tous agir ?

Bâtir un vrai projet culturel dans le contexte de contrainte budgétaire, je le rappelle, que nous connaissons, implique de poser la question de la finalité : pour qui ? Pour quoi faire ? Quelles priorités ?

Nous vous proposons donc de façon tout à fait solennelle de répondre à nos interrogations. Ce projet culturel doit affirmer une volonté lisible, transparente et, autant que possible, partagée. C'est plutôt là que le bât blesse ! Au passage, nous allons, et je vais me permettre, de vous donner quelques idées.

Pourquoi ne pas organiser les Etats généraux de la Culture à Lyon, entre Lyon et ses acteurs culturels, les petits comme les grands ? Ils aideraient à la définition pour ce mandat d'une politique à Lyon, moderne, partagée.

Lyon, ville centre de la Métropole, doit donner de la modernité. Bref, elle doit trouver un modèle qualitatif.

Bien sûr, vous allez me répondre : regardez le défilé, regardez le cinéma, les biennales, la Fête des Lumières, le marché des soies. Tout ça est métropolitain et de la compétence de la Métropole et demain il faudra obliger les grandes structures à développer des interactions avec la vie des quartiers.

Là, il y a une question lourde d'impact : quel avenir pour les grands équipements culturels ? La Ville finance des équipements structurants (l'Opéra, les musées) qui profitent majoritairement à des usagers grands Lyonnais. Et nous ne pouvons faire peser sur Lyon intramuros des charges de centralité aussi lourdes.

Les compétences de la Métropole au niveau social vont être énormes et vont venir s'ajouter aux compétences culturelles héritées du Conseil général, comme par exemple, je cite cela au hasard, le fameux Musée des Confluences.

Et si la Métropole doit sur ce point être un facteur de changement, il ne peut y avoir de politiques culturelles, une ici à Lyon et une là-bas, à la Métropole.

Alors, comment va-t-on organiser tout cela ? Je vous fais une suggestion toute petite : vous avez signé, il y a longtemps, à côté d'autres villes en 2002, puis à Barcelone en 2004, un Agenda 21 de la Culture. Et bien, allons-y, pourquoi ne pas le mettre en place ?

L'Agenda 21 c'est la confrontation et le travail entre l'économie qui vous est chère, Monsieur le Maire, l'environnement et le social : et bien, ajoutons-lui ce fameux quatrième pilier, celui de la Culture !

En conclusion, quelle ouverture européenne et internationale, au fond, voulez-vous ? Je sais : le Festival Lumière, les biennales, oui, mais ce sont des manifestations partagées largement, et heureusement, par d'autres collectivités, que sont la Région ou l'Etat, et elles font partie de cette ouverture.

Mais, comment comptez-vous, ou compterez-vous, mobiliser les financements européens du programme « Europe créative », doté d'un budget de 1,46 milliard d'euros pour les sept prochaines années, soit 9 % de plus ? Ce programme est destiné à donner un nouvel élan aux secteurs culturels et créatifs, qui sont une source importante d'emplois et de croissance.

Bien sûr, j'espère -parce que l'espoir fait vivre !- que vous répondrez à ces questions et que vous écouterez les quelques petites propositions que nous venons de vous faire, et que d'ici là nous aurons un débat fondamental, que vous associerez tous les élus, qu'ils soient dans la Majorité ou dans l'Opposition, pour le bien-être des Lyonnais, parce que la crise ne doit pas servir de prétexte au renoncement et qu'elle doit nous pousser à s'appuyer sur la culture comme un élément du développement durable.

Alors, nous attendons un calendrier et nous attendons aussi que nos propositions : Etats généraux de la Culture et Agenda 21 de la Culture, soient une réalité. C'est ce que demande humblement le Groupe U DI, ici et là-bas à la Métropole.

M. LE MAIRE : Tout ceci est un vaste programme !

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : Monsieur le Maire, c'est le moins qu'on puisse dire !

Monsieur le Maire, chers Collègues, merci pour cette intervention qui, dans l'hypothèse où quelqu'un aurait imaginé de diminuer le budget de la Culture, je parle au sein de la Majorité, bien entendu, m'apporte un soutien fantastique ! Cela va beaucoup m'aider !

M. LE MAIRE : Cela, c'est clair !

M. KEPENEKIAN Georges : Et déjà je vois des sourires penser que nous avons passé un accord secret entre nous deux, ce qui d'ailleurs reste peut-être à imaginer pour l'avenir de la politique culturelle.

(Intervention de Mme Levy.)

M. KEPENEKIAN Georges : Absolument !

J'ai noté aussi que vous aviez trouvé une nouvelle appellation U DI, c'est beaucoup plus moderne que U D I, donc bravo, je prends cela aussi comme un message et qui vient très sérieusement sur le fonds du sujet.

Franchement vous avez ouvert en un peu plus de 6 minutes beaucoup de pistes, certaines d'ailleurs, un peu redondantes, sur lesquelles on peut retravailler.

Pour répondre très brièvement -parce que je suis d'accord, il faut que nous ayons d'autres moments pour échanger sur ces sujets- je voudrais dire que vous avez mélangé le Grand Lyon, qui va devenir la Métropole, avec la ville. Vous avez parlé surtout de Lyon, mais dans la Métropole, il y aura d'autres villes, d'autres équipements. Tout cela pour toucher du doigt que la complexité est quand même au rendez-vous.

La politique de notre ville, si je voulais la résumer très brièvement, c'est le souci de l'excellence, au sens de chercher toujours à se dépasser, et en même temps la proximité.

Il n'est pas question de dissocier ces deux objectifs, excellence et proximité, dans les actions que nous menons à travers nos institutions et qui peuvent se prolonger par quelques grands événements. C'est d'abord le travail sur le terrain qui est la clé et ce souci d'aller au plus près des habitants.

Je vous rappelle que le premier poste budgétaire des dépenses du budget de la Culture, est la lecture publique, ce sont les bibliothèques. Nous y reviendrons peut-être tout à l'heure. Nous avons un des meilleurs, le premier réseau de lecture publique, en rapport à la population.

Les bibliothèques sont des lieux de gratuité, des lieux au plus près des citoyens, des lieux pour la diffusion de la connaissance et des savoirs. Dans ce domaine, nous sommes en bonne position, avec un réseau très important.

Je vous répondrais également que ce que nous essayerons de préserver dans un souci de réorganisation de nos maisons, ce sont les subventions aux équipes artistiques. Nous avons aujourd'hui, près de 1 200 000 euros qui sont les dotations pour les associations, les jeunes compagnies, les musiques, le théâtre, la danse et les arts visuels. C'est évidemment ce que nous essayons de sanctuariser, car elles sont au cœur de la création.

Je vais prendre un autre exemple dans les possibilités que nous avons. Vous avez vu que nous avons recruté, avec l'Etat bien entendu, c'est Mme la Ministre qui l'a annoncé, un nouveau directeur pour le Théâtre Nouvelle Génération. Il se trouve que pour ce Théâtre, le directeur sera le même qu'au Théâtre des ateliers et évidemment ce n'est pas pour cela qu'il a été choisi, mais c'est l'occasion aussi de commencer à restructurer nos équipements.

Je terminerai, pour rester très en survol, en citant la Charte de Coopération Culturelle qui est un de nos outils importants dans le cadre de la politique culturelle. Vous savez que nous l'avons transformée et transmise au Grand Lyon et que 16 autres villes ont signé cette Charte de coopération culturelle. Je crois que ce que nous cherchons à faire à Lyon, c'est que la Culture soit un vrai ferment, un vrai ciment, un vrai liant entre les citoyens qui aiment se retrouver pour danser ou pour assister à des grands événements ensemble. Ce n'est pas que les grands événements donnent le sentiment qu'en dehors de cela, il n'y aurait pas de vie culturelle dans la ville, c'est, au contraire, le lieu de convergence, le lieu -je dirai- d'émulsion que nous pourrions proposer.

Donc, nous allons continuer dans cette direction. N'oubliez pas que nous avons des écoles d'art, que nous fabriquons aussi, sur notre territoire, nombre de jeunes artistes de demain, que nous avons cette préoccupation d'avoir, non seulement un éco système, mais en plus, de vraies filières à l'intérieur de ce dispositif.

Je crois que la volonté de maintenir une politique culturelle intense, exigeante, ambitieuse a pour objectif de faire que chaque citoyen puisse être au cœur d'une ville très culturelle, ait accès aux savoirs, à la connaissance, et puisse être également acteur dans cette politique culturelle.

M. LE MAIRE : Merci bien Monsieur Képénékian. Moi, je suis allé au défilé de la biennale. Personne ne m'a dit : « mais ce qu'on attend, ce sont les états généraux de la culture ». Non, les gens étaient là, ils étaient contents. C'était magnifique, il y avait 200, 300 000 personnes sur la place Bellecour.

Voilà, c'est cela la culture. Mais nous penserons à avoir un regard peut-être un peu plus intellectuel sur les événements que nous organisons.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire et M. Boudot se sont abstenus.)

2014/384 - Attribution de subventions de fonctionnement à 37 lieux et compagnies œuvrant dans les domaines du théâtre et du cirque pour un montant global de 209 000 euros - FIC (Direction des Affaires Culturelles)

2014/385 - Attribution de subventions de fonctionnement à 17 associations du secteur des musiques actuelles sur l'enveloppe FIMA pour un montant global de 134 000 euros - Approbation de conventions (Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Ce sont deux rapports, justement, qui concernent les subventions :

- de fonctionnement d'une part à 37 lieux et compagnies œuvrant dans les domaines du théâtre et du cirque pour un montant global de 209 000 euros,

- et l'autre rapport qui concerne le fond d'intervention de la musique actuelle, pour un montant global de 134 000 euros,

ce qui nous permet de diffuser, de soutenir et d'aider l'émergence sur notre territoire.

M. BOUDOT Christophe: Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, chers Collègues, les deux délibérations qui viennent maintenant à l'ordre du jour vont être l'occasion pour moi, de rappeler globalement ma position, la position du Front national en matière culturelle.

Je considère comme vous, que la culture et le patrimoine sont des biens communs, essentiels à l'équilibre et à l'harmonie dans notre société.

Je me souviens encore, il y a près de 20 ans, lorsque mon ami Jacques Bompard accédait à la Mairie d'Orange, vous et vos amis n'aviez pas de mots assez durs pour alerter les Français sur le péril fasciste qui emporterait la mairie et les chorégies. Résultat : Jacques Bompard a été réélu sans discontinuité depuis 20 ans, maire et conseiller général et les chorégies d'Orange ne se sont jamais aussi bien portées.

Moi-même, avant d'entrer en politique, pendant 8 ans, j'ai été le président d'une école de musique associative de 300 élèves qui salariait 25 professeurs qui s'est illustrée sur la scène locale et régionale et a développé la musique vivante et les musiques d'ensemble pour tous.

Cependant, il ne saurait y avoir, Monsieur le Maire, du tout culturel. Bien sûr, nous devons accompagner et développer nos scènes nationales, l'Opéra de Lyon, la Maison de la Danse, l'Orchestre National de Lyon, les musées. Mais à côté de ces joyaux culturels que nous soutenons, vous vous livrez à une frénésie de subventionnement tous azimut qui laisse tout de même perplexe et qui est d'ailleurs commun à tous les exécutifs socialistes, que ce soit ici à Lyon avec vous, ou même à la Région avec Jean-Jack Queyranne, où je participe aussi aux Commissions mensuelles qui distribuent avec générosité des dizaines de millions d'euros aux associations nombreuses et habituelles qui en font la demande.

Aujourd'hui, en l'espace de deux délibérations, vous nous demandez de voter 344 000 euros de subventions à des troupes, des collectifs divers, ces subventions font bien sûr, écho aux 330 000 euros que vous avez déjà versés à Grrrrnd Zero avant l'été.

Monsieur le Maire, quand on a en charge le budget de la ville, il faut défendre une hiérarchie des priorités, sinon on n'a pas d'autres alternatives que d'augmenter régulièrement la pression fiscale. Comment allez-vous justifier de réclamer 180 euros aux familles lyonnaises pour les heures périscolaires ? Comment

justifierez-vous l'augmentation spectaculaire des piscines de la ville ? Comment allez-vous justifier l'augmentation de 5 % des impôts.

Les années se suivent et se ressemblent. Vos budgets se suivent et se ressemblent et nous assistons régulièrement à cette pluie de subventions qui entretient des associations, qui forment bien souvent vos relais idéologiques, qui consolide une clientèle électorale fidèle, car perfusée aux mannes inépuisables de l'argent public.

Oui, la culture ça coûte cher, Monsieur le Maire. Je le sais. Mais la rentabilité, la mesure, ne doivent pas être de gros mots en la matière.

Par ces temps de crise et de souffrances, de contraintes budgétaires majeures, vous ne pouvez pas, sous couvert de développement culturel et de soutien aveugle au tout culturel, engager l'argent des Lyonnais dans des expériences coûteuses et incertaines qui ne rencontrent pas toujours un public suffisamment large.

Que l'on mette à disposition les équipements de la ville, que l'on permette à des expériences artistiques ou à de jeunes troupes de profiter des infrastructures lyonnaises et de partager l'existant, oui, il faut le poursuivre, mais sacrifier autant et toujours plus d'argent public sur l'autel de la création perpétuelle, vous diriez aussi durable et citoyenne, a un côté, je crois, ubuesque et indécent que je me refuse à soutenir. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre.)

2014/398 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association Lamartine pour l'organisation du festival "Lamartine à la plage" du 5 au 7 septembre 2014 à la Friche Lamartine dans le 3^e arrondissement (Direction des Evènements et Animation)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Ce dossier concerne l'attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association Lamartine, collectif d'artistes situé dans une ancienne usine qui a su parfaitement s'insérer dans ce territoire qui est le 3^e arrondissement après des débuts un peu difficiles. Je pense qu'aujourd'hui tous les habitants ont apprécié, pendant le week-end des 5 et 7 septembre, ce formidable rendez-vous entre des artistes émergents, des artistes en devenir.

Ce « coup de pouce » qu'ont leur a donné, me paraît tout à fait justifié. Avis favorable de la Commission.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes et Adjoints, Conseillères et Conseillers, à l'occasion de cette délibération, nous voulons attirer de nouveau votre attention sur l'indispensable existence dans la ville, de lieux de travail pour les artistes.

La Friche Lamartine, c'est 3 500 m² au cœur de Lyon, dans le quartier de Montchat, 3 500 m² réinvestis par des artistes et transformés en ateliers, studios, bureaux et lieux de répétition. L'ancienne usine de bonneterie est ainsi devenue un site de production artistique où se croisent peinture, sculpture, couture, gravure, infographie, musique, illustration, bande dessinée, arts du cirque, théâtre, poterie, sérigraphie, notamment.

L'événement « Lamartine à la plage » que la Ville de Lyon soutient avec cette subvention, est représentatif des croisements que la Friche engendre entre activités artistiques et culturelles, vie économique et vie de quartier. Ainsi, comme le rappelait M. Képénékian, des ateliers, performances et concerts se sont succédés durant trois jours et le public a pu participer à des visites guidées du site. Il faut souligner que l'Association Lamartine a développé un partenariat avec les éducateurs spécialisés de la SLEA. Ce partenariat a permis que des jeunes du 3^e arrondissement travaillent avec les artistes pendant l'événement et participent au montage de la scénographie, à la sécurité du site et à l'animation d'un certain nombre d'ateliers.

Nous pensons que la Friche Lamartine est un bel exemple d'un lieu source d'emploi, d'activité culturelle et de lien, bref un bel exemple d'un lieu source de richesses, matérielles comme immatérielles. Nous pensons aussi, que non seulement la Friche Lamartine doit être pérennisée mais que d'autres lieux peuvent ainsi être confiés à des artistes et artisans... et je pense par exemple, comme vous vous en doutez, à l'ancienne école des Beaux-Arts sur le 1^{er} arrondissement.

Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire votera avec plaisir cette délibération tant elle va dans le sens que nous souhaitons pour notre ville.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre.)

2014/401 - Approbation d'une convention cadre entre la Ville de Lyon / Bibliothèque Municipale et l'Association Comité Français International - Bibliothèques et Documentation –CFIBD- pour l'organisation du Congrès international des bibliothèques et de l'information de l'IFLA (Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Il s'agit de la convention cadre entre la Ville de Lyon/Bibliothèque municipale et le CFIBD, Comité Français International – Bibliothèques et Documentation qui a été le bras armé du Comité national avec lequel nous avons coopéré pour organiser ce formidable congrès auquel a déjà fait allusion M. Geourjon à qui je dois rappeler que le budget global de ce congrès ne se monte pas à 900 000 euros mais à 2,5 M€ pour accueillir 4 000 congressistes...

M. GEOURJON Christophe : Dans la délibération, il est indiqué la somme de 37 500 euros.

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : Il s'agit de la partie du CFIBD. Le congrès est organisé par un organisme international, KIT. Le montant indiqué est le montant de la part française à laquelle nous avons participé.

Ce congrès, je n'ai pas besoin de le répéter, vous l'avez évoqué, a été un formidable rendez-vous. Depuis 80 ans qu'il existe, cela faisait très longtemps qu'il n'y avait pas eu 4 000 participants. Avec ces bibliothécaires, corps extrêmement concerné, impliqué, qu'ils soient situés en Afrique, en Asie ou aux Etats-Unis, ce fut véritablement un moment de partage avec des intervenants de très grande qualité.

Nous avons surtout pu adosser à ce congrès, ce que nous avons préparé depuis un an, c'est une manière pour moi de répondre aussi à la question sur notre politique culturelle, la « Déclaration de Lyon », que le Maire de cette ville est venu présenter à l'ensemble des participants, celle-ci rappelle simplement le principe fondateur du droit imprescriptible à l'accès à la connaissance, au savoir et à l'information que représente l'action quotidienne de ce corps de professionnels.

L'IFLA est une organisation non gouvernementale et bien entendu, cette proposition a suivi toute la filière jusqu'aux plus hautes sphères de l'ONU afin que ces enjeux soient pris en compte dans les prochains objectifs des programmes onusiens. Je crois que ces textes rappellent, encore une fois, s'il y avait besoin, que Lyon a été choisie car il y avait un « terreau » et il existait une vraie raison de faire cette déclaration à partir de Lyon et nous avons trouvé cela, évidemment, à la hauteur de nos ambitions.

Je crois que le congrès de Lyon ainsi que sa déclaration, calés entre Singapour et le prochain congrès qui aura lieu à Cape Town en Afrique du Sud, restera un moment important pour l'ensemble des acteurs du monde des bibliothèques, pour tous les artisans de ce succès que sont toutes nos équipes de la bibliothèque municipale avec un grand nombre de volontaires. Volontaires qui ont été très actifs, car le principe de ce congrès c'est que ce soient des bibliothécaires qui accueillent d'autres bibliothécaires. Avec l'ensemble des équipes lyonnaises mais aussi françaises, venues d'autres villes, nous avons débriefé ce congrès la semaine dernière à la Bibliothèque Nationale de France, puisque MM. Bruno Racine et Gérard Collomb étaient les co-présidents de ce congrès et croyez-moi, nous n'avons eu que des remerciements de la convivialité de notre ville et ses capacités d'accueil. De plus, il a fait beau pendant cette semaine du 15 août, plutôt calme habituellement, mais qui a vu arriver notamment pendant la soirée culturelle à Confluence, des tramways remplis de personnes venues des quatre coins du monde et les lyonnais se demandaient ce qui se passait devant autant d'effervescence.

En tout cas, c'était une grande fête à tous les points de vue et je crois que nous pouvons être très fiers d'avoir pu l'accueillir : c'est le reflet de ce qui a été fait au cours de toutes ces années.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, oui, comme l'a dit Georges Képénékian, la Ville de Lyon peut être fière d'avoir accueilli cet été le congrès international des bibliothèques, et fière aussi d'avoir été le lieu de signature et d'appel au monde de la belle déclaration dite désormais « Déclaration de Lyon ».

La Ville de Lyon a été choisie parmi plusieurs villes candidates car son action en faveur de la promotion de la lecture, de la documentation et de l'information est remarquable de diverses façons :

- Un réseau de lecture publique de proximité avec 15 bibliothèques réparties sur toute la ville (et bientôt 3 nouvelles actuellement en construction).

- Le développement d'un formidable outil interactif entre les bibliothécaires et les habitants par le biais du très original « Guichet des savoirs » qui est une perle pour tout connaître et aussi pour se faire aider dans mille aspects de la vie quotidienne.

- Un fonds documentaire original lui aussi sur le genre, malicieusement appelé « Le point G » qui suscite des demandes de renseignements et de documentation de toute la France et qui a beaucoup intéressé les organisateurs du congrès.

- Des activités variées, du niveau des plus grandes bibliothèques réputées du monde : des conférences, des expositions, des accueils d'enfants et de jeunes, le prêt d'œuvres d'art chez soi, la numérisation de documents exceptionnels visibles sur internet, etc.

- Enfin, nos bibliothèques ont la volonté de mettre la culture à portée de tous, et je voudrais souligner en particulier le travail réalisé en direction des personnes en situation de handicap. Un personnel motivé, la gratuité pour les personnes handicapées recevant l'allocation adultes handicapés, des locaux adaptés aux fauteuils roulants, six espaces numériques pour les personnes malvoyantes, des cours gratuits de formation à l'utilisation des ordinateurs et d'internet pour tous types de handicap, le portage de documents à domicile, des livres en braille, des livres enregistrés, des conférences audio ou vidéo, des contes pour les enfants en bilingue français-langue des signes, des tablettes tactiles praticables avec un seul doigt, un bibliothécaire formé à la langue des signes, la mise en évidence des DVD sous-titrés pour les personnes malvoyantes.

Toutes ces actions sont très appréciées par les personnes handicapées et par les associations qui sont des partenaires actives de nos bibliothèques.

Une initiative sympathique de lancement de 6 000 livres à travers la ville a eu lieu lors du congrès. Le Groupe Lyon Gauche Solidaires propose de la pérenniser sous la forme de « Boîtes à livres et à revues » accrochées à travers la ville dans lesquelles les habitants pourraient, tout au long de l'année, déposer des livres et revues qu'ils ont aimés et prendre des livres ou des revues laissés par d'autres, dans un échange anonyme, gratuit, solidaire. Je l'ai vu, cet été, à Sarlat. Ce serait peu coûteux pour la ville et fructueux pour les habitants. Un beau symbole.

Pour conclure, on peut dire que la politique municipale lyonnaise en matière de bibliothèque est déjà conforme à l'appel lancé en faveur de l'accès à la culture, à la lecture et à l'information. Cet accès est porteur de sens, de valeur car il est consubstantiel à la démocratie, à la construction nécessaire de la pensée et de l'expression des habitant-es pour mieux participer à la vie de la cité et de notre pays. Comme le dit la Déclaration de Lyon : cela fait partie intégrante du développement durable qui nous est cher.

M. GEOURJON Christophe : Excusez-moi Monsieur le Maire, je voudrais faire une brève intervention puisque M. Képénékian m'a cité. J'ai le rapport concernant le congrès IFLA et je confirme que le budget du congrès est de 945 200 €, y compris les frais de location, de fonctionnement, d'organisation, de restauration et le dîner de gala, ce qui représente un budget 6 fois plus faible que celui des HLM.

M. LE MAIRE : M. Képénékian vous a dit que c'était la partie française. Donc on vous enverra la partie étrangère.

Pour M. Geourjon qui est un scientifique, nous donnerons les détails exacts..

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

2014/369 - Approbation de conventions de parrainage dans le cadre de l'exposition Imagine Brazil présentée au Musée d'Art Contemporain (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

2014/370 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et Artclair et d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et Télérama dans le cadre de l'exposition "L'invention du passé, Histoires de cœur et d'épée en Europe" (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

2014/371 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon / Musée d'Art Contemporain et la société Rouge Cadmium dans le cadre de l'exposition Motopoétique (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

2014/372 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne et la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône dans le cadre de l'exposition "Le compagnonnage à Lyon de ses origines mythiques à nos jours" (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

2014/375 - Approbation de conventions de mise à disposition gratuite d'espaces situés aux Archives Municipales à différentes associations - EI 02 209 (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

2014/376 - Approbation de conventions de parrainage dans le cadre de l'exposition ERRO présentée au Musée d'Art Contemporain (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

2014/377 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'Association Et Compagnie pour l'organisation du festival Spontanéous du 26 octobre au 1^{er} novembre 2014 - Approbation d'une convention mixte (Direction des Evènements et Animation)

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

2014/378 - Attribution d'une subvention de 6 000 euros à l'Association Médiatone pour l'organisation du « Parcours Folk » le 4 octobre 2014 (Direction des Evènements et Animation)

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

2014/379 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association Europe et Compagnies pour l'organisation du « Forum des langues du monde » le 21 septembre 2014, place Sathonay dans le 1^{er} arrondissement (Direction des Evènements et Animation)

(Adopté.)

(M. Boudot a voté contre.)

2014/380 - Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'Association La Compagnie du Chien Jaune pour l'organisation de "Novembre des Canuts" du 17 au 30 novembre 2014 (Direction des Evènements et Animation)

(Adopté.)

(M. Boudot a voté contre.)

2014/381 - Demande d'une subvention de fonctionnement d'un montant global de 34 732 euros à la région Rhône-Alpes dans le cadre de l'appel à projet spectacle vivant lors de la saison 2014-2015 du Théâtre des Célestins (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

2014/382 - Demande d'une subvention de fonctionnement d'un montant global de 101 275 euros auprès de la Préfecture du Rhône -Politique de la Ville- Théâtre des Célestins (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

2014/383 - Approbation d'une convention d'occupation gratuite et temporaire du domaine public - Orangerie du parc de la Tête d'Or (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

2014/386 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Musée d'art contemporain et le magazine Télérama pour l'exposition consacrée à Erró du 3 octobre 2014 au 22 février 2015 au musée d'art contemporain de Lyon dans le cadre de l'opération "pass art contemporain" (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

2014/387 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon/Musée d'art contemporain et la Ville de Givors dans le cadre de l'exposition d'oeuvres de Erró à la Mostra de Givors du 15 novembre au 13 décembre 2014 (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

2014/389 - Demande de subventions d'investissement 2014 pour les acquisitions d'oeuvres d'art des musées des Beaux-Arts, d'art contemporain, Imprimerie et du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation auprès de l'Etat -Direction Régionale des Affaires Culturelles- et de la Région Rhône-Alpes, dans le cadre du FRAM -Fonds Régional d'acquisitions des musées- (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

2014/390 - Approbation d'un contrat cadre pour la fourniture d'images non originales du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

2014/391 - Approbation d'une convention de prêt de la voiture Renault AG-1 -1914- entre la Ville de Lyon / Musée Henri Malartre et la Ville de Sainte Colombe -Rhône-, à l'occasion de la commémoration du centenaire de la mobilisation des soldats du régiment 2-9-9, les 27 et 28 septembre 2014 (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

2014/392 - Approbation de contrats de cession de droits d'exploitation de textes du catalogue réalisé dans le cadre de l'exposition "La recherche de l'excellence, Le compagnonnage à Lyon de ses origines mythiques à nos jours" (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

2014/393 - Approbation d'un contrat de cession entre la Ville de Lyon / Musées Gadagne et l'Institut National de l'Audiovisuel -INA- dans le cadre de l'exposition "La recherche de l'excellence, le compagnonnage à Lyon de ses origines mythiques à nos jours" (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

2014/396 - Approbation d'une convention d'objectifs et de partenariat entre l'Etat, la Région Rhône-Alpes, la Ville de Lyon et l'Association Cuivres Diffusion - Ensemble Odyssée 2014-2015-2016 (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

2014/397 - Approbation d'une convention de parrainage entre l'Institut culturel italien et la Ville de Lyon/Musées Gadagne dans le cadre de la semaine étrangère de la marionnette 2014 (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

2014/400 - Approbation de l'incorporation au domaine public de la Ville de Lyon des vestiges archéologiques immobiliers découverts lors des fouilles archéologiques réalisées par son service archéologique sur les chantiers du 27 rue Auguste Comte à Lyon 2^e et du 1 place Abbé Larue à Lyon 5^e (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

2014/410 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et Lagardère Métropoles (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

2014/412 - Attribution d'une subvention d'investissement de 7 500 euros à l'Association des Amis du Musée de l'Imprimerie de Lyon pour la pose de six plaques en pierre gravées au nom des principaux imprimeurs lyonnais du XVI^e siècle - Approbation d'une convention financière (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

2014/416 - Attribution de subventions pour la programmation dans les arrondissements de la Fête des Lumières 2014 du vendredi 5 au lundi 8 décembre - Approbation de modèles de conventions types -mixte et application- (Direction des Evènements et Animation)

(M. Levy ne prend pas part au vote en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

(Adopté.)

2014/423 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon / Bibliothèque Municipale et Orange, pour les projets Bibliothèque Numérique de Référence 2014 (Direction des Affaires Culturelles)

(Adopté.)

2014/468 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations du secteur Danse sur le Fonds d'Intervention Culturel pour un montant global de 53 500 euros (Direction des Affaires Culturelles)

(Abstention de M. Boudot.)

(Adopté.)

2014/388 - Attribution de subventions de fonctionnement à trois associations patrimoniales sur le Fonds d'Intervention du Patrimoine -FIP- pour un montant global de 6 500 euros (Direction des Affaires Culturelles)

M. DURAND Jean-Dominique, rapporteur : Monsieur le Maire, accord de la Commission pour ce rapport concernant des subventions de fonctionnement à trois associations patrimoniales.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/491 - Attribution de subventions aux associations d'anciens combattants (Direction du Développement Territorial)

M. DURAND Jean-Dominique, rapporteur : Il s'agit de subventions pour 16 associations d'anciens combattants. Avis favorable de la Commission.

Je ne vais pas passer ici les associations en revue, ce qui serait fastidieux. Je voudrais simplement souligner ce qu'elles apportent à notre ville, au-delà de leurs propres activités internes et de solidarité et l'importance des commémorations dont elles constituent le plus souvent la colonne vertébrale.

Chacun a pu observer le grand succès populaire des commémorations de la libération de Lyon les 3, 4 et 5 septembre 2014. Je tiens du reste à remercier ici très chaleureusement tous les services de la Ville mobilisés autour de ce projet commun. Lyon libéré, cela méritait incontestablement cette fête.

En janvier dernier, au seuil d'une année 2014 fondamentale pour la transmission de la connaissance de notre histoire au cours du terrible XX^e siècle et peu après la cérémonie du souvenir de la libération du camp d'Auschwitz, des malfaisants se sont attaqués au Veilleur de Pierre, ce lieu sacré de notre cité, ce sanctuaire de l'indicible, en lui infligeant des inscriptions abjectes. Nous savons hélas que l'histoire peut se répéter. Que rien n'est jamais acquis définitivement, ni la liberté, ni la démocratie. Notre pays est régulièrement secoué par des actes racistes et antisémites, qui prennent les formes les plus insidieuses, qui cherchent à se camoufler même sous les oripeaux parfois d'une soi-disant expression artistique, des actes qui cherchent à blesser au plus profond des sentiments humains, depuis les profanations de tombes et de lieux de culte jusqu'aux attentats contre des écoles, jusqu'à l'assassinat d'enfants visés uniquement parce qu'ils sont juifs.

C'est Primo Levi qui disait, je le cite : « L'idée d'un nouvel Auschwitz n'est certainement pas morte, comme rien ne meurt jamais. Tout resurgit sous un jour nouveau, mais rien ne meurt jamais ». Cela rappelle, nous rappelle le devoir qui est le notre, le devoir de toutes les générations, de la société tout entière, de défendre sans relâche et sans faiblesse les valeurs pour lesquelles tant de femmes et d'hommes se sont battus, parfois jusqu'à la mort. N'oublions jamais que le combat pour la liberté et la démocratie, pour la justice sociale, pour les valeurs républicaines, ne prendra jamais fin. Ce sont des biens fragiles. L'antisémitisme s'affirme à nouveau publiquement et sans complexe, le nationalisme revient et affirme sa volonté d'exclure, de refuser les différences et même de détruire la construction européenne qui a garanti à notre pays et à nos voisins une longue période de paix, inédite dans leur histoire.

Résister reste d'actualité. Il est réconfortant de voir de nombreux élèves des lycées et des collèges se mobiliser chaque année pour le Concours national de la Résistance et de la déportation et rendre des travaux remarquables. Nous parvenons à mobiliser des élèves de tous les établissements scolaires de Lyon pour participer aux commémorations. Nous l'avons vu récemment encore pour la libération de Lyon. Chacun a pu percevoir leur enthousiasme, leur implication, leur capacité à s'approprier des textes difficiles, qu'il s'agisse du discours du Général de Gaulle du 14 septembre 1944, du poème de Paul Eluard « Liberté, j'écris ton nom », ou de l'éloge funèbre du général Diego Brosset par le général de Larminat. De même, j'observe la présence de nombreux participants aux commémorations : certes, les foules ne sont pas toujours aussi nombreuses que le 3 septembre, mais les présences sont très significatives. La commémoration des fusillés de la place Bellecour, en présence des familles, le 27 juillet dernier, a été un moment très fort.

Reste un souci important qui devra nous mobiliser dans les années qui viennent : la transmission de la mémoire alors que beaucoup de ces associations sont vieillissantes. Mais certaines se sont déjà transformées en amicales, accueillant les descendants des combattants et des citoyens convaincus de l'importance de l'enjeu de la transmission. Il nous revient, je crois, en tant qu'élus de les accompagner.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE, SANTE

2014/444 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de partenariat avec les Hospices Civils de Lyon dans le cadre de l'observatoire de la santé des Lyonnais (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme FAURIE-GAUTHIER Céline
(Adopté.)

2014/462 - Subventions aux associations proposant des actions en faveur des personnes âgées -animation, protection de la santé, développement réseau, aides ménagères- (Direction de l'Action Sociale)

Mme RIVOIRE Françoise, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération concerne les subventions aux différentes associations en direction des personnes âgées. Ce partenariat avec les différentes associations nous permet de développer une politique destinée à l'animation culturelle, à la lutte contre l'isolement et la dépendance et à la protection de la santé.

Je voudrais souligner que pour les structures d'aide à domicile, nous apportons un soutien fort sur la formation des aidants. Ce qui me paraît essentiel.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Commission.

Je profite d'avoir la parole pour vous rappeler que la Semaine bleue se tiendra du 13 au 19 octobre prochains. Ce sont 7 jours d'animation et de mise à l'honneur de nos séniors dans tous les arrondissements de la ville. Dans ce cadre, il est important que nous prenions le temps d'aller échanger, partager un verre, des sourires et pourquoi pas, des danses avec nos aînés, pendant ces rencontres conviviales et humaines.

Il est important de faire savoir que la cause du vieillissement n'avancera qu'à travers notre capacité commune à relever le défi intergénérationnel. C'est donc une semaine qui doit servir à resserrer les liens entre tous les âges.

Le Maire de Lyon, les élus d'arrondissement en charge des liens intergénérationnels des personnes âgées et moi-même vous attendons donc nombreux et mobilisés autour de cette cause. Je me tiens bien évidemment à la disposition de chacun pour plus d'information sur ces journées. Le programme est en cours de distribution.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(M. Pelaez ne prend pas part au vote en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

2014/488 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté - aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF, opération été- et autorisation de signature de conventions de financement (Direction de l'Action Sociale)

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah
(Adopté.)

COMMISSION IMMOBILIER, BATIMENTS

2014/465 - Skate Parc Gerland - Renouvellement des modules et rampes de skate - 24 allée Pierre de Coubertin à Lyon 7^e – Opération n° 07221519 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-1 - Programme n° 00004 (Direction de la Construction)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit du projet de skate parc Gerland qui consiste à renouveler l'ensemble des pistes de skate, de rollers et de BMX (je crois que ce sont les petits vélos) en remplaçant les modules et rampes vétustes qui datent des années 2000, en optimisant l'utilisation de l'espace et la sécurité de la pratique, en proposant un équipement qui tient compte de la pratique des sports de glisse.

La maîtrise d'œuvre a été confiée à Fest Architecture Constructo Skatepark pour un coût global au stade avant projet de 700 000 euros.

M. BERAT Pierre : Il s'agit, avec ce projet, d'un budget conséquent de subvention mais que nous allons bien évidemment voter parce que je dirais que l'équipement le vaut bien, que ce soit par le nombre d'utilisateurs, son rayonnement, son mode de gestion qui est assez intéressant.

On sait que ce projet est attendu. J'ai lu que les utilisateurs qualifiaient l'avenir de transition entre l'ancien équipement et le nouveau de « le roi est mort, vive le roi ». C'est dire combien ils considèrent important ce projet. Donc nous le soutiendrons.

Je voudrais juste, à l'occasion de ce rapport, élargir le propos sur la thématique de la glisse urbaine qui est quand même une thématique importante dans la ville. Qu'il s'agisse du skate, du roller, du BMX, cela touche beaucoup de personnes. Tous ceux qui ont des enfants dans cette salle y seront confrontés un jour ou l'autre ou auront à accompagner cette pratique. Il y a les ados, les jeunes adultes. Alors tous ne votent pas mais, pour autant, il faut être à leur écoute et voir comment répondre à leurs besoins.

Vous dites dans votre délibération que ces besoins sont en évolution. Je pense effectivement qu'on est dans un domaine qui bouge beaucoup. Et puis, dernier élément, on sait qu'il y a un conflit d'usage sur certains espaces publics et qu'il y a un lien évident entre les équipements que nous proposons et certains usages qui se font sur l'espace publique.

Alors, la proposition que j'ai faite, j'en ai parlé en Commission mais ça n'a pas l'air d'avoir retenu beaucoup l'attention de la Commission, donc je le refais aujourd'hui en Conseil municipal, c'est qu'il serait utile qu'on ait un schéma municipal d'équipements pour ce qui est de la glisse urbaine ou au moins, s'il existe dans les bureaux, qu'il soit peut-être rediscuté en Commission et qu'on puisse lui redonner un peu plus d'ampleur.

Qu'est-ce que j'entends par schéma ? On a un peu l'impression d'interventions au coup par coup, c'est-à-dire de subventionner un équipement à un instant donné ou quand un tènement se libère, on y fait un équipement de proximité parce qu'on a cette opportunité.

Je pense qu'on gagnerait à avoir un schéma global. D'abord, comme on l'a dit, pour tenir compte des nouvelles pratiques, c'est-à-dire qu'il faut suivre l'évolution en cours. Je ne donnerai qu'un exemple, dans le 3^e arrondissement, quand vous avez créé le skate parc de proximité, j'ai eu comme retours des utilisateurs qu'à peine ouvert, il était déjà dépassé en terme de modules. Donc cela pose un problème en termes de politique publique.

Deuxième élément de ce schéma, je pense qu'il doit apporter une réponse à tout le monde, qu'on soit des débutants ou des gens qui ont quasi une activité professionnelle dans le domaine et qu'il y a sans doute des choses à spécialiser et à offrir des équipements adaptés à toute la demande. Cela évoque un maillage territorial notamment de ces équipements pour que les plus jeunes, ceux qui débutent, puissent avoir partout une solution en proximité.

Aujourd'hui, tout n'est pas parfait parce que quand on regarde sur le site internet de la Ville de Lyon où l'on peut pratiquer du skate, et bien on a une liste de 11 équipements qui apparaît sans détails, sans savoir quel est le site le plus propice à tel usage. Donc je pense qu'en termes d'affichage et encore une fois, de réponse globale à la demande, on pourrait être meilleur.

C'est juste une suggestion, proposition qu'on travaille, dans le cadre de la Commission Sports, à un schéma municipal pour la glisse urbaine, pour lui donner plus de visibilité, pour mieux répondre aux besoins des habitants de cette ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Vous savez qu'on organise dans quelque temps le Roller Contest, qui est un des événements que nous avons promu.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/493 - Mairie du 8^e et Maison de la danse - 12 avenue Jean Mermoz à Lyon 8^e - Travaux d'amélioration des performances énergétiques - Opération n° 08018703 - Adaptation des crédits par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009/1 - Programme n° 20008 (Direction de la Construction)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit des travaux sur la Mairie du 8^e et de la Maison de la Danse. Je voulais simplement rappeler brièvement les travaux engagés parce qu'ils sont importants à la Maison de la Danse et à la Mairie du 8^e, mais importants en terme de ce que nous allons économiser.

En 2010, nous avons réalisé un diagnostic énergétique qui a permis de dégager diverses actions et travaux portant sur l'amélioration thermique de l'enveloppe du bâtiment : changement des menuiseries, isolation des façades. Cela va nous permettre également d'améliorer les conditions de travail du personnel de ces deux bâtiments, et les courants d'air très importants me disent mes collègues de la Mairie du 8^e. Notre objectif est effectivement de réduire les déperditions énergétiques, de façon à descendre la puissance de la chaufferie en-dessous des 2 mégawatts. La découverte d'amiante dans quelques matériaux nous conduit à augmenter le coût global de l'opération à 2.650.000 € et quel que soit le devenir de la Maison de la Danse, nous nous devons d'engager ces travaux.

Mme TAZDAIT Djida : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, cette délibération porte à 2.650.000 € les travaux d'amélioration des performances énergétiques qui concernent notamment la Maison de la Danse, mais elle est totalement muette sur la vocation future de ce bâtiment.

Nous ne pourrions pas continuer à voter des délibérations sur ce site si vous ne nous dites pas clairement quelles sont vos intentions et vos projets sur son avenir ! Vous avez affirmé vouloir renforcer l'aura internationale de la Maison de la Danse et selon vous, il est impossible d'envisager un agrandissement du site de l'avenue Jean Mermoz pour continuer le développement de la danse à Lyon. La danse n'aurait plus ni sa place, ni son avenir avenue Jean Mermoz dans le 8^e. Vous voulez déménager la Maison de la Danse dans le 2^e arrondissement, vous avez d'ailleurs réservé voilà deux ans un tènement à Confluence pour 3,2 millions d'euros.

Nous sommes d'accord pour favoriser le rayonnement culturel de l'agglomération, mais pas n'importe comment. C'est dans le 8^e arrondissement que la Maison de la Danse a pris son envol, elle est le berceau de la Biennale de la Danse qui a acquis une renommée nationale et internationale, comme en témoigne d'ailleurs cette 16^e édition. Avec l'Institut Lumière, le nouveau Théâtre du 8^e, le musée urbain Tony Garnier, la Maison de la Danse, le 8^e arrondissement participe à l'identité et au rayonnement culturel de Lyon. Aussi, nous ne comprenons pas la logique et l'intérêt de concentrer autant de grands équipements culturels à la Confluence et de déshabiller culturellement notre 8^e arrondissement.

Mais comme votre décision est actée puisqu'une Maison de la Danse 3^e génération fait partie de vos promesses électorales pour ce mandat, dites-nous enfin ce que vous comptez faire de ce site actuel. Christophe Geourjon vous posait la question il y a deux ans en 2012, vous disiez réfléchir. Vous devriez aujourd'hui pouvoir nous donner une réponse.

Pour renforcer votre réflexion, en tous les cas, et au lieu de prendre une décision seul, je vous propose de mobiliser toutes les compétences et les forces vives pour inventer un nouvel avenir à cet équipement sur le site de l'avenue Jean Mermoz. Les élus, les associations, les acteurs culturels, les conseils de quartier, ont plein d'idées.

La démocratie participative, dans le domaine culturel, peut être aussi un atout pour favoriser la diversité culturelle, la cohésion sociale et l'accès de tous à la culture.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, chers Collègues, mon intervention aujourd'hui sur ce dossier sera relativement rapide. Je pourrais en effet vous renvoyer directement à celles prononcées ici-même lors des conseils municipaux des 26 mai et 16 juin, tout comme à mon intervention au Grand Lyon du 10 juin dernier. Dans ces trois interventions je vous posais une question pourtant simple, Monsieur le Maire : déménagez-vous la Maison de la Danse à Confluence, ainsi que vous l'avez annoncé pendant la campagne, ou renoncerez-vous à ce projet ?

Si je me permets de vous poser cette question une quatrième fois, c'est tout simplement que vous n'avez toujours pas daigné y répondre. Je ne sais pas si ce sera enfin le cas aujourd'hui, je l'espère même si j'en doute. A ce titre, je ne peux imaginer qu'aux affaires depuis plus de treize ans, vous n'ayez pas, à l'heure qu'il est,

tous les éléments en mains pour arrêter votre choix en matière d'investissements, nous aurions pu le comprendre si vous aviez été nouvellement élu en mars dernier. A ce titre, je ne peux imaginer que votre promesse de campagne ait été faite à la légère, ce n'est pas votre genre.

Mais tout simplement, peut-être qu'à force de vous répéter que ce projet de nouvelle Maison de la Danse à Confluence serait désastreux pour les finances municipales et catastrophique en terme d'équilibre des territoires, peut-être en avez-vous tout simplement pris conscience. Vous voilà donc aujourd'hui plongé dans l'expectative et tarauté par le doute. Pour vous accompagner dans votre réflexion, il me semble à ce stade indispensable de vous appuyer sur une étude qui n'éluderait aucune hypothèse a priori... et notamment celle d'une restructuration du bâtiment existant.

Pour poursuivre son développement et asseoir encore son rayonnement international -j'en profite d'ailleurs pour féliciter Dominique Hervieu, son équipe et l'ensemble des danseurs pour la magnifique Biennale qui se déroule actuellement- donc, pour poursuivre son développement et asseoir encore son rayonnement international, la Maison de la Danse connaît aujourd'hui trois freins :

- le manque de salles de répétition,
- les dimensions trop modestes de la scène existante pour pouvoir accueillir certaines créations contemporaines,
- et une capacité de salle parfois limitée.

Seule une étude sérieuse permettra de répondre à la modification possible de ce bâtiment.

Il est vrai qu'en prenant une telle décision, vous prendriez le risque de démontrer qu'une telle restructuration est possible..., ce que vous avez toujours écarté a priori. Vous prendriez aussi le risque de prendre une décision salubre pour nos finances. Qui sait ? Une hausse des impôts ne serait peut-être plus obligatoire !

Vous n'aurez pas non plus à vous torturer l'esprit pour trouver un avenir au bâtiment existant vidé de son âme et de ses occupants. Il est vrai que dans une telle hypothèse, les dépenses que vous soumettez à notre approbation aujourd'hui n'auraient plus de raisons d'être..., c'est fort dommage mais c'est peut-être là un moindre mal.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, nous nous félicitons tout d'abord des travaux de rénovation thermique envisagés pour le bâtiment de la Maison de la Danse et aussi, bien sûr, pour la Mairie du 8^e. Ces travaux de rénovation thermique sont importants par rapport aux objectifs du Plan Climat du Grand Lyon et aussi de celui de la Ville de Lyon.

A propos de la Maison de la Danse et de son devenir, nous souhaitons qu'un large débat ait lieu avec l'équipe artistique, avec les élus municipaux, mais aussi avec les habitants du 8^e. Les Lyonnais ont noué depuis trente ans une relation particulière avec la danse. Sur notre agglomération, les habitants se sentent très concernés, quelles que soient leur pratique et leur fréquentation de la culture. Il apparaît important de donner aux équipes chorégraphiques des moyens pour former, créer, produire et tourner au plan national et international. La Maison de la Danse a besoin en particulier de moyens supplémentaires pour accueillir des artistes en résidence.

La Maison de la Danse a renforcé des liens avec les quartiers environnants du 8^e avec beaucoup de réussite depuis l'arrivée de Dominique Hervieu et il serait dommage de remettre en cause ce mouvement. C'est pourquoi nous souhaitons que soient étudiées les différentes possibilités de mutualisation d'équipements existants sur l'agglomération.

Il est pour nous important pour le développement d'une Métropole solidaire et équilibrée que plusieurs grands équipements culturels ne soient pas concentrés à la Confluence. Nous ne sommes pas convaincus d'autre part, d'un point de vue urbanistique, par la spécialisation des quartiers et par la vocation affirmée de la Confluence comme quartiers des arts et des médias.

Il y a enfin le prix annoncé de 100 millions d'euros pour un nouveau bâtiment à Confluence. C'est un investissement très important. Etudions d'autres solutions plus économes, le maintien dans le 8^e peut en être une.

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : J'ai bien écouté ces interventions qui sont d'ailleurs dans le droit fil de celles qui ont précédé déjà depuis la campagne. Au fond pourquoi avons-nous engagé la réflexion sur la future Maison de la Danse ? Vous l'avez dit en partie, et ceux qui ont vécu le défilé la semaine dernière et le succès de cette Biennale, ses retombées au sein de la presse nationale et de la presse internationale, sont les

premiers soutiens de notre démarche. Je peux constater de visu que dans tous les lieux de cette Biennale il y a des spectateurs heureux, venus des quatre coins du monde, et nous en sommes ravis.

La danse est un des marqueurs de Lyon et Lyon s'est choisie la danse comme emblème, avec le cinéma, avec la gastronomie, avec le livre et la diffusion des savoirs, la danse est donc un élément structurant de notre image, un de nos piliers culturels.

C'est d'abord un héritage des plus riches, celui de l'incroyable succès de la Maison de la Danse et de la Biennale, avec 180.000 spectateurs. Son autofinancement -c'est un élément à prendre en compte, à plus de 60 %- en fait un équipement vertueux sur le plan économique, quasiment unique en France dans son domaine.

Le succès de la Biennale, ce sont les milliers d'amateurs du défilé, les centaines de milliers de spectateurs et tous ceux qui sont venus danser. On parlait de « quel serait l'axe de la politique culturelle ? ». Et bien ce n'est pas seulement de faire vivre ensemble, c'est de faire ensemble et la danse permet de faire ensemble, avec un grand nombre de participants.

La danse, c'est un héritage que nous devons faire fructifier, développer, enrichir, comme nous l'avons fait pour d'autres activités : je pense au cinéma et bien entendu à nos bibliothèques.

C'est donc un projet fort pour l'avenir, pour le quartier de la Confluence : une nouvelle maison pour un nouveau projet. Je l'ai répété régulièrement, il ne s'agit pas de transférer la Maison de la Danse du 8^e dans le 2^e arrondissement : c'est une autre dimension, un autre projet. Il s'agit de créer là, un lieu public à partager, un lieu très vivant, ouvert dans la journée, tête de pont pour l'éducation artistique et culturelle et pour la diffusion des œuvres chorégraphiques.

Cette nouvelle dimension doit profiter aussi aux artistes, ainsi qu'aux amateurs, avec une salle de création, des salles de travail, un studio et des ateliers, comme un deuxième laboratoire de pratique amateur.

Et puis, l'objectif de cette nouvelle maison, c'est aussi d'enrichir l'offre lyonnaise avec le cirque et la comédie musicale, car nombre de grands spectacles ne peuvent pas être aujourd'hui reçus et accueillis à Lyon.

Ce projet, c'est une Maison de la Danse à vivre, qui invente un nouveau modèle de lieu culturel à la dimension du 21^e siècle, à la dimension de ce nouveau quartier innovant qu'est la Confluence.

Elle hérite aussi d'ores et déjà de numéridanse, créée par Charles Picq, qui est la plus importante vidéothèque de danse en ligne au monde, soutenue d'ailleurs par les gouvernements successifs. Grâce aux nouveaux outils de cette Maison de la Danse, numéridanse peut se développer aussi comme un lieu de tournage de référence en haute définition.

C'est un projet, je le disais, pour un nouveau quartier : un lieu culturel qui dynamise et irrigue ce nouveau quartier, le renforce dans sa vitalité. Il faut imaginer le développement de la Confluence dans les années futures, avec ce nouveau lieu de vie et d'activités, un lieu pour tous les Lyonnais.

C'est enfin un projet pour le développement de notre ville et de notre Métropole sur le plan culturel :

- pour affirmer la vocation novatrice et internationale de Lyon dans le domaine de la danse ;
- pour accueillir de grands créateurs internationaux et faire rayonner les artistes lyonnais.

Parce que la danse a une histoire forte à Lyon, avec les autres pratiques artistiques, on peut impulser une réelle dynamique de maillage dans notre ville.

Il n'y a pas en France et en Europe, un lieu qui fut d'emblée dès le départ, pensé pour la danse. Que ce soit Chaillot, que ce soit la Maison de la Danse, qui je le rappelle était d'abord au théâtre de la Croix-Rousse, avant d'arriver au théâtre du 8^e. il n'y a pas eu de telles démarches pour la danse et c'est en cela que nombre d'acteurs responsables décideurs sont intéressés : penser un lieu d'emblée pour la danse, comme une capitale de la danse, pour créer la recherche, pour stimuler la création, pour permettre le développement des pratiques des habitants. Ne pas favoriser, ne pas développer la recherche et ce développement, c'est comme dans tous les autres domaines, c'est devenir dépendant de la recherche que d'autres feront et nous ne deviendrons qu'un lieu de diffusion, un lieu sans aspect créatif, un gentil parking, aussi beau qu'il puisse être.

Nous avons, je crois, à réfléchir, avec ambition, mais bien entendu, modération à ce que peut être ce bâtiment. Nous aurons bien sûr -je ne réponds pas directement aujourd'hui, « step by step », à réfléchir sur ce que deviendront les locaux de la Maison de la Danse dans le 8^e, mais je vous rassure, il y a beaucoup de projets. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur l'Adjoint.

Quelques mots simplement parce qu'on a vu qu'on passait un certain nombre de dossiers culturels au cours de ce Conseil municipal. Evidemment, c'est une dimension importante de la Ville.

Je crois qu'une ville, bien évidemment, rayonne dans le monde par ses universités, par son économie, par la qualité de vie, mais également par la qualité de sa culture. On voit bien par exemple, lorsqu'il y avait des centaines de milliers de Lyonnais pour le défilé de la Biennale dans les rues, qu'il y avait à la fois du bonheur et en même temps de la fierté, que les Lyonnais pensaient dans ces temps où il peut y avoir ailleurs une certaine morosité, certaines interrogations sur le futur, il y avait une confiance dans ce qui se faisait dans l'agglomération lyonnaise. Et c'est évidemment cette confiance que l'on porte et que l'on va continuer à développer dans le prochain mandat.

Si d'aucun ont des interrogations, qu'ils aillent voir Dominique Hervieu et qu'ils aillent lui dire : « Voilà, nous, on a pensé qu'en rajoutant 1,50 m de chaque côté, c'était bien pour porter le grand projet de la danse 2020 » et ils verront bien ce que Dominique Hervieu leur répond. Si effectivement il la convainc, moi vous savez après tout je suis prêt à faire des économies partout.

Mais voilà, je pense que quand on est un grand acteur culturel, on est fier évidemment de ce que l'on porte et l'on a de grandes ambitions, parce qu'il s'agit finalement de faire le centre socioculturel de la plaine du Forez. Dominique Hervieu, évidemment qu'elle ne restera pas à Lyon, qu'elle partira ailleurs et que la danse à Lyon, ne sera plus cette figure emblématique qu'elle est aujourd'hui.

Alors, vous voyez on a la chance d'avoir de grands acteurs dans notre Ville, d'avoir Serge Dorny, d'avoir Léonard Slatkin, d'avoir Sylvie Ramon. C'est une chance absolument fantastique et c'est pour cela aussi que notre ville continue à se développer, qu'elle continue à attirer un certain nombre d'entreprises, que petit à petit, elle est en train de se faire un nom dans le monde.

Donc, nous allons continuer sur cette ligne-là, parce que nous, Monsieur Boudot, nous pensons que la culture, c'est important.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(M. Boudot a voté contre.)

2014/494 - Réalisation d'une bibliothèque municipale au sein d'un programme immobilier à construire sur un terrain situé sur l'îlot Fontenay à Gerland - sis 233-235 avenue Marcel Mérieux à Lyon 7^e - Opération n° 07302001- Modification de la Convention de Maitrise d'Ouvrage Unique (Direction de la Construction)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Ce dossier parle de la réalisation d'une bibliothèque municipale sur l'îlot Fontenay dans le 7^e au sein d'un programme immobilier. La Convention de Maitrise d'Ouvrage Unique qui a été signée en février 2012, fixait le montant de la construction de la bibliothèque : 2.874.775 €. Compte tenu de l'évolution des prix, de l'augmentation de la TVA et la réponse des entreprises à l'appel d'offres, le montant de la construction est réévalué et passe à 3.100.000 € TTC valeur juillet 2014.

Mme LEVY Fabienne : Monsieur le Maire, avec cet avenant vous nous demandez d'acter l'augmentation du coût de construction de la future bibliothèque de l'îlot Fontenay à Gerland.

Cette bibliothèque, construite par la voie d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville et l'OPAC du Rhône, verra son coût passer de 2,8 M€ à 3,1 M€, soit en augmentation ; d'ailleurs ce n'est pas la première fois que vous nous demandez de régulariser par avenant, des dérapages des coûts de construction d'équipements publics. Nous y sommes habitués, mais cela nous gêne un peu !

Je souligne que la Ville de Lyon, dans son rôle de maître d'ouvrage n'est pas toujours exemplaire sur ce point. Elle gagnerait sans doute à évaluer plus finement l'intérêt de solutions alternatives à la classique maîtrise d'ouvrage publique, comme des contrats de partenariat public/privé.

Je ne résiste pas à ce sujet du 7^e pour vous emmener dans un arrondissement où je suis élue et où la bibliothèque du 6^e arrondissement est actuellement en plein travaux.

L'opération a été réalisée sous une forme de partenariat public/privé avec un bail emphytéotique. Seul l'aménagement intérieur finalement et le personnel donnera lieu à un investissement par la ville, largement compensé par un droit d'entrée du promoteur, et l'on produira en plus, 11 logements sociaux sur les 40 prévus.

Un petit rappel historique : parce que c'est important au fond, de savoir qu'en 2005 ce sont les Conseils de quartiers qui ont voulu à tout prix, une bibliothèque dans le 6^e arrondissement. Et qu'en 2008, lors de votre élection, Monsieur le Maire, elle fut inscrite dans un Plan de Mandat, mais un peu abandonnée.

Alors finalement, de façon plus générale, le 6^e arrondissement et ses maires successifs, ses deux maires d'ailleurs, ont fait ce montage public/privé pour permettre d'avoir un projet en termes de coût global très structuré, parce que cela permet de limiter les dérives de coût que nous avons aujourd'hui dans le 7^e arrondissement.

Au fond, il est donc possible de concilier l'économie d'argent public et une qualité du service rendu.

Alors, permettez-moi en conclusion, un petit clin d'œil à l'historique de ce dossier : deux maires centristes ont monté ce projet, j'espère que toutes ces bonnes idées concrètes conçues dans ces mairies, feront des petits dans les autres, et que le nouveau Maire, Pascal Blache du 6^e arrondissement, aura le plaisir à le rappeler, bien sûr tout à l'heure, mais quand il inaugurera demain cette bibliothèque. Merci.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, j'ai deux choses intéressantes à dire dans mon intervention, la première c'est que je vois que Mme Lévy s'intéresse au 6^e arrondissement, et ça c'est une nouvelle !

Par contre M. Brumm est parti. C'est dommage, parce que dans mon intervention je voulais prendre une dimension supplémentaire par rapport à la bibliothèque du 7^e, pour parler plus largement des problématiques de financement de lieux, de biens publics par le privé.

Dans le contexte actuel de réductions des dépenses publiques, l'état impose 11 milliards d'euros d'économies pour les collectivités locales. L'impact de cette décision constitue un repli historique dont nous ne mesurons pas les conséquences et notamment en terme d'investissement, et pour la Ville de Lyon et pour la future Métropole.

Alors, comment allons-nous financer les équipements publics de proximité dans nos arrondissements entre autre, sachant que nous n'avons plus de marge fiscale et le recours à l'emprunt est limité.

Nous pourrions sans doute trouver des économies dans d'autres postes de dépenses, mais ce sujet n'est pas l'objet de mon intervention d'aujourd'hui.

Nous sommes au début du mandat qui nous a été confié par les électeurs lyonnais sur la base de programmes où nous avons tous promis de continuer à développer les équipements publics. Alors, il va falloir réfléchir pour trouver des solutions performantes pour ne pas les décevoir. Je ne vois pas d'autres solutions dans ce contexte que d'imaginer des partenariats « public/privé » maîtrisés et protégeant les finances publiques.

C'est là que je regrette que Richard Brumm ne soit pas là parce qu'on avait commencé la discussion, mais je lui passerai mes notes.

Les fameux PPP : c'est un mode de financement par lequel une autorité publique fait appel à des prestataires privés pour financer et gérer un équipement assurant ou contribuant au service public.

L'avantage visible à court terme de ce type de partenariat permet de ne pas engager de fonds publics immédiatement. Mais il peut représenter une bombe à retardement budgétaire, les dépenses engagées n'apparaissent pas en dépenses d'investissement, mais de fonctionnement.

Ces partenariats sont indolores au début et même très compétitifs en première lecture, mais ils sont liés à un retour sur investissement basé sur une exploitation future, mais celle-ci n'étant pas garantie, le taux d'endettement net de ces opérations est souvent trop élevé et la charge financière trop lourde à rembourser par l'exploitation du projet.

Alors, j'ai pris un exemple concret, au hasard, j'avais plusieurs exemples, mais comme le Secrétaire d'Etat aux sports est là, c'était intéressant.

Au départ, le chantier du grand stade de Lille s'élevait à 324 millions d'euros. A la faveur d'une signature d'un partenariat public-privé (PPP), le partenaire privé avance l'argent et touche chaque année une redevance pendant trente et un ans. L'histoire est belle.

La redevance prévoit une partie variable liée aux résultats du club résident et au taux de remplissage du stade. Si ce dernier dépasse 70 %, la Communauté urbaine de Lille est intéressée aux bénéfices. C'est intéressant.

A l'inverse, si les résultats sportifs sont mauvais -a fortiori, je ne leur souhaite pas, actuellement ils ont une bonne équipe, si l'équipe redescend en ligue 2-, le surcoût devient dément et on finit par une opération qui

double l'investissement initial et fait prendre des risques très importants à la collectivité. De plus, sans tenir compte des éléments impondérables liés à la construction.

Ah, M. Brumm revient ! Vous avez reçu un sms ! Mais je ne vous attaque pas !

Le surcoût devient dément et on arrive à des situations finales où on fait courir un risque énorme à la collectivité, ce qui peut arriver à des solutions démentes, à savoir qu'aujourd'hui, la Communauté urbaine de Lille se retrouve impactée pour les trois ans d'investissement.

Alors, je veux vous rassurer et rassurer tous les Lyonnais, pour le stade des lumières, le montage juridique et financier n'est pas réalisé de cette manière là.

Donc, les PPP peuvent s'avérer intéressantes, mais uniquement dans le cadre de projet dont la visibilité future, en quelque sorte, est quasi certaine. Donc les PPP ce n'est pas toujours négatif, en gros si on construit une autoroute, on a un taux d'endettement et un ratio des plus faibles, on a une durée très longue, mais on a une quasi certitude d'avoir des recettes sur toute la période.

Quelles sont les autres solutions ?

Le Parlement a adopté définitivement le 18 juin une proposition de loi permettant la création de sociétés d'économie mixte à opération unique (SEMOU) dont on attend désormais la publication.

Cette piste est intéressante car elle ouvre la voie à une réelle économie mixte avec les opérateurs privés dans le cadre de partenariats territoriaux structurants, donc, une économie qui n'est pas fondée sur la simple logique contractuelle, mais sur une vision de plus long terme et des intérêts partagés matérialisés là, par la constitution d'une société unique.

Dernier point : je voulais parler un peu de la bibliothèque du 6^e arrondissement, ce qui a été fait préalablement. On est dans des partenariats dits Ad hoc, et très sincèrement, je pense qu'il faut que l'on réfléchisse à cela de très près, comme sur la bibliothèque du 6^e où cela permet de faire des logements, à la fois des logements sociaux aussi, ce qui permet de dégager une soule financière au nom de l'achat du foncier en quelque sorte, qui est concédé par la ville et dont la location est payée cash au jour de la signature.

Donc, c'est bien 1 535 000 euros, mais cette somme permet d'aménager la totalité de la bibliothèque qui, elle-même est déjà construite dans le projet.

Donc, intérêt de ces montages : l'opération ne coûte pas un euro à la collectivité, j'extourne les problématiques d'exploitation future de personnels à mettre dans ces établissements, il y a d'autres frais, mais on est sur des investissements zéro, et à la fin, dans le cas de la bibliothèque du 6^e arrondissement, la collectivité récupère contractuellement et théoriquement, pace que c'est dans longtemps, un bâtiment destiné au public.

En conclusion, pour ne pas être trop long...

(Protestations.)

Vous voyez, c'est un peu long, mais j'aurais une autre intervention que je ferai plus rapidement.

En conclusion, nous sommes tous au début du mandat qui nous a été confié par les électeurs qui ont fait leur choix sur les programmes électoraux où nous avons tous promis de continuer à rénover et développer les équipements publics.

Alors il va bien falloir réfléchir dans ce sens pour trouver des solutions équilibrées et performantes pour ne pas les décevoir. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je veux remercier M. Pascal Blache, parce que c'est la première fois que je vois dans le groupe UMP qu'on me félicite pour le montage du stade du Grand Montout. Donc, je considère que les choses progressent.

Il est vrai que le stade lui-même progresse, c'est donc plus facile de voir à la fin qu'au début. Mais, effectivement, si on n'avait pas fait ce montage de l'opération -alors, Monsieur Tête, il restera bien quelques irréductibles- mais bon...

(Interpellation de M. Tête.)

M. LE MAIRE : ... je me félicite qu'il y ait eu d'un côté ce qui a été fait par le secteur privé - l'Olympique Lyonnais- et de l'autre côté ce qui a été fait par les Collectivités publiques, mais avec effectivement, deux choses totalement étanches, ce qui nous permet aujourd'hui de ne pas prendre les risques que prennent un certain nombre de collectivités locales.

Pour le reste, je veux remercier M. Tacail qui a consacré beaucoup de temps à la fois à la bibliothèque du 6^e, à celle du 7^e arrondissement, et donc je me félicite qu'on puisse développer autant les bibliothèques sur Lyon. Nous étions l'autre jour sur la pose de la première pierre de RVI, nous allons poser la première pierre de la bibliothèque du 6^e arrondissement et nous sommes en train de monter le projet de bibliothèque du 7^e arrondissement. Ce n'est pas mal pour ceux qui veulent de la visibilité, cela en donne un petit peu en ce qui concerne les bibliothèques.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot s'est abstenu.)

2014/498 - Lyon 4^e - Accord sur la gratuité de la mise à disposition d'un espace dépendant du Groupe Scolaire des Entrepôts sis 2 rue des Entrepôts, au profit de l'Association Air Rhône-Alpes pour l'installation d'un laboratoire mobile de mesures - EI 04009 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Ce dossier concerne l'accord à donner sur la gratuité de la mise à disposition d'un espace de 9 m² qui dépend du groupe scolaire des Entrepôts à Lyon 4^e, au profit de l'Association Air Rhône-Alpes pour l'installation d'un laboratoire mobile de mesures et cela du 16 juin 2014 au 30 décembre 2014 afin de réaliser une étude sur la qualité de l'air à Lyon et aux abords de l'entrée du tunnel de la Croix-Rousse, côté Saône. Bien entendu, nous suivons avec beaucoup d'intérêt l'ensemble de cette étude et ces mesures.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire prend acte de l'installation depuis le mois de juin dernier, d'un laboratoire mobile dans le groupe scolaire des Entrepôts afin de réaliser une étude sur la qualité de l'air à Lyon aux abords de l'entrée du tunnel de la Croix-Rousse. Cette nécessité de mesure était portée depuis des mois, voire des années, par un certain nombre d'entre nous, par les parents d'élèves ainsi que par les conseils de quartiers de la Croix-Rousse. Aussi, nous serons particulièrement attentifs aux résultats des mesures qui concernent la sortie Saône du Tunnel.

Pour autant, pouvez-vous nous confirmer que le même dispositif de mesure sera installé côté Rhône, aux abords de l'école Michel Servet ? Je rappelle que c'était un engagement pris par M. Thierry Philip lors de sa réponse à la question écrite des élus du 1^{er} arrondissement que nous avons présentée ici-même en juillet dernier. Pouvez-vous nous confirmer que ces mesures ont bien démarré depuis le mois d'août dernier ?

De même, M. Philip nous a annoncé la modélisation des résultats de ces mesures pour juillet 2015, ce planning est-il toujours d'actualité tant pour l'école des Entrepôts que pour Michel Servet ?

Nous insistons sur cette question car c'est une préoccupation légitime de nos concitoyens qui attendent des élus qu'ils engagent un travail de fond pour lutter contre la pollution et que l'on cesse de se contenter de constater l'existence et la récurrence des « pics ».

A ce sujet, je rappelle que le 25 septembre prochain, la FRAPNA et la Maison Rhodanienne de l'Environnement nous invitent à réfléchir sur la pollution, ses effets sur notre santé ainsi qu'aux solutions envisageables. Le dicton populaire dit « qu'il vaut mieux prévenir que guérir », il est particulièrement adapté aux questions de santé environnementale.

Nous ne pouvons pas nous contenter d'attendre, sachant que ce problème est ancien et particulièrement préoccupant. Des aménagements pourraient être testés comme par exemple la mise en place d'un jardin dit « dépolluant » dans la cour la plus exposée aux particules fines de Michel Servet.

D'autre part, le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire estime que seules des décisions cohérentes à l'échelle de l'agglomération peuvent permettre de diminuer valablement et durablement l'émission de particules fines. Nous rappelons notre engagement pour un plan de déplacements qui favorise les modes alternatifs aux seuls véhicules particuliers, le déclassement de l'autoroute A7 qui traverse le centre-ville, l'abandon du bouclage du périphérique Ouest, une remise à plat des tarifications TCL pour inciter à l'usage des transports en commun.

La protection de la qualité de l'air fait partie à la fois de nos responsabilités d'élus mais est également un axe de développement pour notre Métropole que nous souhaitons « éco-intelligente » !

M. MALESKI Jérôme : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette intervention sera très brève, car en effet Thierry Philip a donné déjà beaucoup d'explications dans les réponses qu'il a fournies dans le cadre des questions du 1^{er} arrondissement en notre séance du 7 juillet dernier, sur l'école Michel Servet.

Il faisait, entre autre, référence à une réunion qui s'est tenue le mercredi 2 juillet entre les parents, les professeurs et les techniciens d'Air Rhône-Alpes. En effet cette structure avait présenté les premiers résultats sur l'évaluation de la qualité de l'air dans le quartier, montrant également par des études qu'il n'y avait pas d'augmentation par exemple, des cas d'asthme dans cette école par rapport à la moyenne des écoles lyonnaises.

Il était décidé, durant cette même réunion, afin que toute la lumière soit faite, que des mesures supplémentaires de moyenne et longue durée, en août et septembre 2014 seraient effectuées ainsi qu'en novembre et décembre 2014 du côté de l'école Michel Servet mais également du côté de l'école des Entrepôts, c'est le sujet de la délibération que vous nous demandez de voter ce jour Monsieur le Maire.

Ces mesures permettront de faire un état précis de la pollution sur ce secteur à l'entrée et à la sortie du tunnel de la Croix-Rousse et de proposer des préconisations si une pollution de l'air était constatée.

Ces études nous permettront d'identifier les phénomènes éventuels et de dimensionner des propositions d'action à la mi-2015 car nous sommes, bien évidemment, très soucieux de la santé et du bien-être des petits lyonnais qui suivent l'enseignement de l'école Michel Servet, école chère à mon cœur puisque j'y ai suivi ma scolarité de la maternelle jusqu'en CM2.

M. LE MAIRE : Et vous êtes en bonne santé !

(Rires.)

M. MALESKI Jérôme : Tout va bien Monsieur le Maire !

A l'école des Entrepôts, des actions sont menées en étroite collaboration avec le maire d'arrondissement et les conseils de quartier.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/403 - Lyon 9^e – Acquisition d'un terrain par la Ville de Lyon situé 18 rue Tissot à la société NOHAO – EI 09 341 – N° d'inventaire 09341 T 001-01 – Opération 09341001 – Programme 00012 (Direction Centrale de l'Immobilier)

(Adopté.)

2014/404 - Lyon 5^e - Annulation du cahier des charges de lotissement du « Petit et Grand Colombier » - EI 05003 et EI 05254 (Direction Centrale de l'Immobilier)

(Adopté.)

2014/405 - Lyon 1^{er} – Convention de servitudes d'ancrage et d'accrochage sur la façade du Groupe scolaire des Tables Claudiennes, accordée par la Ville de Lyon au profit du SYTRAL nécessaire au renforcement des sous stations et au déplacement d'une borne d'interconnexion - EI 01005(Direction Centrale de l'Immobilier)

(Adopté.)

2014/406 - Lyon 8^e - Avenant au procès-verbal de mise à disposition de biens par la Ville de Lyon aux PFIAL - 228 avenue Berthelot - EI N° 08021 - N° d'inventaire 08021D000 (Direction Centrale de l'Immobilier)

(Adopté.)

2014/407 - Construction d'un club house pour le Club bouliste Ravat Perrachoise - 16, quai Rambaud à Lyon 2^e - Opération n° 02254001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP n° 2009/1, programme 00004 (Direction de la Construction)

(Adopté.)

2014/408 - Ecully et Lyon 9^e - Rectificatif à la délibération n° 2014/270 du 7 juillet 2014 - Modification du cessionnaire de droit au bail d'un bâtiment sis Champagne et Chemin du Fort à Ecully et d'une parcelle de terrain sis rue Marius Donjon à Lyon 9^e – EI 99 028 (Direction Centrale de l'Immobilier)

(Adopté.)

2014/409 - Extension et reconstruction du groupe scolaire Meynis et de la Maison de l'Enfance du 3^e arrondissement - 274 rue Paul Bert à Lyon 3^e - Opération n° 03401002 - Modification du marché de travaux du lot 9 - Serrureries - Métallerie (Direction de la Construction)

(Adopté.)

2014/420 - Centre Social de Champvert 204 avenue Barthélémy Buyer à Lyon 9^e - Mise en conformité de la cuisine, réaménagement de l'étage, rénovation et isolation de la toiture et des façades - Opération n° 09058525 - Adaptation des crédits par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009/2 - Programme n° 00001 (Direction de la Construction)

(Adopté.)

2014/424 - Lyon 8^e - ZAC Berthelot Epargne - Approbation d'une convention de mise à disposition anticipée d'un volume à titre gratuit par l'aménageur Nexity Apollonia afin de permettre à la Ville de Lyon d'entreprendre les travaux d'aménagement intérieur et extérieur d'un établissement pour jeunes enfants de 45 places - N° EI 08295 (Direction Centrale de l'Immobilier)

(Adopté.)

2014/425 - ZAC Confluence - Aménagement de salles de sports dans l'ancienne « Halle aux Fleurs » du marché gare - rue Smith à Lyon 2^e - Opération n° 02251001 - Lancement des travaux et adaptation des crédits par affectation de l'autorisation de programme n° 2012-5, programme n° 00004 Sport (Direction de la Construction)

(Adopté.)

2014/426 - Musée des Beaux Arts - Remplacement des groupes froid - 20 place des Terreaux à Lyon 1^{er} - Opération n° 01013117 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2008-1 "Conservation du patrimoine bâti tous secteurs" - Programme n° 20020 (Direction de la Construction)

(Adopté.)

2014/442 - Lyon 8^e - ZAC Mermoz - Acquisition à titre gratuit auprès de la Communauté Urbaine de Lyon d'un terrain nu de 731 m² destiné à la réalisation d'un verger collectif - N° EI 08302 - N° inventaire 08302T001-01 - Opération 08302001 - AP 2009-1 - Programme 00020 (Direction Centrale de l'Immobilier)

(Adopté.)

2014/450 - Convention de groupement de commandes entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Lyon pour la maintenance préventive et corrective des installations de RIA et colonnes sèches (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

(Adopté.)

2014/455 - Lyon 8^e - ZAC POP'8^e - Acquisition à titre gratuit d'un mail piéton dénommé « Promenade Juliette Guillot » auprès de l'OPAC du Rhône, aménageur de la ZAC - EI 08305 - Numéros d'inventaire 08305V001 – 08305V002 – 08305V003 – Opération 08305001 - AP 2009-1 – Programme 00020 (Direction Centrale de l'Immobilier)

(Adopté.)

2014/456 - Eglise Saint Pothin - Réfection des couvertures du dôme - 18 place Edgar Quinet à Lyon 6^e - Opération n° 06029522 - Modification des marchés de travaux des lots 1- Désamiantage et 6 - Restauration des décors (Direction de la Construction)

(Adopté.)

2014/496 - Lyon 6^e - Projet de conclusion par le Centre Communal d'Action Sociale à GrandLyon Habitat d'un bail emphytéotique sur l'immeuble sis 49 rue Germain (Direction Centrale de l'Immobilier)

(Adopté.)

2014/497 - Lyon 9^e - Cession par la Ville de Lyon d'un tènement communal dénommé le Bastion de l'Observance sis montée de la Sarra au profit de M. Yassine Bouziane et Mme Muriel Demoncey - EI 09 151 - Numéros d'inventaire 09151 A 000 et 09151 T 001 (Direction Centrale de l'Immobilier)

(Adopté.)

2014/500 - Lyon 2^e - Convention d'occupation temporaire du domaine public à titre onéreux, consentie par la Ville de Lyon au profit de la société GDSOL KAPPA afin de permettre l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le toit du Gymnase Chanfray sis 1 rue Casimir Périer – EI 02173 (Direction Centrale de l'Immobilier)

(Adopté.)

COMMISSION SECURITE, DEPLACEMENTS, VOIRIE

2014/452 - Subvention à l'EACPV -Entr'Aide des Amis des Chats et des Pigeons des Villes- (Direction de l'Ecologie Urbaine)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté.)

2014/454 - Remise gracieuse de dettes (Direction de l'Ecologie Urbaine)

(Adopté.)

2014/464 - Subventions de travaux contre l'infestation par les termites réalisés par les copropriétaires d'un bien immobilier sis à Lyon (Direction de l'Ecologie Urbaine)

(Adopté.)

2014/485 - Installations classées - Institutions de servitudes d'utilité publique sur la parcelle Sud BN 122 - Site Alcatel Câble devenu société NEXANS en mai 2001- 29, rue Pré Gaudry à Lyon 7^e (Direction de l'Ecologie Urbaine)

(Adopté.)

COMMISSION EDUCATION, PETITE ENFANCE, UNIVERSITE

2014/441 - Autorisation de signer l'avenant n° 3 au contrat Enfance Jeunesse 2^e génération 2011-2014 en vue d'intégrer l'augmentation de l'offre d'accueil en 2014 (Direction de l'Enfance)

Mme REYNAUD Blandine, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit ici de signer un troisième avenant au contrat Enfance Jeunesse qui portait sur la période 2011-2014.

Nous allons débiter, avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône, les échanges et négociations sur le prochain contrat afin de poursuivre l'offre d'accueil des jeunes Lyonnais. Cet avenant annuel concerne à la fois la petite enfance et le secteur enfance-jeunesse.

Avis favorable de la Commission.

Mme BAUGUIL Véronique : Monsieur le Maire, nous voterons cet avenant concernant l'évolution de l'offre d'accueil petite enfance en 2014. Mais qu'en sera-t-il de l'offre les années suivantes ?

Sous le précédent mandat, vous aviez promis de satisfaire 90 % des demandes, tous modes de garde confondus, et cela par une augmentation franche du nombre de places en crèche. Certes, ce nombre a augmenté entre 2002 et 2014. On compte, aujourd'hui, 5 550 places en accueil collectif, mais il a augmenté moins vite que les besoins de la population. Le déficit de places d'accueil des moins de 3 ans est encore réel.

Pour ce mandat, vous avez promis 1 000 places de plus en crèches d'ici 2020. Cela impliquerait un investissement de près de 16 M€ au total, dont 11 à 13 M€ à la charge de la Ville, voire plus car entre 2000 et 2013, le coût d'investissement pour un berceau a augmenté de 89 %, passant de 18 000 € à 34 000 €, alors que la participation de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales n'a augmenté que de 33 %.

Par ailleurs, le gouvernement rogne actuellement sur les crédits de la CNAF pour faire des économies, ce qui risque fort d'alourdir la charge pour les collectivités qui devront payer en grande partie la différence.

Comment allez-vous faire ? Développer l'offre de garde est pourtant essentiel pour répondre aux besoins des familles. Nombre d'entre elles « galèrent » pour trouver une place en crèche. De nos jours, les parents travaillent afin de boucler les fins de mois et payer les factures et taxes qui ne cessent d'augmenter. Les jeunes ménages lyonnais sont de plus en plus nombreux. Il leur faut des modes de gardes plus adaptés, plus flexibles, plus accessibles et plus équitables.

Passez des promesses aux actes ! Je vous remercie.

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous voterons pour ce troisième avenant au Contrat Enfance Jeunesse conclu entre la CAF et la Ville de Lyon qui prendra fin en 2014. Il s'agit, en effet, d'une « queue de programme » portant sur la création de 12 berceaux supplémentaires pour l'année 2014.

Cependant, le besoin de mode de garde des enfants de moins de 3 ans reste un problème important à Lyon, et plus particulièrement le besoin de places en crèches. L'accueil collectif est très plébiscité par les parents et nombreux sont ceux qui ne trouvent pas le mode de garde qu'ils souhaitent. Il arrive que des parents soient contraints de prolonger leur congé parental faute de solution de garde. Il faut donc continuer l'effort de création de places malgré un contexte peu favorable.

En effet, la diminution de 11 milliards de dotations aux Collectivités décidée par le gouvernement que vous soutenez ne va pas aider à investir dans les crèches. Pas plus que les économies demandées à la CNAF, ni les réajustements à la baisse infligés au Fonds National d'Action Sociale qui finance les crèches. Sans parler de l'impact de la réforme des rythmes scolaires sur les finances de la branche famille...

Vous-même, Monsieur le Maire, vous allez devoir être plus créatif en vous appuyant d'avantage sur les associations, l'économie sociale et solidaire, mais aussi sur les modes de garde complémentaires que sont les places d'initiatives privées.

Dans votre programme électoral pour ce nouveau mandat, vous avez promis la création de 1 000 berceaux dont 500 dans le secteur privé. Cette annonce était un véritable virage sur l'aile par rapport à la discrimination dont faisaient l'objet, jusqu'à présent, les opérateurs privés. Mais si vous voulez un résultat pour 2020, il faudra bien être ouvert à des propositions variées et innovantes.

Le 4^e contrat enfance jeunesse que la Ville de Lyon signera avec la CAF en 2015 pour 4 ans sera une étape majeure de la politique petite enfance pour notre ville. Nous en attendons beaucoup et notamment que les intérêts des Lyonnais et futurs métropolitains y soient bien défendus.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/433 - Programmation temps Scolaire – Temps Périscolaire et CEL 2014-2015 (Direction de l'Education)

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, avant de vous présenter les différentes délibérations relatives aux écoles lyonnaises, permettez-moi de vous faire un point sur cette rentrée scolaire.

Tout d'abord un mot sur les effectifs : 36 650 écoliers ont fait leur rentrée dans les 196 écoles publiques de la ville le 2 septembre dernier. 36 650 écoliers, c'est près de 1 000 de plus qu'à la rentrée précédente. La progression de la démographie scolaire continue donc dans notre Ville : + 2,8 % cette année et + 5 % en 2 ans.

Pour accueillir ces enfants, en lien avec l'Inspection académique qui nomme les enseignants, nous avons ouvert 31 nouvelles classes, classes qui ont été rénovées, meublées, équipées et aussi auxquelles ont été attribués les moyens humains nécessaires à leur bon fonctionnement : c'est-à-dire une ATSEM par classe de maternelle et des ASEP en conséquence dans les écoles élémentaires. Car notre première responsabilité est d'assurer l'accueil de tous les écoliers lyonnais dans les meilleures conditions.

Une nouvelle école neuve a d'ailleurs été inaugurée en cette rentrée : l'école Antonin Laborde située dans le 9^e arrondissement, dans le quartier de l'Industrie, qui a ouvert avec 10 classes. Cette construction a coûté 11,3 M€.

Cet été, l'amélioration du cadre de vie des écoliers et du cadre de travail des enseignants et des agents municipaux dans les écoles s'est poursuivie. Ainsi 111 chantiers ont été réalisés durant les deux mois d'été, le tout pour un budget de 2,4 M€.

Des rénovations de classe, des changements de fenêtres, des installations de tableaux numériques ont été réalisés dans les délais impartis afin que tout soit prêt pour la rentrée.

Notre important patrimoine scolaire doit être entretenu, rénové mais aussi modernisé pour correspondre aux besoins pédagogiques actuels. C'est ainsi que nous poursuivons l'installation de tableaux numériques interactifs : 15 groupes scolaires ont été équipés cet été. Le déploiement sera fini l'été 2016 comme prévu.

Cette rentrée est aussi un cap important en termes de restauration scolaire et notamment grâce à l'ouverture de notre nouvelle cuisine centrale à Rillieux qui, après un chantier d'un an et un budget de 17 M€, a permis de livrer ses premiers repas dès le jour de la rentrée. Grâce à cette cuisine, nous sommes désormais en mesure de répondre à la demande croissante de repas puisque sa capacité de production est aujourd'hui de 25 000 repas par jour et elle pourra être augmentée si besoin jusqu'à 35 000 repas, voire 37 000.

Cette nouvelle cuisine répond à nos besoins quantitatifs mais aussi à notre volonté d'amélioration continue de la qualité des repas que ce soit en termes de produits bio, de produits locaux, de circuits courts et autres méthodes de cuisson et de conservation.

Enfin, en ce qui concerne la restauration, nous continuons à transformer nos cantines en selfs dans les écoles élémentaires : 4 selfs ont été ouverts en 2014, 3 le seront en 2015, ce qui nous amènera à 60 selfs en tout sur la ville.

Il convient donc de noter que nous poursuivons notre investissement dans nos écoles au profit des écoliers et en plus d'assumer nos compétences légales en termes d'accueil des écoliers, de locaux scolaires, nos compétences nécessaires en termes de restauration, nous soutenons aussi fortement les activités pédagogiques des enseignants sur le temps scolaire.

Ainsi, malgré la mise en œuvre contraignante de la réforme des rythmes scolaires, nous maintenons nos accompagnements des enseignants dans leurs projets pédagogiques avec divers dispositifs dont nous allons parler tout de suite après cette introduction, comme les ambassadeurs du livre, les classes découvertes ou encore, la participation d'animateurs sportifs ou d'intervenants musicaux, pendant les temps scolaires.

La programmation sur le temps scolaire 2014-2015 que nous allons voter dans quelques instants est ainsi (et c'est à noter) de même niveau que celle de 2013-2014.

Enfin, cette rentrée a vu la mise en œuvre de la réforme nationale des rythmes scolaires et donc de la nouvelle semaine des écoliers lyonnais. Grâce à l'énorme travail fourni par les services de la Ville et par nos 32 partenaires associatifs, grâce au travail fourni durant tout cet été, nous avons su mettre en œuvre cette réforme sans précédent, extrêmement impactante pour la vie des enfants, des familles, des enseignants, des agents dans les écoles, des associations et aussi extrêmement impactante dans le fonctionnement de nos 196 écoles publiques.

Grâce à ce travail, nous avons pu accueillir tous les enfants dès la première semaine de classe, contrairement à d'autres villes où rien n'est encore en place et où les familles dont les deux parents travaillent sont dans de très grandes difficultés.

Les nouveautés de la semaine à l'école sont les suivantes :

- Mise en place de 3 heures de classe le mercredi matin aux horaires habituels, suivies d'une garderie gratuite jusqu'à 12h30.

- Création d'un accueil de loisirs le vendredi après la cantine, de 13h30 à 16h30. Cet accueil de loisirs n'est pas obligatoire, il est ouvert à tous les enfants et payant selon une tarification adaptée aux revenus des familles. Il est suivi d'un accueil du soir classique, gratuit, jusqu'à 17h45.

- Enfin, transformation de la pause de midi en accueil de loisirs grâce à un encadrement plus important et à la mise en place d'activités permettant aux enfants de reprendre la classe dans de bonnes conditions.

Un premier bilan après ces trois premières semaines de mise en œuvre.

Un dispositif important d'aide à la préinscription a été mis en œuvre dès mi-juin. Un dossier unique a été créé pour que les familles puissent faire leurs démarches d'inscription aux différents temps périscolaires et à la cantine en une seule fois.

Le 25 août, nous comptons 19 743 enfants inscrits au nouvel accueil périscolaire du vendredi après-midi. Le 3 septembre, à la veille de l'ouverture de l'accueil de loisirs du vendredi après-midi, ils étaient 21 366 inscrits. Le 11 septembre, soit une semaine plus tard, les inscriptions s'élevaient à 21 878 enfants, soit 59 % des écoliers (55 % en maternelle et 62 % en élémentaire). Je tiens à préciser que ces inscriptions évoluent encore et que les chiffres seront stabilisés début octobre.

La stabilisation des effectifs est importante car elle est nécessaire pour stabiliser les recrutements d'animateurs. Vous n'êtes pas sans savoir que le recrutement du personnel nécessaire à l'encadrement des enfants durant ce nouvel accueil était l'une des principales difficultés de la mise en œuvre de cette réforme et ce, quelque soit la commune d'ailleurs.

Avec le soutien de la Maison de l'emploi et de la formation, plusieurs forums ont été organisés afin de recruter des animateurs en nombre, dont l'un au plein cœur de l'été, le 31 juillet. Grâce à ces forums et au travail des recruteurs municipaux comme associatifs, près de 1 100 animateurs sont embauchés à ce jour. Et près de 150 embauches supplémentaires sont en cours suite au dernier forum de mardi dernier. Grâce à ces dernières embauches, les équipes qui manquaient encore de quelques animateurs vont être complétées et une équipe de remplaçants va pouvoir être constituée.

Pendant ce temps, le projet éducatif de territoire, exigé par la réforme, a été rédigé : il décrit les modalités d'organisation des différents temps périscolaires, les partenaires impliqués, les modalités de pilotage et d'évaluation, les grands principes à partir desquels seront construits les projets pédagogiques de chaque accueil de loisirs. Ce Projet Educatif De Territoire a été envoyé aux services de l'Etat pour avis. Il s'agit d'un projet éducatif et local qui doit offrir la possibilité à chaque enfant de devenir un adulte autonome et responsable.

Au sein de chaque accueil de loisirs, les programmes d'activités sont en train d'être finalisés. Ils sont élaborés par le directeur d'accueil de loisirs et ses animateurs. Il sera présenté aux parents lors de réunions spécifiques.

Des activités sportives élaborées par la Direction des sports de la Ville seront proposées aux accueils de loisirs à partir du mois d'octobre. Ces activités se tiendront dans 38 équipements sportifs auxquels se rajouteront 11 sites de plein air à partir de mars. Des lieux réservés pour les vendredis après-midi et situés dans la proximité, autorisant ainsi le déplacement à pied des enfants. Les activités seront proposées par les éducateurs sportifs de la Ville : activités sportives, ludiques, d'initiation et de découverte. Sur 5 cycles d'activités en deux horaires de 14h00 à 15h00 et de 15h00 à 16h00, ils permettront d'accueillir près de 15 500 enfants durant l'année.

Nous sommes encore au mois de septembre après seulement trois vendredis de mise en œuvre. Septembre est une période de démarrage et d'observation. Ce premier mois nous permet d'ajuster le fonctionnement en cas de besoin. C'est le mois de prise de connaissance entre animateurs et enfants, c'est aussi le mois de finalisation des programmes d'activités par les animateurs en fonction des locaux scolaires, mais surtout des enfants et de leurs goûts.

Des points réguliers sur la mise en œuvre de ces nouveaux temps périscolaires seront réalisés. Une commission municipale comprenant tous les groupes politiques de la Ville est mise en place depuis la rentrée pour partager un même niveau d'information sur l'état d'avancement de cette réforme, pour échanger et proposer.

Je vous propose de passer maintenant au vote sur la programmation des temps scolaires et périscolaires de cette année.

Un mot sur cette programmation 2014-2015 qui contient tous les soutiens de la Ville de Lyon aux actions organisées d'une part, durant le temps scolaire par les enseignants et d'autre part, sur les temps périscolaires c'est-à-dire avant l'école, les garderies, à midi, les ateliers du midi et le soir, les garderies, les ateliers du soir et les études.

Sur le temps scolaire, nous accompagnons 196 projets de classe, projets d'écoles ou projets de circonscription auxquels se rajoutent 42 classes découvertes. D'autres classes découvertes seront accordées début 2015. Cela représente près de 650 000 euros de soutien aux projets des enseignants.

Sur le temps périscolaire, la Ville de Lyon met en œuvre 1 290 ateliers et garderies par jour. Le budget correspondant s'élève à près de 2 millions d'euros, hors le nouvel accueil du vendredi après-midi.

Ainsi, la Ville de Lyon a maintenu le même niveau de soutien, les mêmes ateliers, les mêmes garderies que l'an passé et a créé en plus les garderies du mercredi midi, c'est important, alors que dans le même temps, nous avons dû mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires.

M. BOUDOT Christophe : Monsieur le Maire, je constate avec plaisir que les caméras de TLM sont encore là pour le débat sur le périscolaire, ce qui n'était pas le cas les fois précédentes.

Puisqu'il est question des activités périscolaires, je vais revenir sur cette première journée d'application de votre réforme qui a été pour le moins difficile, pour ne pas dire un fiasco dans nombre d'établissements.

Dès l'accueil à 13h30, les cafouillages commençaient : certains enfants ont dû patienter près d'une heure avant de pouvoir démarrer les activités. Il a en effet d'abord fallu vérifier, parmi les enfants présents à la cantine, lesquels étaient inscrits aux activités périscolaires, lesquels devaient rester à l'étude, lesquels avaient le droit de rentrer chez eux, avec ou sans adulte. Le tout avec des listings qui n'étaient pas à jour. Certains parents -et ils sont nombreux- avaient fait le choix de ne pas inscrire leurs enfants à ces activités, ils ont dû attendre 30 à 40 minutes pour les récupérer.

Une fois tous les enfants passés en revue, il en restait parfois quelques-uns, ceux dont la mairie n'avait pas pris en compte l'inscription mais que les parents avaient pourtant inscrits..., çà c'était pour les primaires.

Les intervenants en maternelle, des vacataires sans Bafa pour beaucoup d'entre eux -je rappelle qu'il avait été précisé que parmi les effectifs recrutés, 55 % du personnel serait titulaire du Bafa- n'avaient pas bien l'air de savoir ce qu'ils devaient en faire. Débordés, beaucoup ont jugé préférable de faire faire aux enfants de longs temps calmes, comme on dit c'était la garderie.

Bilan des opérations : chaotique, de l'aveu de tous. Même si l'on peut comprendre la nécessaire mise en place et la prise de marque de l'organisation, les parents sont inquiets. Les enfants sont très circonspects suite à cette première journée.

Un autre point pose évidemment problème : il a été demandé aux parents de préinscrire leurs enfants sans connaître l'organisation mise en place, pas plus les horaires pour récupérer les enfants que le contenu des activités proposées. Le montant de leur participation financière leur est donc également inconnu à ce jour, la surprise leur est donc réservée jusqu'à ce qu'ils reçoivent vraisemblablement la facture au mois d'octobre.

Malgré toutes les inconnues, la Ville ne propose pas de période d'essai. Les parents dont l'enfant a participé à son premier vendredi est engagé irrémédiablement sur l'année. Que répondrez-vous aux parents qui vous diront que les activités proposées ne leur conviennent pas ? Que répondrez-vous aux parents si des animateurs recrutés à la hâte et un peu trop zélés, on peut le penser, se comportent plus en commissaires politiques qu'en animateurs, ils seront pourtant engagés pour l'année entière ?

Ensuite, je voudrais vous interpeller sur le sort réservé aux assistantes maternelles. Les enfants qu'elles gardaient le mercredi vont désormais à l'école. Ces dernières qui n'ont absolument pas été concertées dans la mise en application de cette réforme souffrent donc d'un cruel manque à gagner. On précarise une profession d'un côté, pour en créer une autre de l'autre, ce n'est pas sérieux.

Enfin, il y a encore plus grave : j'ai ici la liste d'école, 11 sur notre Ville, où l'on propose aux enfants sur le temps scolaire des activités aux noms étranges « d'éducation à la sexualité » par exemple, « de sexualité et égalité des sexes », « d'éducation à la vie affective et sexuelle ». D'autres encore portent le nom plus vague et énigmatique de « démarche expérimentale ». Est-ce vraiment le rôle de l'école républicaine primaire, n'est-ce pas plutôt le rôle des parents ? Je le crois.

Monsieur le Maire, on sait toute la violence et la provocation qu'a entraîné la nomination de Mme Vallaud-Belkacem qui est aussi faite pour être Ministre de l'Éducation que moi, Primat des Gaules !

(Protestations.)

Je m'interroge, et j'espère ne pas être le seul, sur le contenu de ces activités scolaires et périscolaires, et sur la qualité des intervenants qui les dispensent. C'était prévisible, nous l'avions dit, et maintenant on y est. La priorité était de lutter contre la baisse de niveau dans les matières fondamentales, maths, français, et non pas de lancer des expérimentations coûteuses et dangereuses pour nos enfants.

Certains parents, j'en aurai terminé, et vous en connaissez peut-être Monsieur le Maire, ont décidé d'éviter fort opportunément cette réforme bâclée et dangereuse en inscrivant leurs enfants dans les écoles privées de notre Ville, si c'est le seul moyen de protéger leurs enfants de l'idéologie et de l'à peu près, comment les en blâmer ?

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, une autre tonalité pour exprimer quelques commentaires sur cette rentrée dans les écoles qui a vu, comme chacun le sait, la mise en place généralisée des nouveaux rythmes scolaires.

Après avoir lu vos propos dans le Progrès le 27 août, « nous serons prêts pour la rentrée », c'était dit et bien dit, on s'attendait à une rentrée relativement sereine. Dans les faits, les premières demi-journées d'activités périscolaires ont connu pas mal de dysfonctionnements. On peut parfaitement comprendre qu'une telle organisation demande un temps de rodage, tout ne peut pas être parfait dès le départ, nous en prenons acte.

Mais reconnaissez-le, des choses auraient pu être anticipées, comme les entrées et les sorties des enfants par exemple. Vous, Monsieur le Maire, qui êtes sénateur, qui prétendez je crois à un troisième mandat dans cette assemblée, vous auriez pu vous inspirer des travaux de la Mission sénatoriale d'information sur les rythmes scolaires pour organiser cette rentrée. Elle contient quantité de retours d'expérience fort intéressants qui pointent du doigt exactement les problèmes que nous avons eus sur le territoire lyonnais.

Comme nous l'avons déjà dit, nous ne sommes pas opposés sur le fond à une réforme des temps scolaires. Pour nous, élus de l'UDI, ce qui nous importe c'est la réussite éducative des enfants. Nous pensons qu'il faut se rassembler autour de cet enjeu prioritaire qu'est l'éducation de nos enfants. Une meilleure organisation peut contribuer à la démocratisation d'accès, pour tous les enfants, aux activités artistiques, sportives et culturelles, voire linguistiques.

Nous avons dénoncé votre choix de regrouper tout le périscolaire sur le vendredi après-midi, cela permet aux enfants de disposer des 2,5 jours de week-end alors qu'il est avéré que cette coupure est mauvaise pour les apprentissages. Plusieurs rectrices, notamment à Montpellier, ont refusé les projets concentrant les activités périscolaires le vendredi après-midi.

Cette organisation, on a déjà eu l'occasion de le dire, n'est pas la meilleure dans l'intérêt de l'enfant, mais vous avez voulu faire comme ça, essentiellement pour des raisons économiques d'ailleurs, c'est l'argent qui a guidé votre décision et non l'intérêt de l'enfant. Maintenant, vous devez démontrer sa plus-value éducative.

La Ville a l'obligation de présenter un projet éducatif qui doit être approuvé par les comités de pilotage dans chaque arrondissement, on en a beaucoup parlé avant l'été. Sans cesse reporté, il tarde à venir. Les familles, elles, sont impatientes de découvrir après les périodes de garderie les activités à valeur ajoutée que vous avez promises. Celles qui ont choisi d'inscrire leurs enfants et qui ont dû obligatoirement s'engager pour l'année, sans même connaître au préalable la nature des activités, attendent mieux qu'une garderie payante sans contenu éducatif. Il ne suffit pas seulement de donner un ballon ou une corde à sauter aux enfants et de les laisser jouer dans une cour d'école.

Les temps d'activités périscolaires, ce qu'on appelle les TAP, doivent ouvrir de nouveaux horizons. Ils doivent profiter aux enfants issus des milieux modestes et qui n'avaient pas nécessairement accès à certaines activités. Il ne faut jamais oublier le versant social de cette réforme, il faut veiller à ne pas aggraver les inégalités. Les animations périscolaires peuvent créer un climat de confiance et renouveler la relation avec l'école de certains enfants réticents. Il faut également veiller à l'égal accès à ces activités, quels que soient les arrondissements et quel que soit le mode de gestion et l'animateur de l'accueil de loisirs.

Nous voulons que ces temps périscolaires soient bénéfiques aux enfants, nous vous demandons de mettre en place un dispositif d'évaluation qui associe tous les acteurs de la communauté éducative. Vous avez parlé d'une commission, et Mme Brugnera vient de le rappeler, c'est bien, mais il faut une évaluation approfondie pour apprécier les incidences sur le développement de l'enfant, de la totalité des rythmes scolaires : le sommeil, la vie quotidienne, et je pense au petit-déjeuner, à l'alimentation, au déjeuner, l'attention, les apprentissages, les comportements dans le temps de l'école, mais aussi en périscolaire, en loisirs, la qualité de vie scolaire aussi, c'est-à-dire la relation avec les enseignants et les autres intervenants, ainsi que l'impact pour les enfants de ces nouveaux rythmes sur la vie familiale.

Nous proposons une enquête auprès de enfants, une enquête d'opinions auprès des parents et une enquête auprès des personnels ATSEM, des agents de restauration, des intervenants et de tous les encadrants des activités périscolaires, mais aussi des enseignants parce que les enseignants pourraient évaluer les effets sur les conditions d'apprentissage des enfants et leur relation à l'école hors de ces temps périscolaires.

Un diagnostic école par école pourrait être réalisé sur le taux de fréquentation par exemple, le taux d'encadrement, les locaux et l'adaptation des locaux. A notre avis, cette démarche doit se dérouler dès mars

2015 pour que l'on puisse avoir un bilan nettement avant la fin de l'année afin d'anticiper les ajustements nécessaires et mieux préparer, avec le délai qu'il convient, la rentrée de septembre 2015.

L'école française, qui continue à faire mauvaise figure dans les classements internationaux, devrait trouver là un de ses leviers de changement. La Ville doit être à la hauteur de cet enjeu décisif pour notre jeunesse, non pas en proposant de l'occupationnel ou de la suractivité, mais en intégrant ces temps périscolaires dans un projet, dans des projets éducatifs ambitieux.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, chers Collègues, voici donc le énième épisode d'un feuilleton débuté ici-même en juillet 2012. A défaut d'être comique, ce feuilleton de la réforme des rythmes scolaires nous montre bien l'ineptie de la politique gouvernementale pavée, tout comme l'enfer, de bons sentiments mais inadaptée à la réalité.

Une meilleure adéquation des apprentissages avec le rythme de l'enfant ? Bien sûr, tout le monde est pour ! Sauf que la traduction réelle de cet objectif n'est pas au rendez-vous... parce que les journées de classe ne sont pas allégées, on reste aux 6 heures de cours par jour, ensuite parce que la coupure de deux jours du samedi-dimanche est amplifiée avec la fin du temps scolaire le vendredi midi. Tous les chronobiologistes s'accordent pour dire que la reprise du lundi est très difficile et que la capacité d'apprentissage de l'enfant s'en trouve fortement affectée.

Je vous renvoie à ce que François Testu, chronopsychologue dit à propos de l'effet week-end et du lundi : « un miroir de ce que l'enfant a vécu durant le week-end. Plus celui-ci a été long, plus son effet perturbateur est grand ». Avec un week-end de 2,5 jours, on peut dire que les petits Lyonnais sont particulièrement gâtés, ce qui explique d'ailleurs peut-être le choix de l'école privée pour certains. Et d'ailleurs, nous suivrons avec les enseignants qui vont être directement confrontés à cette situation, comment se passe la scolarité dans les classes le lundi...

Je reviendrai quelques instants sur la mise en œuvre à marche forcée de cette réforme à Lyon et au mépris de toute règle démocratique, puisque j'attends encore que vous nous communiquiez les délibérations qui ont permis à 27 conseils d'école de se réunir en présence de deux élus. Mais il est vrai que j'ai aussi appris en même temps que votre modèle était Deng Xiaoping, mondialement connu pour ses valeurs démocratiques, notamment depuis Tiananmen. Donc, plus rien ne m'étonne.

Quant à la réponse de Mme la Rectrice à la lettre que je lui avais adressée concernant le respect de la procédure à Lyon, on sent bien que la transparence n'est pas le fil directeur des décisions que vous avez prises de concert. Alors, où en est-on aujourd'hui ?

En terme d'inscriptions aux activités périscolaires -nous en avons été informés ce jour puisque le courrier fait en réponse à la lettre que je vous avais adressée nous a été remis juste avant la séance- il est donc de 59 % quand vous tabliez, je vous le rappelle, sur 70 % si je reprends vos déclarations d'avant l'été. C'est un chiffre très faible et malgré nos demandes en commission, nous attendons bien sûr de voir comment ces chiffres vont évoluer. Nous sommes prêts à laisser un délai encore sur le mois de septembre, même si je pense qu'aujourd'hui les inscriptions de septembre sont quasi définitives.

Alors je suis particulièrement inquiet car beaucoup de difficultés nous remontent sur le respect des normes d'encadrement et sur la sécurité des enfants. Il va falloir apprécier le 1 animateur pour 14 enfants en maternelle et un pour 18 en élémentaire : avec le nombre d'enfants on verra dans quel ratio on est école par école, y compris pour ceux qui sont titulaires ou pas du Bafa.

On m'a rapporté le cas d'une personne pour surveiller 40 enfants pendant la sieste. Je n'ose pas imaginer ce qui arriverait en cas de problème. Certaines écoles manquent de surveillance aux accès : tout le monde en sort sans contrôle.

Quant aux activités, permettez-moi de vous dire, Monsieur le Maire, qu'elles laissent songeurs bon nombre de parents, surtout ceux qui payent le prix de 19 € par mois. Ils sont encore nombreux à ignorer ce qui est proposé à leurs enfants. Pensez donc, certains enfants passent leur vendredi après-midi en sieste, d'autres en cour de récréation : heureusement qu'il a fait beau jusqu'à maintenant. Certains font du coloriage grâce à des modèles apportés par les parents eux-mêmes. Les marges de progrès en termes d'activités proposées, sont donc encore très grandes.

On nous remonte aussi le problème des familles qui peinent à s'organiser dans l'urgence. Après les avoir matraquées fiscalement comme Sénateur, vous rendez plus difficile leur vie de parents avec l'application de cette réforme que vous avez également votée.

Les associations sont également touchées, car beaucoup ont des pertes de recettes avec le mercredi matin travaillé, et donc plus d'activités dans leurs associations. Et, comme elles ont été prises de court, elles n'ont pas pu compenser cette perte.

Il en est de même pour les assistantes maternelles qui, du coup, perdent du pouvoir d'achat, augmentent leurs tarifs, amputant le pouvoir d'achat des parents qui les emploient.

Bref, nous sommes loin de la grande réussite que vous annonciez.

Et, même si vous allez sans doute dire que vous avez fait le maximum pour organiser les choses en un minimum de temps et qu'à Lyon ça se passe moins mal qu'ailleurs, nous continuerons de vous interpeller sur ces difficultés.

Car, pour ce qui nous concerne, ce qui nous intéresse, c'est quand même le service rendu aux Lyonnais. Et concernant le temps dont vous disposiez pour pouvoir vous organiser, il faut quand même rappeler la chronologie des choses : cette réforme a été annoncée par Vincent Peillon, au lendemain de sa nomination comme Ministre au printemps 2012. Certes, vous avez attendu la sortie du décret Hamon, mais vous aviez quand même du temps pour réfléchir. Je vous ai même proposé en mai 2013, ici même, de faire un groupe de travail pluraliste pour la mise en place de cette réforme. Ce ne fut, bien sûr, que dédain et mépris, comme à l'accoutumée.

Alors maintenant, quand Mme Brugnera nous parle de mettre en place une commission spéciale de suivi de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, compte tenu des deux ans et demi qui viennent de s'écouler et de votre incapacité à dialoguer avec nous sur ce sujet, nous restons dubitatifs. Mais j'attends de voir si effectivement, cette commission se mettra en place et surtout le rôle qu'elle aura.

Comme pour beaucoup de réformes, que vous avez votées comme Parlementaire de la Majorité socialiste depuis 2012, l'application de ces réformes est désastreuse pour les Français, tant elles sont teintées d'idéologie, d'amateurisme et d'impréparation.

Pour couronner le tout, cette réforme va même obliger le contribuable à mettre la main à la poche. La décision budgétaire modificative à l'ordre du jour de notre Conseil, prévoit en effet une rallonge de 2,9 M€ pour financer cette réforme des rythmes scolaires.

Je l'avais dit dans mes interventions précédentes, je ne reviendrai pas une nouvelle fois dessus, cette réforme ne présente que des inconvénients et le pire, c'est que cela touche l'apprentissage des enfants.

Si nous votons pour cette délibération, car elle concerne les temps scolaires et périscolaires, tels qu'ils se pratiquaient auparavant, nous voterons contre la décision modificative budgétaire, qui vient une fois de plus frapper les Lyonnais. Même si prise isolément, chaque augmentation peut paraître modeste, la somme de celles que vous avez infligées aux Français et aux Lyonnais, conduit inexorablement à l'étouffement du moteur économique et à la baisse du pouvoir d'achat de tous. Je vous remercie.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, chers Collègues, tout d'abord merci pour les informations concernant la rentrée scolaire. Vous nous dites que les effectifs du périscolaire seront stabilisés début octobre, nous souhaitons alors avoir un bilan plus détaillé de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en particulier par arrondissement, voire par quartier et école. pour voir les tendances, en particulier de fréquentation du vendredi après-midi. Un gros défaut d'information des parents remonte, il aurait pu y avoir une information écrite régulière en attendant les réunions d'information qui sont annoncées.

Nous souhaitons évoquer la question de l'évaluation. Comme vous le savez, nous ne sommes pas favorables à la solution du vendredi après-midi qui a été retenue par la Ville de Lyon. Mais au delà de l'avis des uns et des autres, pour ou contre, l'évaluation à mettre en place est de la plus grande importance. Les indicateurs de fréquentation sont primordiaux car les enfants qui ne participent pas au périscolaire du vendredi après-midi, se trouvent deux jours et demi d'affilé sans aller à l'école, ce qui n'est pas favorable aux apprentissages scolaires.

Notons aujourd'hui que le taux global d'inscription au vendredi après-midi n'est pas bon, il est de 59 %, alors que 75 % étaient attendus. Il nous faudra réfléchir à différents autres types d'indicateurs sur la variété des activités, le lien avec le projet d'école ou encore la fatigue et l'attention des enfants.

Il serait intéressant de questionner les parents dont les enfants ne sont pas inscrits le vendredi après-midi sur leurs motifs. Tout cela est à largement concerter avec les différents acteurs du monde éducatif, et aussi avec les élus. En ce sens, nous espérons que la commission proposée sur la réforme des rythmes scolaires puisse le permettre.

Nous vous rappelons notre demande d'un vrai point d'étape début 2015, avec une première évaluation et une nouvelle consultation des Conseils d'écoles sur la poursuite ou non de la solution retenue du vendredi après-midi.

Comme cette délibération concerne le financement des activités sur le temps scolaire et pour le périscolaire classique (celui existant l'année scolaire passée), nous voterons favorablement.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes et Adjointes, Conseillères et Conseillers, cette délibération nous permet de faire un point ce soir sur la manière dont s'est déroulée à Lyon la rentrée des élèves lyonnais.

Trois semaines après la rentrée, que pouvons-nous dire ?

D'une part que les pourcentages d'élèves inscrits aux activités du vendredi après-midi sont inférieurs à ceux que vous avez annoncés, Monsieur le Maire, au mois de juillet dernier. Il y a donc à Lyon pas loin d'un enfant sur deux qui ne va pas à l'école depuis le vendredi midi jusqu'au lundi matin, ce qui ne manquera pas d'accroître les inégalités entre les élèves, comme le rappelait à l'instant Françoise Chevallier, dont je partage les propos.

D'autre part, nous constatons qu'il existe une grande disparité entre les groupes scolaires. On voit que la rentrée s'est mieux passée dans les écoles qui avaient noué un partenariat avec le secteur associatif, MJC et centres sociaux. Pourquoi ? Parce que ces associations ont déjà l'habitude d'intervenir dans les écoles et font appel à des personnels expérimentés et formés.

Mais cette situation ne se vit que dans quelques écoles de la Ville de Lyon, car celles qui ont noué ce partenariat avec les MJC et les centres sociaux, sont minoritaires.

Ceci nous montre bien combien il aurait été profitable de concerter vraiment, de partir des territoires, de s'appuyer sur les ressources également du mouvement d'Education Populaire.

Oui nous pensons que l'école publique en France a besoin d'être réformée ! Mais, parallèlement, parce que nous tenons à une école publique, républicaine, ouverte à tous, peut-être plus que certains dans ces rangs, nous pensons également qu'il faut mettre les moyens nécessaires à cette réforme.

Le 1^{er} arrondissement avait proposé une expérimentation pour ses écoles. Cela n'a pas été accepté par votre Majorité municipale, Monsieur le Maire, dans la droite ligne de ce que vous nous dites aujourd'hui de la future place des arrondissements dans la Métropole, des arrondissements que vous voyez comme des simples antennes administratives sans contour politique, au mépris d'ailleurs de l'esprit de la loi PLM.

Mais, comme nous croyons à la pertinence et à l'expertise des territoires, nous mettons en place sur le 1^{er} arrondissement, dès le mois d'octobre, un comité de suivi des effets de la réorganisation des temps scolaires.

Ce comité de suivi sera présidé par mon Adjointe à l'Education, Mme Fatima Berrached, et nous évaluerons les nouveaux rythmes d'abord sur le plan quantitatif : le nombre d'enfants inscrits le vendredi après-midi sur le 1^{er} arrondissement, les disparités entre les groupes scolaires et les raisons de ces disparités, ces taux d'encadrement, les départs d'élèves vers l'enseignement privé...

A ce sujet, Madame Brugnera, les chiffres que vous nous donniez à l'instant, ne valent rien en eux-mêmes : il faut les corrélés à l'augmentation du nombre d'habitants à Lyon, que ce soit du fait de la démographie ou du fait de l'arrivée de nouvelles familles sur Lyon. C'est bien le pourcentage d'enfants inscrits dans le public, classe d'âge par classe d'âge, qu'il faut analyser.

Le comité de suivi s'attardera aussi sur des éléments qualitatifs, et nous travaillerons avec les parents d'élèves et les enseignants sur la fatigue des enfants, sur les réussites dans les apprentissages, sur un certain nombre d'autres critères que nous déterminerons ensemble.

Et puis, nous donnerons aussi la parole aux enfants, puisque nous mettons en place fin octobre, un Conseil d'arrondissement des Enfants, qui réunira 32 enfants scolarisés dans les classes de CM1/CM2 de l'arrondissement.

Alors voilà, les élus du Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire, en place sur le 1^{er} arrondissement, mettent ces dispositifs en place, mais nous invitons les autres mairies d'arrondissement à faire de même dans un souci de partage des bonnes pratiques.

Et Mme Brugnera sera la bienvenue dans ce comité de suivi, aux côtés de mon Adjointe, Mme Berrached. Moi-même je ne manquerais pas ici même de vous faire des retours réguliers quant à cette expérimentation sur le 1^{er} arrondissement. Je vous remercie.

Mme MANOUKIAN Henriette : Monsieur le Maire, chers Collègues, la réussite et l'épanouissement des enfants est une préoccupation majeure de chacun d'entre nous. Depuis 2001, la Ville de Lyon y est particulièrement attentive et ce rapport poursuit l'action en ce sens.

Cette délibération traditionnelle de rentrée sur les temps scolaires va dans le sens de la continuité des actions mises en place précédemment, et poursuit les efforts de la Ville de Lyon d'accompagnement des équipes pédagogiques et associatives autour de l'école.

Si le Projet Educatif Local change de nom pour s'appeler le Projet Educatif de Territoire, il garde donc l'essentiel de son contenu.

Si le PEDT vient en appui à la nouvelle organisation des temps de l'enfant, nous aimerions nous concentrer sur l'objet de la délibération, c'est-à-dire les temps scolaires et périscolaires, en dehors des activités liées à la réforme des rythmes scolaires.

Nous notons en effet avec satisfaction que cette délibération conserve pour cette année scolaire, les grands axes et moyens qui nous semblent prioritaires :

- l'éducation artistique et culturelle, avec entre autre, l'intervention musicale en élémentaire et des résidences d'artistes en maternelle du programme EAL,
- l'éducation au développement durable avec les classes découvertes et les jardins pédagogiques,
- l'école numérique, avec le renouvellement du parc informatique, le développement des tableaux numériques interactifs et des espaces numériques de travail,
- le sport et l'apprentissage du vélo et des règles de sécurité routière pour les CM2,
- la pérennité des lieux d'accueil parents,
- la priorisation des territoires en difficulté à travers les moyens affectés par la ville.

Par ailleurs, nous voulons insister sur deux priorités majeures que nous nous sommes tous engagés à préserver :

- le maintien de l'action médico-sociale et le maintien des personnels,
- le maintien des effectifs des ATSEM dans toutes les classes de maternelle.

Nous nous réjouissons, Madame l'Adjointe, de la conservation des moyens et des orientations pour cette année scolaire.

Toutefois, nous serons très attentifs à l'évolution du budget 2015 et aux conséquences des baisses des dotations d'Etat aux collectivités.

Dans le cadre de ce réexamen de nos politiques, nous voulons insister sur la nécessité du maintien des priorités et des moyens affectés dans les années à venir à la politique éducative pour répondre aux besoins des enfants et des parents lyonnais. Je vous remercie.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Quelques éléments de réponses.

Je vais commencer par la réponse en ce qui concerne les ateliers d'éducation à la sexualité, parce que je ne voudrais pas qu'une confusion soit portée sur les temps scolaires et les temps périscolaires.

Il faut savoir que les textes de l'éducation nationale, le programme de l'école primaire contiennent la thématique « reproduction de l'homme et éducation à la sexualité » au sein du paragraphe « sciences expérimentales et technologie/fonctionnement du corps humain et de la santé ».

Cette éducation à la santé et à la sexualité concerne les enfants de cycle 3, soit de CM2, et a pour objectif de les informer. Il est indiqué qu'elle peut être réalisée par les enseignants et par les infirmières scolaires.

Dans les faits, ce sont les enseignants qui établissent le programme de leur classe. Ils peuvent, dans ce cadre, mettre en place des ateliers relatifs à cette partie du programme. Ces ateliers se déroulent pendant le temps de classe, sous la responsabilité de l'enseignant. S'il sollicite l'appui de la Ville de Lyon, par le biais de ses médecins et de ses infirmières scolaires, il établit un projet pédagogique qu'il doit faire valider par son inspecteur. Ce sont ces projets que vous avez trouvés dans ce rapport -27 projets au total sur 196-.

Concrètement, les équipes médico-scolaires de la ville interviennent depuis de nombreuses années en collaboration avec les enseignants. L'intervention de l'infirmière permet de travailler en demi-classe. Les objectifs pour les CM2 sont de connaître l'essentiel sur la reproduction de l'homme, de mieux connaître leur corps, de découvrir et de comprendre la puberté, d'être informés sur leur santé, sur les risques d'addiction, sur

la prévention, mais aussi de lutter contre les préjugés et les stéréotypes, de travailler sur le respect de l'autre, à un âge où les corps changent et où les réflexions des enfants peuvent être très blessantes.

J'insiste sur le fait que ces ateliers existent depuis longtemps, que les familles en sont informées, souvent par un courrier ou une réunion en amont, et que les enseignants sont très satisfaits de l'appui des médecins et des infirmiers scolaires de la Ville de Lyon pour ces ateliers.

Je vais maintenant répondre sur les questions relatives aux vendredis après-midis et à un certain nombre des remarques entendues.

Concernant les dysfonctionnements du premier vendredi après-midi, vous devez comprendre que cette réforme ne se fait pas sur un coup de baguette magique. Les équipes ont travaillé tout l'été afin que ce nouvel accueil ouvre dès le premier vendredi. C'était très important et nous y tenions, notamment pour les familles dont les deux parents travaillent. Cet accueil est d'abord une offre de garde pour les familles qui en ont besoin, ensuite, nous la souhaitons la plus intéressante pour les enfants.

A l'issue du premier vendredi, les directeurs d'accueil de loisirs ont opéré un certain nombre d'améliorations dans leur organisation. Effectivement, la question des flux des enfants, des entrées et sorties à 13h30 et des sorties partielles à 16h30 a été une question importante du premier vendredi. Des améliorations ont été apportées dès le vendredi suivant, adaptés aux différentes configurations des écoles.

Les choses vont beaucoup mieux désormais. Je suis dans les écoles tous les vendredis après-midis ainsi que d'autres élus d'arrondissements. Ils m'ont fait remonter leurs observations et tout est en train de s'améliorer, mais vous comprenez bien qu'il faut une nécessaire période de rodage.

En ce qui concerne les chiffres, nous n'avons pas pour objectif d'avoir 70 % des enfants inscrits en élémentaire et 60 % en maternelle. Nous savions que c'était les fourchettes hautes de ce qui s'est observé dans les autres villes et que c'est par rapport à cette fourchette que nous avons réalisé nos hypothèses budgétaires et nos hypothèses de recrutement.

Nous n'avons pas d'objectifs en matière de nombre d'inscriptions. Nous mettons en place une offre pour les familles. C'est à elles de juger si elles en ont besoin ou pas. Nous ne sommes pas là pour juger du choix d'organisation des familles, nous sommes là pour les accompagner dans l'organisation qui est difficile entre leur vie professionnelle, leur vie familiale et les horaires de l'école.

En ce qui concerne les directeurs d'écoles de loisirs, vous devez savoir que nous avons fait le choix, à Lyon de recruter 104 directeurs d'accueil de loisirs pour mettre en œuvre cette réforme. Ils sont chargés d'exercer le management de proximité dans chaque accueil de loisirs, de recruter et encadrer leur équipe d'animateurs, de mettre en œuvre le programme pédagogique de l'accueil de loisirs dans l'école. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des parents et des directeurs d'école.

Aussi, leur priorité aujourd'hui, c'est de connaître les enfants dont ils ont la charge, de prendre soin des enfants, et pour cela de constituer, organiser leur équipe d'animateurs. Ensuite, ils finaliseront le programme d'activités et le communiqueront aux familles.

Les programmes d'activités sont en grande partie déjà affichés sur les grilles des écoles ou ont été distribués aux parents par de petits flyers et des réunions vont se mettre en place. Mais vous comprenez que les directeurs d'accueil de loisirs ont besoin d'un peu de recul pour pouvoir organiser les réunions avec les parents.

En ce qui concerne l'anticipation, j'ai vraiment du mal à entendre des leçons de la part de l'UMP qui ne proposait rien concernant cette mise en œuvre pourtant obligatoire de la réforme et qui à force de ne rien faire nous aurait peut-être conduits à la situation marseillaise.

Nous avons anticipé dès mi-juin les inscriptions. Nous avons anticipé dès juillet les recrutements. Nous avons tout ouvert le premier vendredi et c'est loin d'être le cas dans un certain nombre de communes autour de nous aussi.

En ce qui concerne le fait que vous nous accusiez d'être dans une réforme d'idéologues, je suis désolée mais ce n'est pas le cas. Cette réforme s'est imposée à nous, nous la mettons en œuvre du mieux pour les enfants, pour leur garantir un cadre intéressant d'activités.

Si vous votez contre la DM qui finance cette réforme, c'est vous qui êtes dans l'idéologie et qui refusez d'apporter aux associations partenaires le budget dont elles ont besoin pour mettre en œuvre cette réforme.

En ce qui concerne les enfants non inscrits, nous n'avons pas à faire d'enquête auprès des familles pour savoir pourquoi. C'est le choix des familles et nous le respectons.

Enfin, en ce qui concerne l'évaluation, elle sera mise en œuvre prochainement. Nous devons d'abord attendre que les Conseils d'école se mettent en place pour ensuite installer nos conseils de vie périscolaire, nos comités PEDT et la commission d'évaluation qui elle, s'organise avec l'inspection académique.

Je note néanmoins que dans nos comités tous les acteurs autour de l'enfant seront réunis, et il serait bien Madame la Maire du 1^{er}, que vous n'oubliez pas les animateurs qui sont les pierres angulaires de notre réforme. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Juste quelques mots, je voudrais remercier Anne Brugnera, l'ensemble des services et la mobilisation de l'ensemble du milieu associatif qui a fait qu'à Lyon, la réforme des rythmes scolaires s'est passée de manière extrêmement satisfaisante.

Il se trouve que nous avons depuis 4 semaines les forums des associations, ça donne l'occasion d'entendre un peu les conditions de rentrée des élèves dans les différentes classes.

On nous promettait l'apocalypse, et la rentrée s'est bien passée. C'est clair que le premier vendredi, il y a eu quelques ajustements mais depuis les choses vont de mieux en mieux. Je crois que dans la grande tradition de Lyon, nous allons faire en sorte que cette réforme bénéficie à la réussite scolaire des petits lyonnais, car pour nous c'est ce qui est essentiel.

Merci à Anne Brugnera, à nos agents, je vois que c'est une rentrée scolaire qui se passe dans de bonnes conditions, il m'est arrivé d'en connaître de plus difficile par le passé. Merci de votre mobilisation et nous allons continuer sur le même chemin. Quand je vois Jean-Claude Gaudin au Sénat, il me dit « Gérard, que tu as de la chance d'avoir une telle rentrée scolaire ».

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot et le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire se sont abstenus.)

2014/435 - Convention 2014 - Ville de Lyon / Caisse des Ecoles sur le Projet de Réussite Educative (Direction de l'Education)

Mme BRUGNERA Anne, rapporteur : C'est un dossier habituel qui concerne une convention entre la Caisse des Ecoles et la Ville de Lyon. Avis favorable de la Commission.

Mme NACHURY Dominique : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération propose le renouvellement de la convention Caisse des Ecoles/Ville de Lyon pour porter le projet de réussite éducative.

Je saisis donc l'occasion pour rebondir sur l'ambition de réussite éducative et s'agissant de réussite éducative, les rythmes scolaires doivent en être un élément actif. Je ne reviens pas sur le débat national, sur les choix et conditions, ni sur le débat local, sur la mise en œuvre... à ces deux niveaux il doit y avoir et il y aura évaluation.

Je souhaite simplement porter dans ce Conseil, qui décide aussi de la vie des Lyonnais, la parole de parents qui bien souvent n'étaient ni demandeurs, ni hostiles mais simplement confiants. J'espère, Monsieur le Maire, que vous ne la traiterez pas avec mépris.

Ces parents parlent de sécurité : vérification de qui vient chercher l'enfant, accès aux informations essentielles concernant l'enfant. Il s'agit de ces fiches qui donnent un certain nombre de renseignements sur les conduites à tenir, pas forcément divulguables, gardées dans le bureau du directeur, quel accès pour le vendredi après-midi pour savoir quelle personne à prévenir en cas de problème médical et d'autres aspects, éventuellement, de la vie familiale.

Respect des règles d'usage des lieux. J'ai effectué une visite de sécurité, ce matin dans une école, et il y a quelques problèmes le lundi matin par rapport à des encombrements, donc il convient de faire attention au respect d'usage des lieux.

Ils parlent d'organisation : temps passé à attendre, coordination avec les enseignants qui sont leurs interlocuteurs habituels, problème de locaux adaptés.

Ils parlent du contenu qu'ils ont parfois du mal à connaître -j'ai assisté à une conversation entre des parents et l'enfant et c'était presque caricatural- ou qui ne leur semble pas « intéressant ».

Là où les nouveaux rythmes sont assurés par des structures de loisirs établies, cela semble plus facile. Ils s'étonnent alors que des associations reconnues n'aient pas pu s'inscrire dans cette nouvelle organisation de la semaine de l'enfant.

Face à ces réactions, à ces doutes ou ces déceptions, il faudra avoir des réponses et adaptations très proches au risque d'avoir un rejet de cet après-midi du vendredi. Je sais la capacité de travail et l'opiniâtreté de Mme l'Adjointe et je la remercie de prendre en compte ces paroles de parents.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes et Adjoints, Conseillères et Conseillers, cette délibération nous permet d'approuver la convention qui précise le soutien de la Ville, la Caisse des Ecoles et l'Etat au programme de réussite éducative.

Cette délibération rappelle que ce programme est éligible au financement prévu par le plan de cohésion sociale et que des actions spécifiques sont développées dans les quartiers des Pentes de la Croix-Rousse, de Moncey, la Guillotière, Gerland, Mermoz, Langlet-Santy, La Duchère.

Monsieur le Maire, nous manquons singulièrement d'information et les élus d'arrondissements ne sont ni concertés, ni associés à la mise en place de la future carte de la politique de la ville.

Les associations dans ces quartiers sont inquiètes pour la continuité des actions qu'elles mènent sur le terrain, et pour l'accompagnement des publics qu'elles accueillent.

Aussi, au regard de ce manque d'information, le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire demande que la prochaine séance publique du Conseil municipal soit précédée d'une commission générale ouverte au public.

Nous demandons, qu'au cours de cette commission générale, nous soient présentées les orientations travaillées par votre équipe pour stabiliser la future carte de la géographie prioritaire lyonnaise et le cas échéant, les mesures d'accompagnement qui se déploieront sur les quartiers qui sortent du contrat urbain de cohésion sociale. Et nous souhaitons également en débattre en commission générale. Je vous remercie.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Je voudrais répondre à Mme Nachury pour lui dire que la question de la sécurité a été la première à être traitée dans nos accueils de loisirs, elle s'est bien améliorée, les dispositifs et les procédures sont en place pour pouvoir récupérer les enfants.

Les fiches de liaison sanitaire sont à la disposition des directeurs d'accueils de loisirs. Pour l'utilisation des locaux, nous travaillons en ce moment avec les enseignants sur une charte d'utilisation des locaux scolaires. Quant aux activités, elles n'en sont qu'au début, pour l'instant nous sommes sur des activités relativement simples pour cette première période qui doit voir une prise de connaissance entre animateurs et enfants et également une prise de connaissance des locaux et de ce qu'ils permettent. Les activités vont monter petit à petit en gamme, au fur et à mesure de l'année, et je vous en préviendrai.

Enfin, pour les associations qui n'auraient pas été sollicitées pour la mise en place de cette réforme, il faut savoir que celle-ci, à Lyon, se fait avec des associations volontaires qui ont fait part de leur intention de participer à cette réforme et qui étaient toutes des associations avec une expérience connue, reconnue et assez ancienne d'accueil de loisirs.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre.)

2014/484 - Attribution d'une subvention de fonctionnement général, approbation et autorisation de la signature d'un protocole d'accord avec la Caisse d'allocations familiales du Rhône pour le financement des centres sociaux de Lyon (Direction du Développement Territorial)

(Adopté.)

(M. Boudot s'est abstenu.)

2014/413 - Autorisation de signer les conventions cadre et d'occupation temporaire avec l'Association Couffin Couffine gestionnaire d'équipements de petite enfance (Direction de l'Enfance)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine

(Adopté.)

2014/414 - Attribution exceptionnelle d'une subvention d'investissement à l'Association "Baby Nursery" dont le siège est 22 avenue Rockefeller à Lyon 8^e (Direction de l'Enfance)

(Adopté.)

2014/445 - Attribution de la seconde tranche des subventions 2014 de fonctionnement aux associations gestionnaires d'équipements de petite enfance – Approbation du modèle de convention d'application (Direction de l'Enfance)

(Adopté.)

2014/499 - Attribution d'une subvention d'investissement à la Région Rhône-Alpes pour la réfection de l'installation de cuisine de la Cité Scolaire Internationale, 2 place de Montréal à Lyon 7^e - EI 07223 - Opération n° 07223SE - Affectation d'une partie de l'AP 2009-2, programme 00006 (Direction de l'Education)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

(Adopté.)

COMMISSION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION GENERALE

2014/434 - Décision Modificative n° 2 - Exercice 2014 (Direction des Finances)

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce dossier concerne la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2014 qui, effectivement, concerne essentiellement les rythmes scolaires.

Avis favorable de la Commission.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : C'est juste une explication de vote pour dire que nous nous abstiendrons sur ce rapport, puisqu'il est en lien avec le dossier sur la réforme des rythmes scolaires.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot, les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés ont voté contre. Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire s'est abstenu.)

2014/451 - Actualisation du coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation finale d'électricité (Direction des Finances)

M. BRUMM Richard, rapporteur : Ce rapport concerne l'actualisation du coefficient multiplicateur de la taxe sur la consommation finale d'électricité. Avis favorable de la Commission.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous avons vu avec l'intervention de Luc Lafond en début de ce Conseil, que vous n'hésitez pas à manier le levier fiscal en jouant sur les taux et bases des impôts directs. Pour avoir les mains libres, vous préférez mettre de côté ceux qui ne sont pas de cet avis. Nous regrettons cette attitude.

A côté des impôts directs, la Ville perçoit d'autres taxes : taxe additionnelle aux droits de mutation, taxe d'aménagement, taxe sur la publicité extérieure, taxe sur les terrasses et, cela concerne le rapport d'aujourd'hui, taxe sur la consommation finale d'électricité.

Là aussi, votre tentation est grande de piocher dans le porte-monnaie des ménages. D'autant plus que les hausses passent quasi inaperçues. Aujourd'hui, vous voulez donc augmenter la taxe sur la consommation d'électricité.

Monsieur le Maire, dans les deux dernières années, les taxes présentes sur notre facture d'électricité ont déjà augmenté de 20 % ! En seulement deux ans, + 20 % Monsieur le Maire et ceci aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels.

Cette hausse s'additionnera donc en 2015 à la hausse des impôts locaux et à toute la kyrielle des hausses de tarifs que vous avez déjà infligées aux Lyonnais. Je ne vais en citer que quelques unes : hausse des titres de transports en commun, hausse de la TVA sur les transports, hausse du prix d'entrée des piscines, activités périscolaires devenues payantes, tarifs de stationnement...

Avec toutes ces hausses locales de taxes, d'impôts et de tarifs, vous portez un coup de grâce aux familles en vidant un peu plus le portefeuille des Lyonnais et amputez ainsi leur pouvoir d'achat. Vous affaiblissez donc l'économie.

Aujourd'hui, on voit le résultat de cette overdose fiscale : des ménages sont à genoux, qui ont de plus en plus de mal à régler la facture. Ils n'ont jamais été aussi nombreux à demander des délais de paiement et les demandes gracieuses augmentent. Phénomène nouveau à Lyon, les mairies d'arrondissement sont désormais sollicitées par des contribuables en difficulté qui ont le plus grand mal à payer leurs impôts comme cela a été souligné par la presse récemment.

Des contribuables désorientés par la politique fiscale du gouvernement, qui entre couacs, annonces, contre-annonces et reculades, change chaque jour de cap. D'injuste pour les classes moyennes avec les mesures du gouvernement Ayrault, notamment le gel du barème de l'impôt sur le revenu, la baisse du plafond du quotient familial, cette politique devient illisible et confuse avec les dernières annonces du gouvernement Valls (suppression de la première tranche du barème de l'impôt sur le revenu mais hausse probable de la fiscalité pour les retraités de la classe moyenne).

Personne ne sait vraiment qui va payer ou ne plus payer. Mais une chose est certaine, la baisse de la pression fiscale annoncée est à ce jour un mensonge !

Monsieur le Maire, nous insistons : toutes ces hausses locales que vous cherchez à minimiser, frappent au contraire durement les ménages. Alors qu'ils attendent un geste fiscal, vous leur portez le coup de grâce fiscal !

Pour toutes ces raisons le Groupe UDI votera contre cette augmentation supplémentaire. Je vous remercie.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, chers Collègues, moi aussi je vais un peu revenir sur les mêmes thèmes que Christophe Geourjon, vous devez vous y attendre.

C'est une petite hausse : « cela ne fera que quelques euros de plus par an et par ménage », cette phrase nous l'avons déjà tellement entendue ! Avec souvent d'ailleurs une réalité différente à l'arrivée : confère la réforme des rythmes scolaires qui devait représenter 10 à 20 € par enfant et par an au maximum et qui est devenue pour certaines familles jusqu'à 19 € par enfant et par mois.

Je ne parle pas des nouveaux tarifs des piscines annoncés en juin dernier : + 135 % pour la piscine du Rhône, et bien évidemment le meilleur pour la fin : les hausses d'impôts qui vont arriver dans nos boîtes aux lettres en 2015 : + 5 % d'augmentation pour la taxe d'habitation et les taxes foncières. Là aussi, quelques euros, dites-vous, et j'allais oublier les hausses d'impôt qui se profilent également au Grand Lyon, mais sûrement après les sénatoriales, histoire de ne pas froisser quelques grands électeurs. Mais voilà, tous ces euros s'additionnent avec les hausses d'impôt imposées par le Gouvernement socialiste ces deux dernières années.

Ces hausses sont, dites-vous, une nécessité face à la baisse des dotations de l'Etat. Nous ne sommes pas d'accord ! Nous vous l'avons dit et vous le répétons, dans un contexte incroyablement difficile pour nos concitoyens ce n'est pas possible et Manuel Valls non plus n'est pas d'accord -si au moins lui vous l'écoutez- dans son discours de politique générale que j'ai écouté attentivement. Il a dit et je le cite : « il faut réduire les dépenses plutôt que d'augmenter les impôts. Il a dit également « les impôts ont atteint un niveau insupportable pour les Français ». Vous qui avez failli entrer dans son gouvernement, à ce que j'ai entendu il y a quelques semaines, écoutez-le ! Attaquez-vous à la baisse des dépenses de fonctionnement de notre Ville. C'est vrai que sur ce sujet, le Gouvernement n'est pas un exemple, incapable qu'il est de même réduire la hausse tendancielle des dépenses publiques et qui, dernièrement, en supprimant une tranche d'impôt sur le revenu reporte mécaniquement l'effort sur les autres, toujours les mêmes, les classes moyennes.

Sous votre précédent mandat, jamais les dépenses de fonctionnement n'ont diminué, ni même été stabilisées. Les dépenses de personnel, de fonctionnement général et pas non plus les subventions qui augmentent pour la plupart automatiquement de 2 % par an et ce, quelle que soit l'inflation. Là sont les vrais axes d'économies mais sur ces sujets vous ne semblez rien changer. Lors de ce conseil ce soir, rien que ce soir, nous avons voté près de 7 millions d'euros à 327 structures différentes. Certes beaucoup sont justifiées, je pense notamment aux crèches et à beaucoup d'autres cas, mais nous n'avons toujours pas d'informations précises sur vos critères d'attribution : les secteurs d'intervention, la part maximale acceptable de la subvention ou des subventions publiques dans le budget total de l'association ou de la manifestation qui est financée, le suivi des engagements pris par les structures en termes de publics, d'actions menées, etc...

Ces jours-ci je rencontre beaucoup de maires. La question de la réduction des dotations de l'Etat est toujours abordée mais je constate que les élus sont des gens raisonnables qui font comme dans une entreprise ou dans un ménage : ils s'imposent de ne dépenser que ce qu'ils ont et refusent d'augmenter les impôts pour suivre une croissance automatique des dépenses et ce, malgré les surcoûts par le Gouvernement que vous soutenez, la réforme des rythmes scolaires en tout premier lieu.

Monsieur le Maire, engagez une véritable politique de remise à plat de vos dépenses, faites des choix au lieu de distribuer des subventions à tout va - nous avons beaucoup parlé de la culture : plus de 2 millions d'euros distribués à 177 structures- plutôt que d'augmenter les subventions et d'augmenter les impôts. Il faut donc définir des priorités. Ce serait un vrai courage politique et cela vous permettrait de préserver l'investissement. Vous nous avez laissé entendre que vous étiez toujours prêts à dépenser 100 millions d'euros pour une nouvelle Maison de la Danse, vous ne pourrez pas tout faire.

En attendant, nous voterons contre cette hausse de taxe dont je rappelle également qu'il est question, même si ce n'est pas très clair, de la transférer aux communautés de communes en 2015. Ce ne sera donc probablement pas une recette pérenne pour notre Ville, et cela ne remplacera pas de véritables économies sur les dépenses !

Nous voterons donc contre cette taxe.

M. LE MAIRE : Madame Balas, vous savez que j'essaie ici de ne pas faire de politique politicienne et de ne jamais parler de mes collègues. Je crois que vous êtes sur une liste sénatoriale puisque vous parliez de l'après sénatoriales. Vous avez une tête de liste qui, pendant toute la campagne électorale a dit à ses concitoyens « je n'augmenterai pas les impôts », et après la campagne électorale aujourd'hui il leur a annoncé qu'il allait faire + 8 %. Moi je préfère dire la réalité aux Lyonnais et aller toujours dans le même sens, ce dont ont besoin aujourd'hui nos concitoyens c'est d'abord d'un discours de vérité.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot, les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés ont voté contre.)

2014/429 - Conseils de quartier - Fixation des périmètres (Service des Mairies d'Arrondissement)

M. GRABER Loïc, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues pour ma première prise de parole dans cette assemblée, je me réjouis que les conseils de quartier aient été cités à plusieurs reprises par mes collègues de tous bords, c'est dire si c'est devenu un réflexe alors que leur mise en place soulevait ici dans cette même assemblée beaucoup de questions, notamment de la part de l'Opposition en mai 2002.

La première délibération que je vous soumetts concerne donc les périmètres des conseils de quartier. Comme vous le savez, la loi Vaillant de février 2002 et la loi PLM 1982 confèrent la compétence des conseils de quartier aux mairies d'arrondissement, cela a été rappelé par M. Corazzol tout à l'heure. Dès le démarrage du mandat j'ai donc sollicité les maires d'arrondissement et leurs adjoints à la démocratie participative afin d'initier une réflexion sur les périmètres de leurs conseils de quartier. Tous les arrondissements ont participé à cette réflexion, les 3^e et 6^e arrondissements ont souhaité modifier ces périmètres et je pense que M. Blache aura l'occasion d'y revenir dans un instant.

Cette délibération présente donc les nouveaux contours des conseils de quartier qui passent de 34 à 36 à l'échelle de la Ville de Lyon. Dans les autres arrondissements, cette délibération a permis de mettre à jour des

dénominations de conseils de quartier. Il appartient donc à la Ville de Lyon de délibérer sur ces propositions des différents conseils d'arrondissement.

La seconde délibération concerne le règlement de l'appel à projets en faveur des initiatives des conseils de quartier. Depuis 2011 cette procédure a permis de concrétiser une vingtaine d'initiatives portées par les conseils de quartier, que ce soit par exemple le mobilier urbain artistique de la place Rouville dans le 1^{er} arrondissement en 2011, que ce soit le parcours de découverte à l'occasion du centenaire du 7^e arrondissement en 2012, l'habillage de containers à verre dans le 3^e en 2013, ou encore l'enregistrement de la mémoire ouvrière à Vaise cette année.

Le retour d'expérience de ces trois années amorcées par mon prédécesseur Gérard Claisse, à qui je tiens à rendre hommage ici pour le travail accompli, a montré la nécessité de faire évoluer ce règlement afin de faciliter son accès aux conseils de quartier et d'offrir plus de souplesse au jury dans le choix des projets à accompagner. La délibération que vous avez sous les yeux en précise donc les principales évolutions.

Enfin, je profite de cette prise de parole au-delà des périmètres et du règlement de cet appel à projets pour parler de mes premiers mois de mandat qui ont permis de réécrire dans tous les arrondissements les chartes de fonctionnement des conseils de quartier. Ces chartes sont soumises au vote des conseils d'arrondissement. Je tiens à remercier tous les élus, les services et notamment la Mission Démocratie participative de la Ville de Lyon, ainsi que les membres des conseils de quartier qui ont participé à cette tâche et qui ont permis de disposer de chartes actualisées propres à chaque arrondissement conformément à la loi mais, et c'est là la principale évolution, avec un socle commun à l'échelle de la Ville. Celui-ci témoigne d'avancées significatives dont j'aurai l'occasion de reparler lors de la campagne d'inscription que nous lancerons au mois d'octobre.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6^e arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, je vais être bref pour récupérer un peu de temps sur ma première intervention.

Les Conseils d'arrondissement comme vous l'avez indiqué créés pour chaque quartier en conseil de quartier, nous avons mis en place au regard du retour d'expérience lors des précédents mandats et dans l'objectif fixé par la mairie du 6^e arrondissement, d'être plus proches des préoccupations des habitants, afin d'assurer une véritable démocratie de proximité. Donc il est proposé par notre arrondissement la création de 4 conseils de quartier contre 2 dans le mandat précédent.

Afin de mieux rendre compte de la vie des quartiers, le 6^e arrondissement a souhaité ajouter une identité commune à tous les conseils de quartier en utilisant l'image du cœur, rappelant l'attachement de chacun à son lieu de vie, qu'il soit résidant, étudiant ou travaillant dans l'arrondissement.

C'est ainsi que nous proposons :

- cœur de quartier Bellecombe village,
- cœur de quartier Brotteaux,
- cœur de quartier Saxe Roosevelt,
- et cœur de quartier parc Duquesne.

M. BERAT Pierre : Monsieur le Maire, juste une explication de vote sur les deux votes du 3^e arrondissement du Groupe Ensemble pour Lyon qui sont des votes négatifs pour une question uniquement locale sur notre arrondissement, je pense que c'est important de prendre date, comme l'a dit mon Collègue Pascal Blache, un quartier c'est censé être un espace qui parle aux habitants, qui est porteur d'identité et dans lequel on se reconnaît, et dans la délibération qui nous est proposée, le 3^e arrondissement a modifié à la marge les périmètres des conseils de quartier.

Mais il se trouve que dans cette marge, il y a quand même une chose assez étonnante, puisque le quartier Voltaire/Part-Dieu, qui comporte deux cœurs, voit l'un de ses deux cœurs coupé en deux, puisque la frontière qui a été tracée dans la nouvelle délibération, coupe l'espace de la place Voltaire en deux. Je dirai qu'il fallait le faire ! Mais ils l'ont fait !

Donc, on ne peut pas, je pense, accepter ce type de découpage : cela coupe effectivement un centre de quartier en deux. Monsieur le Maire, vous qui connaissez bien Lyon, c'est un peu comme si la place Jean Macé était coupée en deux, ou si la Confluence était découpée en deux au milieu de la darse, c'est un peu la même symbolique.

J'ajoute que cela exclut la Maison pour Tous du quartier Voltaire/Part-Dieu et que cela découpe en plus un peu plus loin le jardin de poche qui est aussi un endroit important pour l'identité de ce quartier.

Donc pour cette raison... alors je sais on va me répondre, mais les frontières, faut-il parler de frontières, on arrivera bien sûr à travailler de part et d'autre de la frontière : je dirai à ce moment-là alors, pourquoi tout ce barnum ? Et pourquoi est-ce que l'on est en train de voter une délibération qui trace des frontières ?

Alors, c'est vrai que cette loi, c'est une loi socialiste : on sait souvent l'imperfection des lois socialistes ! On nous demande de tracer des frontières, on le fait ! Mais je pense qu'en traçant cette frontière, on commet effectivement une erreur qui ne respecte pas l'identité de ce quartier. C'est d'autant plus dommage que le quartier Voltaire va en même temps ne plus être dans la politique de la ville.

Je vous rappelle que, «grâce» à l'action de Mme Vallaud-Belkacem, qui est pourtant élue dans le 3^e, deux secteurs de notre arrondissement quittent la politique de la ville. Donc, pour Voltaire, c'est un peu deux coups, coup sur coup !

Donc nous voterons non, uniquement pour cet aspect de notre arrondissement. Je vous remercie.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, chers Collègues, la mise en place des appels à projets pour les initiatives des Conseils de quartier, est une très bonne chose, car cela leur permet la réalisation de projets concrets qui demandent des moyens financiers ou matériels. Cela leur permet de ne pas être simplement dans le diagnostic de dysfonctionnements ou la réalisation de contributions sur des projets de notre Ville ou du Grand Lyon. Cela leur permet d'agir concrètement, de pouvoir mener de petits projets, de leur conception à leur réalisation et cela contribue fortement à la motivation pour la participation aux Conseils de quartier.

Alors nous avons une question sur ce sujet :

19 projets en trois ans, cela fait environ six projets par an, alors que nous avons et nous allons avoir 36 Conseils de quartier sur la ville. Notre question : « Combien de projets ? Quel montant est prévu par an pour ce dispositif dans le mandat qui commence ? » Il nous semble important que la Ville fasse un effort dans ce domaine, pour ne pas risquer de décevoir les Conseils de quartier qui déposent des projets ;

Maintenant nous avons plusieurs remarques :

- le jury pour les appels à Conseils de quartier pourrait être élargi à des personnes de la Société civile, selon l'objet de l'appel à projets ;

- ce doit être un dispositif complémentaire par rapport aux budgets annuels des Conseils de quartier affectés par les mairies d'arrondissements, pour lesquels il devrait y avoir une certaine harmonisation sur la ville. Les budgets annuels peuvent, par exemple, permettre de pérenniser une animation développée dans le cadre d'un appel à projets. Ces budgets annuels sont importants pour une activité autonome et pérenne des Conseils de quartier.

- certains projets sont à relayer et à intégrer dans la réalisation de politiques publiques. Je vais prendre un exemple : celui de la mise en place de composteurs publics, puisqu'on a vu plusieurs appels à projets qui ont porté ces derniers temps sur la mise en place de ces composteurs. Cela fonctionne très bien, cela crée du lien social et cela permet l'éducation à l'environnement, mais déjà certains lieux de compostage ne peuvent plus accueillir toutes les demandes.

Dans ce domaine, il nous semble que c'est au Grand Lyon de développer le nombre de composteurs publics, en finançant et en s'appuyant sur les associations, pour former les habitants au compostage de quartier et si besoin, collecter le compost produit ;

- ces projets doivent pouvoir aussi bien concerner du fonctionnement que de l'investissement. Le Conseil de quartier devrait aussi pouvoir les gérer directement, sans avoir à passer par une structure associative porteuse.

Enfin, nous profitons de cette délibération pour vous questionner sur le devenir des Fonds d'Initiatives Locaux, qui sont des projets portés par des associations dans les quartiers en CUCS et pour lesquels il existe la même procédure d'appels à projets. Nous pensons que cette démarche est à maintenir et à développer. C'est une autre façon d'accompagner les initiatives citoyennes et collectives. Je vous remercie.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, chers Collègues, élu Lyon Citoyenne et Solidaire, nous approuvons ce projet de délibération. Sur plusieurs aspects, ce nouveau règlement des appels à projets en faveur des initiatives des Conseils de quartier, apporte des évolutions nécessaires par rapport à l'ancien. Au titre desquels, je citerai notamment :

- une possibilité de partenariat entre les Conseils de quartier et les structures associatives. Ce qui apporte un lien non négligeable entre différentes institutions portant une parole citoyenne ;
- un assouplissement des conditions de réponse ;
- un bilan succinct du projet à son issue, afin de disposer d'un retour d'expériences.

Je tiens à souligner, et je remercie Loïc Graber pour cette vigilance, que l'ensemble de ces points permettent de reconsidérer ces appels à projets, comme des aides à des projets à destination des habitants. Avec ce nouveau règlement, on change de registre, pour passer du formalisme des marchés publics, à l'aide à l'initiative citoyenne.

Fonctionnement amélioré certes, j'apporterai toutefois deux niveaux de vigilance :

- Tout d'abord la forme. Je disais que les conditions pour répondre à ces appels à projets ont été assouplies. Il reste qu'elles apparaissent lourdes et complexes à mettre en œuvre pour un citoyen, qui, sur un temps bénévole, cherche à apporter du plus et du mieux à la société.

- Par ailleurs, toujours sur la forme, si la redéfinition des modalités de sélection apporte une plus grande transparence, il reste que les citoyens sont absents du processus de décision. Et c'est même l' élu référent du Conseil de quartier qui doit présenter le projet aux autres élus décisionnaires.

- Deuxièmement, le fond : l'enveloppe budgétaire allouée à ces appels à projets de 3.000 € maximum par projet sur une année, 5.000 € sur deux ans, les placent de fait comme des projets à la marge. C'est finalement très peu, surtout si l'on autorise les partenariats avec des associations. Pour des projets d'envergure, il faudra passer par d'autres financements et donc la procédure s'alourdira encore.

Ces deux niveaux de vigilance m'amènent à plusieurs réflexions sur la politique de démocratie participative à la Ville de Lyon.

Quels sont les moyens humains mis en œuvre ? Deux chargées de mission à l'échelle de la Ville de Lyon, pour une population de près de 500.000 habitants et pas de relais de proximité ou peut-être de points de contact, comme disait M. Corazzol, à l'échelle de l'arrondissement et des Conseils de quartier.

Quelle association des citoyens a la prise de décision ? A la marge pour quelques aménagements, il y a une concertation très codifiée qui laisse peu de place à l'expression citoyenne et à l'émergence de projets partagés. Quid de l'association des citoyens aux décisions dans un document aussi stratégique qu'un PLU-H ?

Quelles innovations en matière de démocratie participative, quand la Ville de Paris met en œuvre les budgets participatifs ? Pour information, le budget participatif à Paris, c'est entre autres, une large consultation de tous les habitants sur 5 % du budget d'investissement, soit 71 M€. A Lyon, on en reste à financer depuis 2011, 19 projets, à hauteur d'environ 68.000 €.

Pour conclure, je terminerai en proposant de changer de paradigme en matière de démocratie participative. Car le peu de considération de la parole habitante dans la prise de décision de la cité, entretient notamment le délitement des Conseils de quartier que beaucoup d'élus reconnaissent.

Face à ces points de vigilance, je préférerais que nous fassions plus confiance aux citoyens, au travers d'un dialogue associant les élus aux habitants, aux membres des Conseils de quartier, aux associations, aux parents d'élèves, aux commerçants. Alors, certes, le cadre d'intervention est défini par les élus, mais de cette plus grande confiance peut émerger une prise de décision collective.

C'est à cette image que le 1^{er} arrondissement expérimentera le Conseil territorial.

C'est aussi dans ce sens que les élus Lyon Citoyenne et Solidaire cherchent non pas à considérer la démocratie participative comme en opposition ou en parallèle de la démocratie représentative. Nous cherchons plutôt à reconnaître le pluralisme des formes de vie et d'idées. Je vous remercie.

Mme BESSON Dounia, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, la participation citoyenne est un chantier permanent à adapter, à approfondir, à inventer sans cesse. C'est ce que nous faisons depuis 2001, et c'est ce que nous continuons de faire aujourd'hui.

D'ailleurs, promouvoir la participation citoyenne et renforcer les missions des Conseils de quartier est une des propositions du programme que nous avons présenté aux Lyonnais, avec vous Monsieur le Maire, lors des élections municipales.

Les Conseils de quartier, mis en place en 2002, sont en effet de véritables outils de cette participation citoyenne, si nécessaire pour faire vivre la démocratie du 21^e siècle, au delà des incantations anachroniques à l'homme providentiel.

Aujourd'hui, nous redéfinissons les périmètres des Conseils de quartier, en fonction des expériences acquises et de l'évolution des territoires. Demain, il va nous falloir aussi conforter leurs missions.

A ce sujet, il est également soumis au vote de notre Conseil, l'amélioration du dispositif des appels à projets, dispositif lancé avec succès en 2010. Cette amélioration est un des éléments de l'élargissement des missions et des actions des Conseils de quartier. Cela permet de développer leur capacité d'initiatives et leurs moyens d'action. Des moyens qui pourraient être réévalués à travers des crédits de fonctionnement et des crédits d'investissement.

Nous devons aussi réfléchir à la façon de rendre ces Conseils de quartier plus diversifiés, plus représentatifs de la population. La jeunesse doit notamment être plus représentée.

Réfléchir à comment la démocratie se pratique au sein même de ces instances.

Réfléchir au lien avec les élu-es pour des Conseils de quartier toujours plus indépendants, mais aussi mieux articuler leurs actions avec les arrondissements dans le cadre des concertations.

Réfléchir à la formalisation, voire la labellisation des avis et contributions émis par les Conseils de quartier. Un avis ou une contribution pourrait être joint à toute délibération affairant à un projet structurant présenté en Conseil d'arrondissement.

La démocratie participative est entre de bonnes mains avec Loïc Graber, des mains pétries de convictions et surtout des mains ouvertes pour des conseils de quartiers toujours mieux sollicités, toujours mieux écoutés, toujours mieux valorisés, et nous sommes à ses côtés pour poursuivre et faire vivre la dynamique lancée en 2002.

L'objectif, pour notre groupe est de faire pleinement des Conseils de quartier, un véritable outil de la participation citoyenne et donc nous voterons cette délibération. Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot, Mme Berra et M. Berat ont voté contre.)

2014/364 - Garantie sollicitée à hauteur de 80 % par le Centre Scolaire La Xavière pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 2 500 000 euros - Opération : agrandissement du bâtiment de l'école maternelle par la création de deux classes et construction d'un bâtiment de deux étages destinés à accueillir l'école élémentaire situé 252, route de Vienne à Lyon 8^e (Direction des Finances)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

(Adopté.)

2014/365 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Poste Habitat Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 8.287.100 euros - Opération : rachat d'un immeuble de 59 logements -34 logements PLUS - 15 logements PLAI et 10 logements PLS- et de 59 caves à la SAHLM ICF Sud-Est Méditerranée situé 59, avenue du Général Leclerc à Lyon 7^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2014/367 - Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SAHLMAS pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 2 988 201 euros - Opération : construction d'une résidence étudiante de 61 logements PLS situés 119, rue Bugeaud à Lyon 6^e (Direction des Finances)

(Adopté.)

2014/428 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 224 406 euros - Opération : acquisition, amélioration de 5 logements -3 logements PLUS et 2 logements PLAI- situés 20, rue Saint-Pierre de Vaise à Lyon 9^e (Direction des Finances)

(Adopté.)

2014/431 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Poste Habitat Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 642 269 euros - Opération : acquisition en VEFA de 14 logements -10 logements PLUS et 4 logements PLAI- situés 1, rue Aimé Boussange à Lyon 4^e (Direction des Finances)

(Adopté.)

2014/432 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 94 341 euros - Opération : réhabilitation de 50 logements situés 22-24, rue André Bollier à Lyon 7^e (Direction des Finances)

(Adopté.)

2014/438 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SEMCODA pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 4 551 282 euros - Opération : acquisition, amélioration en usufruit locatif de 54 logements -40 logements PLS, 10 logements PLUS et 4 logements PLAI- situés 19-21, rue Philippe Gonnard à Lyon 1^{er} (Direction des Finances)

(Adopté.)

2014/439 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 899 008 euros - Opération : acquisition, amélioration de 8 logements -6 logements PLUS et 2 logements PLAI- situés 35, rue Saint-Pierre de Vaise à Lyon 9^e (Direction des Finances)

(Adopté.)

2014/458 - RETIRE

2014/460 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 196 052 euros - Opération : amélioration et rénovation des parties communes situées impasse du Presbytère à Lyon 8^e (Direction des Finances)

(Adopté.)

2014/467 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 360 571 euros - Opération : construction de 21 logements -16 logements PLUS et 5 logements PLAI- et de 19 places de stationnement boxées situés 12, rue Chateaubriand à Lyon 7^e (Direction des Finances)

(Adopté.)

2014/469 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1 696 251 euros - Opération : acquisition en VEFA de 17 logements -12 logements PLUS et 5 logements PLAI-, de 10 garages et de 7 places de stationnement situés 68, rue Marietton à Lyon 9^e (Direction des Finances)

(Adopté.)

2014/470 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Société Foncière Habitat et Humanisme pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 343 000 euros - Opération : acquisition, amélioration de 8 logements PLAI et de 38 logements-foyers PLAI situés 11, quai de Perrache à Lyon 2^e (Direction des Finances)

(Adopté.)

2014/471 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 055 346 euros - Opération : acquisition, amélioration de 25 logements -17 logements PLUS et 8 logements PLAI- situés 23, rue des Capucins à Lyon 1^{er} (Direction des Finances)

(Adopté.)

2014/473 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 7 436 756 euros - Opération : rachat d'un immeuble de 89 logements à la SAHLM ICF Sud-Est Méditerranée situé 5-13, rue André Bollier à Lyon 7^e (Direction des Finances)

(Adopté.)

2014/474 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 92 082 euros - Opération : réhabilitation de 43 logements situés 5-7, avenue Jean Mermoz à Lyon 8^e (Direction des Finances)

(Adopté.)

2014/475 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Cité Nouvelle pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 1.151.000 euros - Opération : acquisition, amélioration 10 logements -7 logements PLUS et 3 logements PLAI- situés 40, cours de la Liberté à Lyon 3^e (Direction des Finances)

(Adopté.)

2014/479 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 479 608 euros - Opération : acquisition, amélioration de 10 logements -7 logements PLUS et 3 logements PLAI- situés 53, rue Saint Michel à Lyon 7^e (Direction des Finances)

(Adopté.)

2014/480 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 602 949 euros - Opération : acquisition, amélioration de 11 logements -7 logements PLUS, 3 logements PLAI et 1 logement libre- situés 19, montée du Télégraphe à Lyon 5^e (Direction des Finances)

(Adopté.)

2014/482 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 2 879 081 euros - Opération : acquisition, amélioration de 23 logements -17 logements PLUS et 6 logements PLAI- et de 3 locaux commerciaux situés 31, rue Victor Hugo à Lyon 2^e (Direction des Finances)

(Adopté.)

2014/486 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM ICF Sud-Est Méditerranée pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 3 947 760 euros - Opération : acquisition, amélioration de 46 logements -22 logements PLUS, 12 logements PLAI et 12 logements PLS- situés 7-19, rue Lalande à Lyon 6^e (Direction des Finances)

(Adopté.)

2014/495 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM ICF Sud-Est Méditerranée pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 4 818 384 euros - Opération : acquisition, amélioration de 72 logements -30 logements PLUS, 20 logements PLAI et 22 logements PLS- situés 5-9 et 11, rue Victor Lagrange à Lyon 7^e (Direction des Finances)

M. LE FAOU Michel, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, cet ensemble de 20 délibérations permet de garantir le financement de 385 logements en production via des opérations d'acquisitions-améliorations ou en VEFA et de réhabiliter 83 logements et d'assurer la mutation de 89 logements.

Cela montre, Monsieur le Maire, votre engagement à la production de logements sociaux dans le droit fil de votre politique de l'habitat et du logement depuis 2 mandats, et je crois que nous aurons l'occasion d'en parler à la fin du Conseil. Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mes rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées

2014/366 - Modification de la délibération n° 2013/5712 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 595 403 euros - Opération : acquisition par bail emphytéotique consenti par le Grand Lyon d'un immeuble de 11 logements -8 logements PLUS et 3 logements PLAI- situés 47, rue des Tables Claudiennes à Lyon 1^{er} (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2014/368 - Caisse de Crédit Municipal de Lyon – Présentation des documents budgétaires de l'exercice 2013 (Direction des Finances)

(Adopté.)

2014/453 - Convention de groupement de commandes entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Lyon pour la fourniture de chauffe-eau, sanitaires et équipements, accessoires de pièces détachées pour cuisine et salle de bains (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

(Adopté.)

2014/466 - Convention de groupement de commandes entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Ville de Lyon pour la fourniture d'articles de quincaillerie (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

(Adopté.)

**COMMISSION RELATIONS INTERNATIONALES, ECONOMIE, COMMERCE ET
ARTISANAT**

2014/417 - Village de la Solidarité - Attribution d'une subvention au Collectif des Associations de Développement en Rhône-Alpes -CADR- Année 2014 (Direction des Relations Internationales)

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

(Adopté.)

(M. Boudot a voté contre. Les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et UDI et apparentés se sont abstenus.)

2014/418 - Attribution d'une subvention de 10 000 euros à la Ville de Leipzig dans le cadre de la coopération décentralisée entre la Ville de Lyon et la Ville de Leipzig, pour l'organisation du Festival Lumière de Leipzig à l'occasion du 25^e anniversaire de la chute du Mur de Berlin (Direction des Relations Internationales)

(Adopté.)

(M. Boudot a voté contre.)

2014/419 - Attribution d'une subvention à l'Association "France Ethiopie - Corne de l'Afrique" pour son programme d'actions 2014 (Direction des Relations Internationales)

Mme DOGNIN-SAUZE Karine, rapporteur : Monsieur le Maire chers Collègues, la délibération 417 propose de soutenir l'Association CADR Collectif, qui regroupe environ 50 associations en faveur de la solidarité avec les pays du Sud et dont l'une des principales réalisations par mandat du réseau de solidarité internationale est l'organisation du village de la solidarité les 14-15 et 16 novembre prochains.

Ce forum des associations orienté sur la thématique de la solidarité se place au cœur de la semaine de la solidarité internationale, un événement national de sensibilisation lancé en 1997 par le ministre des affaires étrangères.

Il en constitue un des événements des plus importants au niveau national. Plus de 100 associations se sont retrouvées place Bellecour à cette occasion, parmi lesquelles des ONG, des associations pour la solidarité internationale, des structures de commerce équitable, d'éducation populaire, des associations d'étudiants, des médias, autant d'acteurs engagés sur une cause commune et qui dans cette rencontre, sont amenés à se professionnaliser, à mutualiser leurs voix pour porter fort l'écho de leurs actions.

Très volontairement, ce forum est adossé à d'autres événements, notamment la braderie du livre, à la fois pour en élargir l'audience et optimiser au mieux les frais d'installation.

Il s'agira de la 12^e édition cette année, avec un thème principal, celui de l'agriculture familiale et ses enjeux au Sud et au Nord. Le Burkina-Faso sera le pays invité d'honneur. Je vous rappelle que nous célébrons cette année les 20 ans de notre coopération avec le Burkina-Faso.

Je vous propose donc d'approuver la subvention de 70 000 euros et me permets de souligner la capacité de ce Collectif à aller chercher les recettes hors financement public pour près de 50 000 euros.

Le deuxième rapport 418 est une délibération qui entre dans le cadre de notre convention de coopération avec la ville de Leipzig, une coopération active depuis 1981.

Parmi les accords connus, nous soutenons au travers d'une subvention de 10 000 euros la réalisation de la mise en lumière de la façade de l'Hôtel de Ville pour la célébration du 25^e anniversaire de la réunification de la république fédérale allemande, un événement qui accueillera de nombreux Chefs d'Etats.

Rappelons que Leipzig est la ville où s'est mis en place le mouvement qui a abouti à la chute du Mur de Berlin.

Nous vous proposons donc de permettre la signature de cette convention. Avis favorable de la Commission.

Le dernier rapport 419 est une subvention de 5 000 euros adressée à l'Association « France Ethiopie – Corne de l'Afrique » qui se donne comme mission de soutenir des liens durables entre Lyon et l'Ethiopie pour l'organisation d'événements sur ces deux territoires.

Les actions de cette association font écho à la coopération entre Lyon et Addis-Abeba qui connaît un accroissement urbain galopant et qui a grand besoin d'un échange de compétence en matière de planification urbaine, un savoir-faire qui lui est apporté par l'agence urbaine de Lyon.

Sur 2014, cette association a organisé une conférence portant sur le 40^e anniversaire de la découverte de Lucy au musée gallo-romain ainsi qu'une exposition.

Cette association participe également au dialogue en Humanité. Elle s'est également investie sur la mise en valeur des liens entre Addis-Abeba et Lyon dans le cadre du jumelage du lycée de la Martinière Monplaisir et du lycée français et d'une exposition spécifique qui s'est tenue à la Maison des associations du 4^e arrondissement.

Ce rapport me permet de souligner la très forte implication de la communauté éthiopienne locale dans cette dynamique et de rappeler par ailleurs tout l'intérêt de nos acteurs économiques à cette destination. Avis favorable de la Commission.

M. BOUDOT Christophe : Monsieur le Président, comment ne pas s'émerveiller en vous lisant, d'apprendre que l'argent des contribuables lyonnais, en l'occurrence 70 000 euros, va servir prochainement à organiser le traditionnel village de la solidarité de la place Bellecour.

Je ne rentrerai pas dans le détail de cette semaine solidaire qui donne bon rôle aux bonnes consciences sans apporter réellement de solutions concrètes. Ces rapports consacrés à la coopération décentralisée sont l'occasion de rappeler pour moi, la position du Front national en la matière.

Nous sommes opposés aux politiques de coopérations décentralisées qui visent à établir des relations directes entre collectivités locales et districts ou régions étrangères. Nous considérons que c'est à l'Etat de mettre en place des coopérations internationales d'aide selon un schéma global diplomatique et humanitaire en fonction de ses intérêts propres.

Or, aujourd'hui, nous assistons à une dérive de plus en plus marquée, à tel point que toutes les collectivités locales sans exception, ont désormais des ambitions de coopérations internationales.

La Région avec ses dizaines d'ambassades, ses coopérations en Afrique, en Asie et ailleurs pour un budget qui dépasse chaque année, les 70 millions d'euros. Le Grand Lyon où vous avez fait voter la semaine dernière des centaines de milliers d'euros de subventions à divers Etats du globe. La Ville de Lyon, bien sûr, ne déroge pas à cette règle.

Cette dérive conduit au développement toujours plus grand de la clause de compétence générale, clause de compétence générale qui plombe les budgets de nos collectivités territoriales et qui diminuent de fait, la puissance et la capacité d'aide de nos missions traditionnelles.

Au final, la même famille lyonnaise ou rhodanienne aura à financer toutes les largesses internationales de toutes les collectivités locales. Certes, dans un monde idéal, tout cela serait normal et justifié, mais aujourd'hui, face aux déficits publics abyssaux et face aux défis colossaux qui nous attendent en matière, par exemple, de

création d'emplois, de sécurité et de transports et j'en passe, d'aide à la personne, nous ne pouvons plus nous permettre de nous substituer à l'Etat dans le domaine de l'aide internationale.

Monsieur le Maire, laissez à l'Etat l'aide internationale et concentrez-vous sur vos missions de solidarités nationales, c'est cela que les Lyonnais vous demandent et pas autre chose. Je vous remercie.

M. ROYER François : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, est-il bien raisonnable de continuer à subventionner, une année de plus, ce Collectif, pour l'organisation du village. Pour nous, à l'heure où les collectivités territoriales doivent faire des économies drastiques, la réponse est clairement non.

Je rappelle que cette manifestation a englouti l'an dernier 142 000 euros d'argent public pour un budget de 205 000 euros en recettes. Elle coûte plus de 145 000 euros rien qu'en frais de logistique et de coordination. Tout ça pour 15 000 visiteurs, au grand maximum.

Le CADR a même enregistré, en 2013, un excédent de 18 400 euros qui a été réinjecté dans son fonctionnement. Il faut donc arrêter ce gaspillage. Cette édition 2014 doit être la dernière. Il n'est pas décent de dépenser des sommes astronomiques pour un résultat aussi médiocre.

La qualité de cette manifestation est bien en deça de ce que l'on pourrait faire dans une ville comme Lyon qui a une tradition de solidarité depuis si longtemps, avec un réseau d'ONG et d'associations remarquables.

Avec autant d'argent public, d'un côté, et d'un autre côté les forces lyonnaises, nous devons pouvoir faire largement mieux. Oui, nous sommes favorables à la solidarité internationale. Nous reconnaissons que des actions de coopération décentralisée de la Ville et du Gand Lyon, comme celle, par exemple, avec la ville de Ouagadougou, apportent savoir-faire, expertise et un grand soutien. Elles participent de cette nécessaire reconnaissance nationale et internationale de l'agglomération.

Mais nous voulons une politique de soutien international, mieux structurée, avec des priorités plus claires et une ambition véritablement à la hauteur des compétences et capacités lyonnaises. Nous voterons donc uniquement les subventions qui iront dans ce sens. Je vous remercie.

Mme BESSON Dounia, Adjointe : Monsieur le Maire, le Groupe Lyon Gauche Solidaires profite de cette délibération pour saluer tout d'abord les acteurs de la solidarité internationale qui agissent concrètement en ces temps tourmentés ici et là-bas.

En effet, chaque année depuis 1998, la semaine de la solidarité internationale est le grand rendez-vous national de sensibilisation à la solidarité internationale et au développement durable.

C'est le moment pour toutes ces associations d'informer, d'éduquer et de permettre aux citoyens de dépasser toutes les idées reçues, et surtout d'agir pour un monde plus juste.

Le CADR est un collectif d'associations lyonnaises qui n'a eu de cesse de promouvoir une coopération respectueuse des pays et soucieuse de privilégier l'auto-développement local. Les projets qui sont portés par ces structures ont un impact concret sur le territoire et leurs habitants. Il est là pour donner envie à tous les lyonnais quels que soient leurs origines sociales géographiques de s'engager aussi bien aux niveaux local qu'international.

Le thème de cette année n'a pas été choisi par hasard. Il concerne l'agriculture familiale. Il est en résonance à une déclaration commune de plusieurs ministres de l'agriculture, notamment celui de la France, au Salon international de l'agriculture de Paris en février 2014. Cette déclaration a pour ambition de faire reconnaître aux décideurs politiques des pays du Nord comme des pays du Sud, la nécessité de mettre en place des politiques publiques adaptées et capables de créer un environnement favorable au développement des agricultures familiales. Rappelons que l'agriculture familiale permet de nourrir 70 % de la population mondiale.

La mondialisation accroît l'interdépendance entre les hommes, les Etats, les économies, mais à quel prix ?

Il est de la responsabilité des élus d'accompagner les initiatives des citoyens qui veulent infléchir le cours de cette mondialisation productrice d'inégalités et de désastres environnementaux. Nous ne pouvons pas aborder le monde avec les arguments défailants de ceux qui prônent un repli identitaire.

Nous sommes pour la libre circulation des idées qui rendront le monde plus coopératif et non guerrier, et la libre circulation des hommes qui agissent pour rapprocher les humains sur des bases solidaires. Ces associations de solidarité internationale sont de véritables remparts contre les nationalismes et les haines.

Lyon Gauche Solidaires réaffirme son soutien au CADR et aux associations de solidarité internationale qui agissent chaque jour pour promouvoir les droits de l'homme, parmi lesquels le droit à l'alimentation pour tous et durable.

Je vous invite à vous rendre toutes et tous au village de la solidarité. En ces temps de pessimisme ambiant, nous pensons que l'espoir se trouve ici, dans ce village et aussi partout là-bas dans le monde.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot a voté contre.)

2014/472 - Attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon pour l'organisation des "27^{es} Entretiens Jacques Cartier" - Année 2014 (Direction des Relations Internationales)

Mme DOGNIN-SAUZE Karine, rapporteur : Monsieur le Maire, ce rapport concerne l'attribution d'une subvention à la Fondation pour l'Université de Lyon.

Les Entretiens Jacques Cartier sont un rendez-vous précieux qui structurent nos relations avec Montréal, Métropole avec laquelle la Ville de Lyon est jumelée. Plus largement, ce rendez-vous est un point d'appui majeur dans la coopération franco-québécoise. Il s'agit d'une série de colloques comme vous le savez, qui favorisent les synergies entre le monde de la recherche, les collectivités, les entreprises dans les domaines économique, scientifique, financier, sociétal, culturel, le développement durable, avec une programmation très ajustée, chaque année, à nos enjeux politiques.

A titre d'exemple, en octobre prochain, à Montréal sur cette édition, seront mis en débat la question de la ville intelligente, du concept de santé global, des médias et de la francophonie, de l'apport du design dans les grands chantiers urbains. Montréal, Québec, Ottawa, Sherbrooke, Haïti, Ho Chi Minh Ville seront cette année impliquées dans cette rencontre de très haut niveau.

Les Entretiens sont organisés par le Centre Jacques Cartier, organisés maintenant en association, mais la subvention qu'il vous est demandé d'approuver, est attribuée à la Fondation de l'Université de Lyon pour en assurer le meilleur suivi.

Pour notre part, nous apporterons la plus grande vigilance dans l'usage de ce financement. A noter que le budget global des Entretiens est nettement en baisse, près de 35 % par rapport à 2013.

Avis favorable de la Commission.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Là encore juste une explication de vote. Dans la droite ligne de mes votes précédents, nous nous abstenons sur ce dossier.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(M. Boudot et les Groupes Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés et Lyon Citoyenne et Solidaire se sont abstenus.)

2014/374 - Attribution d'une subvention à l'Association "Accueil des Villes Françaises Lyon - Rhône" (AVF Lyon-Rhône) - Année 2014 (Direction des Relations Internationales)

(Adopté.)

(M. Boudot a voté contre.)

2014/476 - Attribution d'une subvention à l'Association "Africa 50" pour son programme d'actions 2014 (Direction des Relations Internationales)

(Adopté.)

(M. Boudot a voté contre.)

2014/477 - Attribution d'une subvention au Goethe Institut - Année 2014 (Direction des Relations Internationales)

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

2014/478 - Attribution d'une subvention à l'Association "Le 44, la Maison des Passages" pour son programme d'actions 2014 (Direction des Relations Internationales)

(Adopté.)

(M. Boudot a voté contre.)

2014/487 - Attribution d'une subvention à l'Association Lyon International - Année 2014 (Direction des Relations Internationales)

(Adopté.)

(Abstention de M. Boudot.)

2014/421 - Phase 1 de l'opération urbaine sur le secteur de Gerland Lyon 7^e - Approbation d'un avenant (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

(Adopté.)

2014/422 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association REZO 1901 pour le soutien à l'animation commerciale du secteur Moulin à Vent, Petite Guille, Grand Trou et route de Vienne (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

(Adopté.)

2014/461 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association Gerland Commerces (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

(Adopté.)

2014/490 - Attribution d'une subvention de 2 500 euros à l'Association Empreintes à Lyon 5^e (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

(Adopté.)

2014/492 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros à l'Association pour le Développement et la Promotion des Marchés -ADPM- (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Mme BOUZERDA Fouziya, rapporteur : Je voudrais simplement attirer votre attention sur le fait qu'une opération a lieu à partir de demain dans le cadre de la fête de la gastronomie avec une opération intitulée : « un

marché, un chef, une recette », pour mettre à l'honneur, sur nos marchés, le savoir-faire et l'excellence de nos producteurs.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2014/427 - Attribution d'une subvention de 14 500 euros à l'Association Cap Services dont 9 000 euros pour son fonctionnement et 5 500 euros pour le projet Talent 9 (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BESSON Dounia
(Adopté.)

2014/457 - Attribution complémentaire de subventions au titre du plan local pour l'insertion et l'emploi et du volet emploi-insertion du contrat urbain de cohésion sociale de Lyon (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme CONDEMINÉ Anne-Sophie
(Adopté.)

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

2014/430 - Mise à jour de la grille indiciaire des choristes de l'Opéra (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

2014/446 - Ratios des cadres d'emplois de la filière sanitaire et sociale (Délégation Générale aux ressources humaines)

(Adopté.)

2014/447 - Modification du régime indemnitaire des administrateurs - prise en compte de la création du grade d'administrateur général (Délégation Générale aux ressources humaines)

(Adopté.)

2014/504 - Modification du tableau des effectifs (Délégation Générale aux ressources humaines)

(Adopté.)

COMMISSION SPECIALE REGLEMENT INTERIEUR

2014/503 - Règlement intérieur du Conseil municipal de la Ville de Lyon - Adoption (Direction des Assemblées)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Je voudrais rappeler que nous avons travaillé sur ce nouveau règlement intérieur en réunion des Présidents de groupes. Nous vous soumettons ce travail qui a obtenu l'assentiment des uns et des autres. Je pense que nous avons largement échangé, débattu, confronté et que le document proposé ce soir faisait le consensus.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Comme ce document est relativement consensuel, nous l'approuverons, comme nous approuverons aussi l'amendement du Groupe Europe Ecologie Les Verts. A l'heure de l'image, il serait bien, effectivement, de pouvoir l'utiliser pour appuyer nos propos.

J'aurais pu, par exemple, dans l'intervention faite par M. Royer sur le village solidaire, vous apporter la preuve par l'image de ce qu'il disait.

Nous voterons donc et l'un et l'autre.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous avons eu effectivement l'occasion de travailler tardivement sur un toilettage de ce règlement intérieur qui a donné lieu à un certain nombre de changements facilitant la vie des groupes. Nous avons d'ailleurs, à l'occasion de la dernière Conférence des Présidents, envisagé une nouvelle réunion de travail pour assouplir le mode de fonctionnement de ces groupes. Nous voterons donc ce règlement intérieur.

Sur les amendements présentés, pour certains d'entre eux nous ne sommes pas d'accord. Cela avait été largement débattu à l'occasion de la réunion notamment sur la question d'un support de présentation. Car si chaque groupe se met à présenter son propre diaporama cela va être compliqué.

Par contre, sur la communication préalable des supports de présentation, cela a été un engagement oral. Il est proposé de le mettre au règlement, vous en débattrez entre vous, mais nous y sommes favorables. Ensuite, je pense que la précision peut être importante sur la question des bulletins d'arrondissement, car il est vrai qu'en fonction des arrondissements, les situations ne sont pas les mêmes. Je dois reconnaître que dans le 5^e arrondissement, la règle proposée s'applique, dans d'autres également et je pense, là aussi, que sur chaque arrondissement il doit y avoir un mode de fonctionnement unique permettant à l'ensemble des groupes se disant dans l'Opposition, d'avoir un temps d'expression.

En fonction de la mise au vote des amendements, nous ajusterons le nôtre.

M. TETE Etienne : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, la démocratie est une chose importante et c'est la raison pour laquelle le débat sur le règlement intérieur mérite toujours d'être amélioré pour avoir plus de qualité et plus de démocratie.

On sait que c'est une notion vécue de manière assez différente, et je ne reviendrai pas sur quelques propos de notre Conseil, sauf si l'on m'y « pousse », mais le constat est évident, c'est que l'exécutif a suffisamment de moyens pour prendre la parole, qu'il vaut mieux tempérer tout cela avec un bon débat démocratique au sein de cette assemblée. C'est pour cela que nous mettons dans notre réflexion deux amendements qui se lisent un peu ensemble, les articles 4 et 13, représentant le support de présentation.

Soit on était dans la réflexion de dire que les supports de présentation étaient un privilège de l'exécutif, comme il présente ses rapports, et à ce moment-là nous devons connaître à l'avance ces supports de présentation comme nous connaissions les rapports, puisque ce n'est pas autre chose que le statut particulier d'être l'exécutif que de présenter des rapports.

Soit au contraire, c'était un élément du débat du délibératif et si c'est le cas, tout le délibératif doit être traité à égalité et donc s'il y a des supports dans le délibératif du Groupe Socialiste, il doit y en avoir dans le délibératif des autres groupes.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons clarifier l'ensemble de ces choses et permettre -ce qui me paraîtrait beaucoup plus vivant, même si cela peut paraître long à M. Havard- comme cela se fait dans des assemblées de qualité, notamment la région Rhône-Alpes présidée par un de vos bons amis, Jean-Jack Queyranne, d'avoir également des supports de ce délibératif.

Le 3^e amendement (puisque les 2 ont été présentés ensemble) est là aussi un souci de clarification par rapport à notre obligation légale qui est la suivante : l'Opposition, le délibératif a le droit de s'exprimer dans les bulletins municipaux, dans tous les moyens et supports de communication, quels qu'ils soient d'ailleurs (internet, télévisés ou autres). Du moment que c'est un moyen de communication généraliste de la collectivité locale, les autres qui n'appartiennent pas à votre majorité ont le droit de s'exprimer. C'est pour cela que ce qui est bon à la Ville de Lyon doit être bon dans les arrondissements. Nous souhaitons que la règle applicable à la

Ville de Lyon soit purement et simplement étendue à l'ensemble des arrondissements qui ont des bulletins municipaux comme le 5^e, le 3^e ou d'autres.

M. SECHERESSE Jean-Yves, Adjoint : Deux, trois mots. Premièrement, Michel Havard l'a fort bien dit, nous nous sommes vus, nous sommes arrivés à l'élaboration par petites touches d'un règlement intérieur qui intègre à la fois des modifications juridiques mais aussi les souhaits des uns et des autres. L'essentiel des observations qui ont pu être émises au cours de nos réunions de préparation ont été bien entendu intégrées.

Deuxième chose sur la question du fonctionnement du Conseil municipal, je remarque juste qu'un certain nombre des amendements proposés par les Verts ne sont guère recevables. Le premier concerne les conseils d'arrondissement et je constate que nous sommes en train d'élaborer un règlement du Conseil municipal. Je rappelle qu'au sein du Bulletin municipal, si on considère que Lyon Citoyen est un bulletin de ce type, l'ensemble des groupes, y compris le conseiller non inscrit, peuvent s'exprimer à la fin du journal. Donc je considère que cet amendement 56 est nul et non avenu, sachant que c'est dans les arrondissements que les choses se régleront, lors de l'élaboration des règlements intérieurs des Conseils d'arrondissement.

En ce qui concerne les photographies de la place Bellecour que nous propose Denis Broliquier, je propose de les voir peut-être dans un autre cadre, je suis certain des qualités qui sont les siennes en matière de diaporama mais enfin, très honnêtement le problème n'est pas là. S'il s'agit en revanche de confier à l'ensemble des groupes politiques lors de la conférence des présidents, éventuellement des power point qui pourront être projetés en séance publique, pourquoi pas.

S'il s'agit de demander à l'ensemble des Adjointes -je serai le premier à le faire- de joindre le power point, si power point il y a, à l'ensemble des dossiers qui sont confiés aux présidents des groupes, pourquoi pas non plus.

En ce qui concerne le fonctionnement des séances publiques, quand on voit le nombre d'heures de discussion dans cette enceinte et que très honnêtement, cher Etienne Tête, ce n'est quand même pas le groupe socialiste qui les occupe principalement, je pense qu'il y a suffisamment de moyens de s'exprimer. Ici, on a toujours cherché la conciliation, chacun a pu s'exprimer et chacun peut s'exprimer. Si on rajoute à cela des power point, il faudra donc décompter en plus le temps nécessaire au power point. Mais est-ce que le commentaire du power point fera partie du temps de parole ? Là, je crois qu'on va dans quelque chose qui peut tout à fait satisfaire Etienne Tête mais qui ressemble à du «n'importe quoi». Personnellement, je conseille à chacun de s'abstenir de voter pour cet amendement.

En ce qui concerne le Groupe Socialiste, bien entendu nous voterons avec plaisir ce règlement intérieur qui a fait consensus, pour le reste je pense que la meilleure des choses c'est de ne pas prendre en compte les amendements proposés par M. Tête.

M. LE MAIRE : Je considère que cela fait quelques mois qu'on est sur la discussion, on a essayé de faire un document qui faisait consensus entre les uns et les autres. Donc, je propose de ne pas retenir les amendements.

M. TETE Etienne : Pour donner une observation sur la prétendue non-recevabilité de l'article 56, c'est le budget de la collectivité locale et la loi fait que c'est effectivement une compétence du Conseil municipal sur cette disposition, même si le reste du règlement intérieur pourra bien se voter dans les arrondissements.

M. LE MAIRE : Je mets les amendements aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Amendement n° 1

Pour : Les Groupes Ensemble pour Lyon - UMP et apparentés, UDI et apparentés, Europe Ecologie, les Verts, Lyon Citoyenne et Solidaire

Contre : Les Groupes Socialiste, Radical et apparentés, Lyon Gauche Solidaires, Lyon Centristes et Indépendants, Centre Démocrate, Lyon Ecologie et Citoyens

Abstention : M. Boudot

(Amendement n° 1 rejeté.)

Amendement n° 2

Pour : Les Groupes UDI et apparentés, Europe Ecologie, les Verts, Lyon Citoyenne et Solidaire

Contre : Les Groupes Ensemble pour Lyon - UMP et apparentés, Socialiste, Radical et apparentés, Lyon Gauche Solidaires, Lyon Centristes et Indépendants, Centre Démocrate, Lyon Ecologie et Citoyens

Abstention : M. Boudot

(Amendement n° 2 rejeté.)

Amendement n° 3

Pour : Les Groupes UDI et apparentés, Europe Ecologie, les Verts, Lyon Citoyenne et Solidaire

Contre : Les Groupes Ensemble pour Lyon - UMP et apparentés, Socialiste, Radical et apparentés, Lyon Gauche Solidaires, Lyon Centristes et Indépendants, Centre Démocrate, Lyon Ecologie et Citoyens

Abstention : M. Boudot

(Amendement n° 3 rejeté.)

Je mets aux voix le règlement intérieur du Conseil municipal de la Ville de Lyon. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Les Groupes Socialiste, Radical et apparentés, Ensemble pour Lyon - UMP et apparentés, UDI et apparentés, Lyon Centristes et Indépendants, Lyon Gauche Solidaires, Centre Démocrate, Lyon Ecologie et Citoyens ont voté pour.)

(M. Boudot et les Groupes Europe Ecologie, les Verts, Lyon Citoyenne et Solidaire se sont abstenus.)

Vœu déposé par le Groupe Europe Ecologie, les Verts et apparentés

M. TETE Etienne : Monsieur le Maire, chers Collègues, la loi dite ALUR, ou loi Duflot, que certains veulent faire traîner dans son application a prévu, parce que c'était une proposition et un engagement -le 22^e de François Hollande lors de la campagne électorale- de limiter et d'encadrer les loyers. C'est une disposition importante car on sait que lorsqu'on est en période de crise l'Etat a la nécessité de garder l'ordre social et à une époque le prix du pain était encadré, cela n'a choqué personne. C'était une autre époque bien sûr, mais je sais rappeler que c'étaient des choses qui s'étaient avérées nécessaires en période de crise et quand il y a un besoin effectivement...

M. LE MAIRE : Monsieur Tête, si jamais il y a une guerre mondiale, je ne prendrai pas de mesures particulières !

M. TETE Etienne : Ce n'était pas lié à la guerre mondiale...

(Intervention de M. le Maire.)

M. TETE Etienne : ... l'après-guerre c'est aussi les Trente Glorieuses, vous voyez bien que les choses sont un peu plus compliquées que vous avez l'air de les caricaturer, mais l'encadrement du prix du pain a duré beaucoup plus longtemps, je vous donnerai la date.

Ceci étant, c'est de dire que...

(Intervention de M. le Maire.)

M. TETE Etienne : Si, vous l'avez connu, peut-être pas moi mais il y a quelques années de différence...

(Intervention de M. le Maire.)

(Rires.)

M. TETE Etienne : Si vous permettez Monsieur le Maire, le sujet est éminemment sérieux compte tenu des difficultés qu'ont de plus en plus de personnes à payer leur loyer. L'encadrement était un souhait, comme je l'ai dit, de François Hollande, souhait qui a été partagé par le Parlement et dont en principe, et vous le rappelez souvent dans cette assemblée, une loi est faite pour être appliquée et non pas pour localement décider bien d'autres choses. C'est pour cela que nous sommes sur ce point tout à fait vigilants sur le fait qu'on l'ait appliquée.

Deuxième remarque, parce qu'on connaît la critique, ce serait cette loi et cette proposition de François Hollande qui seraient responsables de la chute de la production de logements. On estime, c'étaient aussi les promesses de François Hollande, qu'il fallait à peu près 500.000 logements par an pour combler les retards et permettre d'avoir une possibilité de loger l'ensemble de nos concitoyens. La production actuelle reste et demeure à 300.000 logements par an, on peut même dire 330.000, ce qui est globalement la moyenne de ces vingt dernières années. Donc, on ne peut pas dire que c'est la loi Allur ou plutôt ses formes de décrets et d'arrêtés préfectoraux qui sont responsables de ce retard que nous déplorons tous sur la production de logements. Je pense qu'il faut être innovant en la matière et ne pas avoir des idées de bouc émissaire, un peu comme on agite un chiffon rouge pour ne pas aborder les vraies questions.

C'est pour cela, à la fois par fidélité à tout ce que nous avons défendu pendant deux ans, à la fois parce que c'est voté par le Parlement et que nous devons le respecter, que nous demandons que la Ville de Lyon comme la Ville de Paris, comme la demande de la Ville de Grenoble, comme dans bien d'autres grandes villes où le marché du logement est assez tendu, qu'il y ait un plafonnement des loyers.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, la crise économique que traverse notre pays ne fait qu'exacerber les tensions sur le marché de l'immobilier. Les ménages modestes peinent à se loger et leurs charges en logement s'alourdissent, empiétant sur les autres budgets indispensables à des conditions de vie décente.

Il nous revient de résoudre l'équation en offres locatives et en accessions sociales sécurisées. Tel est le thème qui est proposé au débat le 24 septembre, par le Congrès HLM qui se déroule à Lyon.

Il ne s'agit pas d'un débat d'idéologues, c'est un débat qui part d'une réalité dans notre pays, comme dans notre ville. On n'est pas idéologues quand on parle de la vie quotidienne des hommes et des femmes.

La crise du logement a trouvé son origine, d'une part dans l'insuffisance de constructions de logements, en particulier de logements sociaux, dont les besoins en construction, vous l'avez dit, sont estimés à 500.000 par an, mais nous saluons, Monsieur le Maire, votre combat et notre engagement commun, pour la production de logements sociaux et privés à Lyon. Comme vous l'avez dit tout à l'heure : «Ça, c'est le modèle lyonnais ! »

D'autre part, cette crise trouve aussi son origine dans une déconnexion croissante entre les prix de l'immobilier et les revenus des ménages, dans le neuf et l'ancien, tant sur l'accession que sur le locatif. Le taux d'effort des ménages pour se loger augmente de façon exponentielle : ainsi plus de 25 % des locataires du parc privé dépensent 40 % de leurs revenus ou plus, pour payer un loyer et les charges ou un crédit.

L'augmentation des loyers à relocation a augmenté de près de 3,2 % en 2012 dans notre agglomération. L'abandon pour le Gouvernement de l'encadrement des loyers, qui n'est pas le blocage des loyers, porté par la loi ALUR, va se traduire par la poursuite de l'accroissement de la part de leur budget consacré au logement.

Cette situation ne touche pas tous les territoires à l'échelle nationale, mais se concentre sur les grandes villes et les grandes agglomérations de notre pays. Ainsi le Grand Lyon est la troisième des agglomérations les plus chères de province, derrière Aix-en-Provence et Grenoble, issus de certains observatoires lyonnais.

Il ne suffit pas d'augmenter l'offre locative dans les grandes Métropoles pour engendrer de manière mécanique, une baisse des loyers, le marché de l'immobilier est aujourd'hui complètement déconnecté de la vie quotidienne des revenus des habitants.

Reconnecter les prix de l'immobilier et les revenus des ménages, c'est une des conditions pour une issue à la crise du logement et à celle de l'immobilier. Mais retrouver l'équilibre entre le prix de l'immobilier et le revenu des ménages, c'est aussi une des conditions de relance durable de la construction de logements.

Comme nous préférons être dans la conviction, plutôt que dans l'obligation, l'agenda qui est devant nous, c'est de rendre citoyen le débat sur le logement avec au cœur cette question : Est-ce que le logement relève de la logique de marché ou du service public local et national ? »

Nous sommes disponibles pour ce débat avec les divers partenaires concernés par ces questions : je pense aux experts, aux investisseurs, aux collectivités territoriales, aux organismes publics et bien entendu aux associations qui défendent le droit au logement et le droit des locataires. Le droit inaliénable au logement, nous étant chevillé au corps, nous soutenons ce vœu. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Broliquier, on a déjà fait un débat sur le logement il y a huit jours ! On ne va pas recommencer !

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Quelques mots pour une explication de vote.

L'encadrement des loyers n'est qu'un réflexe idéologique, voire démagogique, d'une Gauche qui n'a pas intégré les mécanismes de marché. Le fait qu'il soit soutenu par Mme Gay, en est une preuve supplémentaire.

Nous, à l'UDI, on pense que cette politique aurait des effets dévastateurs sur le logement. Je vous rappelle qu'en 1948 et en 1982, il y avait eu des blocages des loyers et cela avait eu des effets absolument désastreux. Nous manquons de logements et l'encadrement des loyers découragerait encore, et les propriétaires, et les investisseurs. Seule une politique de l'offre permettra de progresser vers l'idéal du logement décent pour tous et il faut encourager la construction. Il faut bâtir en verticale, en horizontale. Nous, nous voterons très clairement contre ce vœu.

M. HAVARD Michel : Une explication de vote très rapide. Simplement pour dire que nous voterons également contre ce vœu. Nous avons contesté la mise en place de cet encadrement au moment du vote du texte que vous aviez vous-même voté. Alors, aujourd'hui que le Gouvernement propose de détruire ce qu'il a lui-même mis en place, bien entendu, cela va dans un meilleur sens, même si la situation du logement reste très préoccupante dans le pays. Nous voterons donc contre ce vœu.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Je ne reviendrai pas sur ce que nous avons dit à la Communauté urbaine de Lyon, simplement une explication de vote. Nous voterons favorablement pour le vœu présenté par EELV.

M. LE MAIRE : Merci bien. Je me souviens d'ailleurs, Madame Perrin-Gilbert, que c'était un de nos sujets de discussion, il y a quelques années, quand alors vous vous occupiez un peu de logement. Je vous disais «les mesures qui vont être mises en place» et peu m'importait qui pouvait les proposer, «vont être catastrophiques dans la mesure où l'on va tuer l'offre de logement !» C'est exactement ce qui s'est passé.

Et on peut effectivement calculer les chiffres sur les trente ou quarante dernières années. J'inviterai M. Tête -et par pudeur, je ne mentionnerai pas les périodes-, à regarder quelles sont les périodes où l'on a construit du logement et quelles sont les périodes où l'on n'a pas construit. Et vous verrez que quelquefois il faut lire l'histoire pour retenir des leçons du passé, essayer de ne pas recommencer les mêmes, le coup d'après ! En tout cas, c'est ce que nous avons essayé et nous en avons tiré les leçons pour l'agglomération lyonnaise.

Simplement, pour la bonne compréhension du débat, je donne simplement à nouveau les chiffres de production de logements ces dernières années : 2011 : 431.000, 2012 : 346.000, 2013 : 331.000, 2014 : 310.000. On pourrait se dire : « Oui d'accord le logement a baissé, mais nous avons construit plus de logements sociaux. Non ! 2011 : 124.000, 2012 : 102.000, 2013 : 117.000.

Donc mes chers Collègues, quand je regarde ce qui se passe sur l'agglomération lyonnaise, où nous produisons à peu près 9.000 logements par an, pourquoi nous le faisons ? Parce que nous travaillons avec l'ensemble des partenaires, à la fois ceux qui sont évidemment les propriétaires occupant, qui achètent pour occuper leur logement -et nous avons mis en place le plan AAA-, mais aussi avec les promoteurs privés qui vendent à des gens qui, en général, font partie des couches moyennes, qui achètent un appartement pour faire un complément de revenus en le louant.

Alors évidemment si ceux-là se disent tout d'un coup : « Je ne vais plus avoir de revenus. », évidemment qu'ils vont investir ailleurs, que dans le logement. Et comme ils investissent ailleurs que dans le logement, on fait moins de constructions de logements, donc cela s'effondre. Et comme sur l'agglomération lyonnaise, nous faisons 50 % de logements sociaux en VEFA, c'est-à-dire quand d'autres font du logement privé, à ce moment-là, tout s'effondre !

C'est pour cela que nous continuerons à faire comme nous le faisons, exactement. J'envoie M. Tête à un très bon opéra, je le cite toujours sur la construction de logements planifiée en URSS, qui s'appelle « Moscou, quartier des cerises », c'est assez fun et assez agréable à l'oreille.

Voilà, donc je vous propose de rejeter ce vœu.

M. TETE Etienne : Monsieur le Maire, je voudrais répondre !

M. LE MAIRE : Non, vous avez assez répondu, Monsieur Tête, donc on va mettre aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le vœu est rejeté.

(Les Groupes Lyon Citoyenne et Solidaire, Europe Ecologie Les Verts et Lyon Gauche Solidaires, ont voté pour.)

(Les Groupes Socialiste, Radical et apparentés, Ensemble Pour Lyon – UMP et apparentés, UDI et apparentés, Lyon Centristes et Indépendants, Centre démocrate, Lyon Ecologie et Citoyens et M. Boudot, ont voté contre.)

Question de M. Michel Havard à propos de la situation sur la place Gabriel Péri

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, une question rapide.

Je voulais revenir sur la situation place Gabriel Péri. Nos élus du 7^e arrondissement, Saïd-Ali Chellali, Laure Dagneux et Emilie Desrieux, ont, par la voix de Saïd-Ali Chellali, attiré votre attention sur la situation qui exaspère commerçants et riverains du 7^e comme du 3^e : Pierre Bérat a eu l'occasion de m'alerter à plusieurs reprises.

Ventes sauvages, propreté, sécurité, peut-être prostitution. Tout cela génère pour les habitants et les riverains de ce quartier, un sentiment de colère et d'abandon.

Il fallait donc une réaction et c'est le sens des interventions qui ont été faites par notre Groupe. Car même si la résolution de ce type de problèmes est complexe, il est du rôle du Maire de réunir les différents acteurs pour rechercher des solutions.

J'ai le sentiment que ces interventions ont porté leurs fruits et que vous avez engagé depuis, un certain nombre d'actions. C'est l'occasion pour vous, d'en faire le point et pour nous, de vous dire que nous serons attentifs dans le temps à ce que ce travail engagé soit pérenne. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Les démonstrations sont celles du terrain. Donc on va attendre les prochains jours pour voir si tout va bien.

Voilà, merci beaucoup.

(La séance est levée à 19h30.)